

Diplôme de conservateur de bibliothèque

**Sortir de la crise sanitaire :
transformations des services et de la
fréquentation en bibliothèque de
lecture publique entre 2020 et 2023.**

Anne JÉRÔME

Sous la direction de Guillaume HATT
Responsable de l'Observatoire de la lecture publique – Ministère de la Culture

Remerciements

Mes remerciements vont tout d'abord à mon directeur de recherche, Guillaume Hatt, qui s'est montré très disponible et bienveillant tout au long de la construction et de la rédaction de ce travail, et m'a permis d'accéder à des sources particulièrement précieuses.

Je remercie sincèrement Éric Pichard, Thierry Fouillet, Adrien Philippe Moniot, Lucie Poireau, Claire Haquet, Isabelle Huber, Béatrice Pallud Burbaud, Lucie Cantier et Sophie Rouyer pour les entretiens qu'ils m'ont accordés et pour leurs précieux témoignages qui ont nourri ma réflexion. Je les remercie également, ainsi que les autres répondants, de leur participation à l'enquête que j'ai diffusée à l'automne 2024.

Merci aux personnes qui m'ont aidée dans mes démarches afin de cerner mon sujet ou d'organiser mon travail, en particulier à Sarah Toulouse et Christelle Ravier-Piquet.

Pour leur soutien, leur présence, leurs conseils et leurs relectures, je souhaite enfin remercier mes parents, ma sœur Margot, Armand, Clément et toute la belle promotion Tove Jansson.

Résumé :

La crise sanitaire causée par l'épidémie de covid-19 a fait évoluer la gestion des bibliothèques de lecture publique, ainsi que le rapport des publics à ces institutions. Assurer une certaine continuité de service a nécessité des innovations, dont certaines ont transformé les usages en bibliothèque de manière durable. L'analyse de la sortie de crise et des années qui ont suivi permet d'observer le rythme de la reprise d'activité, et les dynamiques à l'œuvre en comparaison à celles qui étaient en place en 2019.

Descripteurs : Bibliothèques publiques, fréquentation, services publics, Covid-19

Abstract :

The health crisis caused by the covid-19 epidemic has led to changes in the management of public reading libraries, and in the relationship between the public and these institutions. Ensuring a certain continuity of service required innovations, some of which transformed library uses in a long-term way. An analysis of the post-crisis period shows the pace of activity recovery and the dynamics at work compared with those in place in 2019.

Keywords : Public reading library, frequentation, public services, Covid-19

Droits d'auteurs

Licence Ouverte / Open Licence

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
I – 2019 – 2023, EXPRIMER EN CHIFFRES LE RETOUR DES PUBLICS EN BIBLIOTHEQUE APRES LA CRISE SANITAIRE	17
1. Déterminer les données disponibles, leur intérêt et leurs biais. 17	
2. Évaluer le taux de présence des publics en bibliothèque.....	25
3. L’extension des horaires d’ouverture et la gratuité, facteurs de retour des publics ?.....	33
II – SERVICES TRADITIONNELS ET NOUVEAUX SERVICES : EVOLUTION DES USAGES EN BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE.....	41
1. L’évolution du prêt, service traditionnel et fondamental des bibliothèques de lecture publique	41
2. L’offre de ressources numériques.....	50
3. Action culturelle : entre évolution des services et attente de retour à la normale.	58
III – BOULEVERSEMENT DES PRATIQUES OU ACCELERATION DE DYNAMIQUES EN COURS ?.....	65
1. Désorientation et adaptation.....	65
2. Accélération de dynamiques en cours.....	71
CONCLUSION	79
SOURCES.....	81
BIBLIOGRAPHIE.....	87
ANNEXES.....	95
TABLE DES GRAPHIQUES.....	119
TABLE DES TABLEAUX.....	121
TABLE DES MATIERES.....	123

Sigles et abréviations

ABF : Association des bibliothécaires de France

ANCT : Agence nationale de la cohésion des territoires

ADBGV : Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France

AFNOR : Association française de normalisation

Arcep : Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse

Arcom : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique

BBF : Bulletin des bibliothèques de France

BD : Bibliothèque départementale

BM : Bibliothèque municipale

BNR : Bibliothèque numérique de référence

BnF : Bibliothèque nationale de France

Bpi : Bibliothèque publique d'information

BSI : Bibliothèque des sciences et de l'industrie

BU : Bibliothèque universitaire

CGE : Conseil général de l'économie

CNL : Centre national du livre

Crédoc : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

DILA : Direction de l'information légale et administrative

DGD : Dotation générale de décentralisation

DGMIC : Direction générale des médias et des industries culturelles

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

ERP : Établissement recevant du public

FNCC : Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture

HCSP : Haut conseil de santé publique

IFLA : International Federation of Library Associations and Institutions

IGÉSR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

OLP : Observatoire de la lecture publique

SIGB : Système intégré de gestion des bibliothèques

SLL : Service du livre et de la lecture

UC : Unité de coopération

Unesco : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION

Le 14 mars 2022, le décret levant les dernières restrictions d'accès aux bibliothèques de lecture publique liées à la pandémie de covid-19¹ entrainait en application². Presque deux ans jour pour jour après l'annonce du premier confinement³, débute une phase de « retour à la normale », à la fois dans les usages et la fréquentation des bibliothèques par les publics, et dans la manière de travailler pour les agents de bibliothèque. L'expression « retour à la normale » ne désigne pas nécessairement un retour en arrière, mais bien plutôt une remise en place des services en tenant compte des évolutions des deux années précédentes, une reprise en main des conditions d'accessibilité, d'animation et d'échange au sein des premiers lieux de services publics de proximité que sont les bibliothèques territoriales.

Périmètre de l'étude

En France, les établissements relevant de la compétence des municipalités, intercommunalités ou départements, œuvrent en fonction de la stratégie et des politiques publiques de ces collectivités territoriales, qui fixent également leur budget. Les directives de l'État en matière de lecture publique sont transmises par les services déconcentrés de l'État que sont les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Grâce à des outils de développement, de modernisation et d'évaluation, le ministère de la Culture, et plus précisément le service du livre et de la lecture (SLL) placé au sein de la direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), « coordonne le réseau des bibliothèques de lecture publique à l'échelle nationale »⁴. En 2021, le ministère de la Culture a recensé 15 500 bibliothèques de lecture publique en France à l'occasion de la rédaction d'un *Atlas des bibliothèques territoriales*⁵. La synthèse des données de l'enquête menée par l'Observatoire de la lecture publique (OLP) en 2021 donne un décompte plus précis de 15 543 lieux d'accès au livre⁶. Il n'y a pas pour l'instant de mise à jour disponible pour ces données, mais le nombre de 15 500, issu d'un redressement statistique, peut être considéré comme encore valable malgré les évolutions postérieures à 2021.

¹ Le terme « covid-19 » fait encore débat sur la manière officielle de l'écrire, en majuscule ou non, au féminin (conseillé) ou au masculin (accepté). Le CNRTL (Centre national de ressources textuelles et lexicales) n'ayant pas fait entrer ce mot dans sa base lexicographique de référence, ce travail s'appuiera sur la forme proposée par la version en ligne du dictionnaire le Robert, au féminin et sans majuscule.

² Décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel n°0061 du 13 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/3/12/SSAZ2208149D/jo/texte> [Consulté le 17 décembre 2024]

³ Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, [en ligne]. Journal officiel, n°0064, 15 mars 2020, Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/14/SSAZ2007749A/jo/texte> [Consulté le 17 décembre 2024].

⁴ Livre et lecture, 2025. Ministère de la Culture [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture> [Consulté le 24 février 2025].

⁵ LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola (dir.), 2024. *Atlas des bibliothèques territoriales*, p. 9. [en ligne]. Service du livre et de la lecture, Ministère de la Culture. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/halshs-04444109> [Consulté le 4 février 2025].

⁶ Sur l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, voir infra. Synthèse de l'OLP21 à paraître en 2025 sur la page *Livre et lecture* du site du ministère de la Culture : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>

Parmi ces bibliothèques figurent les bibliothèques départementales de prêt qui se trouvent *de facto* en dehors du périmètre du retour des publics en bibliothèque puisque la plupart d'entre elles n'accueillent pas de publics dans leurs murs.

Au-delà de ces établissements relevant des collectivités territoriales, la lecture publique est une mission partagée par des institutions relevant de la tutelle de l'État. La Bibliothèque publique d'information, qualifiée de bibliothèque nationale de lecture publique, est rattachée directement au ministère de la Culture. C'est aussi la situation de la Bibliothèque nationale de France, qui accueille principalement des publics dans le cadre de recherches mais qui dédie de l'espace à une fréquentation plus large⁷. Ces deux grands établissements ont par ailleurs connu des régimes dérogatoires pendant la crise sanitaire, et ne peuvent de ce fait être analysés sous le même angle que les bibliothèques territoriales de lecture publique. À titre d'exemple, tout comme les bibliothèques universitaires et spécialisées, la BnF et la Bpi ont en effet été exemptées, durant l'été 2021, de l'obligation de demander à leurs usagers de présenter un passe⁸ sanitaire valide pour entrer⁹.

Sont d'ailleurs également considérées hors-périmètre de cette étude les bibliothèques universitaires puisqu'elles ne relèvent pas du champ de la lecture publique. En outre, au vu de la spécificité de leurs missions, de leurs publics et des usages de ceux-ci, le retour des publics en bibliothèque universitaire après la pandémie serait à part entière un sujet pour une autre étude, très intéressante mais trop différente de celle-ci pour qu'elles soient mêlées.

La notion de publics est plurielle, car elle désigne un ensemble de personnes pouvant être distingué par de nombreux critères permettant d'analyser la fréquentation et les usages des bibliothèques. Ces différenciations n'impliquent pas de distinction réelle à l'entrée de la bibliothèque. Les bibliothèques de lecture publique sont ouvertes à toutes et tous, elles ont vocation à aller vers un public le plus large possible, en atteignant y compris les personnes a priori éloignées de la lecture. Les usagers se distinguent des visiteurs, et on peut faire l'hypothèse d'un nouveau public attiré par des usages nouveaux et avec des attentes qui le distingueraient de celui qui fréquentait déjà la bibliothèque avant la pandémie. Les personnes d'âge, de genre, de catégorie socio-professionnelle différentes cohabitent dans ces lieux, ce qui implique une diversité d'usages des services proposés mais aussi une diversité de rapports à la crise sanitaire. Le choix de l'expression « les publics » permet de réunir cet ensemble de personnes sans masquer leur diversité mais en reconnaissant une égale légitimité à leur présence en bibliothèque.

Avant de revenir plus en détails sur la chronologie de la pandémie de covid-19, il est important de signaler que les années marquées par la crise sanitaire mondiale ont également été des années de mise en avant du rôle des bibliothèques en France au plan politique. La lecture a figuré au rang des « grandes causes nationales » en 2021-2022. Cela a entraîné la facilitation de projets comme le « plan

⁷ On ne parle ici que du Haut-de-Jardin de la Bibliothèque François Mitterrand puisque la Salle Ovale de la Bibliothèque Richelieu n'a ouvert qu'en septembre 2022 et ne peut donc faire l'objet d'une comparaison d'usage et de fréquentation entre la période qui a précédé la pandémie de covid-19 et celle qui l'a suivie.

⁸ L'orthographe de ce terme varie dans l'usage, mais le portail lexicologique FranceTerme, rattaché au ministère de la Culture, considère que « pass » n'est que l'équivalent en anglais du mot français « passe ». C'est donc ce dernier qui sera utilisé tout au long de ce travail.

⁹ Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/7/19/SSAZ2122429D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques »¹⁰, le développement du « plan national pour un numérique inclusif »¹¹ qui existait depuis 2018, et le soutien via le plan de financement « France Relance » aux collectivités territoriales par l'intermédiaire du centre national du livre (CNL)¹². Ce dernier était dirigé spécifiquement vers les acquisitions de ressources documentaires physiques et numériques. Le monde des bibliothèques s'est également vu doté, le 21 décembre 2021, d'une loi dédiée – dite loi Robert en référence à la sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert qui a porté ce projet – fixant un certain nombre de principes ancrés dans les pratiques professionnelles mais qui n'avaient jamais pu s'appuyer sur un cadre légal, au premier rang desquels la gratuité d'accès pour toutes et tous aux bibliothèques¹³.

Rappel chronologique de la pandémie

Lorsque l'on parle de la période de la pandémie de covid-19, il est question de la durée pendant laquelle, en France, la population et les institutions ont dû se conformer à des mesures de restrictions sanitaires pour éviter autant que possible la propagation du virus. Les premières mesures sont annoncées lors de l'allocution télévisée du président Emmanuel Macron le 13 mars 2020 et sont fixées dans un arrêté signé le lendemain¹⁴. La date de la fin de la pandémie est plus difficile à fixer dans la mesure où l'arrêt des restrictions se fait progressivement selon les administrations. Pour cette étude, la date du 14 mars 2022 est la plus cohérente puisqu'elle marque la réouverture complète des bibliothèques, la fin des vérifications de passes vaccinaux. Au cours de ces deux années, la progression du virus est fluctuante, les changements de réglementations sont fréquents et les nouveaux protocoles en bibliothèques nombreux. Le site internet biblio-covid.fr, dont la mise en place est le fruit du travail collaboratif des associations professionnelles des bibliothèques¹⁵, réunit d'importantes ressources pour aider les bibliothèques à s'adapter à la crise, et recense notamment toutes les évolutions légales et réglementaires successives.

Si ce mémoire se concentrera sur la sortie de la crise, il est important de rappeler les étapes qui la précèdent, et le déroulement de la crise en elle-même.

¹⁰ Plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques, 2022. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/plan-investissement-exceptionnel-bibliotheques> [Consulté le 24 février 2025]. Mis en place en 2022 sous l'égide du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Ce plan d'investissement exceptionnel vise « la construction et la rénovation énergétique » des bibliothèques ainsi que l'extension des horaires d'ouverture.

¹¹ Le plan national pour un numérique inclusif est publié le 13 septembre 2018 par le secrétariat d'État au Numérique.

¹² CNL Centre national du livre, 2022. *Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/aide-exceptionnelle-a-la-relance-des-bibliotheques-deposez-vos-dossiers> [Consulté le 6 février 2025].

¹³ LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, [en ligne]. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021. Disponible en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/12/21/MICX2115869L/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

¹⁴ Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid -19. [en ligne]. Journal officiel, n°0064, 15 mars 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/14/SSAZ2007749A/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

¹⁵ Biblio-Covid, Site ressource pour accompagner les bibliothèques. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://biblio-covid.fr/> [Consulté le 17 décembre 2024]. Rassemble le travail de l'ABF (Association des bibliothécaires de France), l'ABD (Association des bibliothécaires départementaux), l'ADBGV (Association des directrices et directeurs des bibliothèques municipales et groupements intercommunaux des villes de France), Bibliopat, et l'Acim (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale).

À partir du 17 mars 2020, les bibliothèques ferment leurs portes au public puisqu'elles font partie des établissements recevant du public (ERP) au titre de la catégorie S¹⁶. Le 11 mai 2020 marque le début d'une phase de déconfinement progressif sans réouverture immédiate au public. Ce temps permet aux équipes des bibliothèques de transformer les espaces publics pour les adapter aux règles de distanciation, de préparer des zones de quarantaine pour les collections et d'organiser des services adaptés à la crise comme le prêt à distance, qui permet aux lecteurs de venir uniquement retirer leurs documents sur place, ou, dans certaines configurations, de se les faire apporter. C'est à cette période que le site internet Biblio-covid est mis en œuvre, à la suite d'une série de recommandations des associations professionnelles en concertation avec le Service du livre et de la lecture et les conseillers livre et lecture en DRAC. Les accueils de groupes et l'accès du public aux espaces de la bibliothèque reprennent peu à peu en respectant des jauges restreintes et l'obligation du port du masque à partir de 11 ans¹⁷. Tous les départements ne sortent pas de l'état d'urgence sanitaire au même rythme ; c'est pourquoi le décret du 31 mai 2020 est complété par celui du 21 juin¹⁸ puis du 10 juillet¹⁹. Ce dernier mentionne que seuls Mayotte et la Guyane restent dans une situation sanitaire trop critique pour que les réglementations du déconfinement soient mises en application. Par ailleurs, à chaque étape de déconfinement, des arrêtés préfectoraux ponctuels peuvent adapter la réglementation.

L'automne 2020 marque le retour en force du virus, ce qui a été qualifié de « deuxième vague ». L'état d'urgence sanitaire est réinstauré et le deuxième confinement débute, organisé par le décret du 29 octobre 2020²⁰. L'article 45 de cet article annonce la fermeture à nouveau des bibliothèques au public et l'arrêt des accueils de classe. Toutefois, dans le cadre de ce deuxième confinement, les équipes des bibliothèques sont autorisées à venir travailler et peuvent dès lors poursuivre le prêt à emporter et/ou le portage de documents à domicile en vertu du décret du 2 novembre 2020²¹. Les attestations de déplacements en vigueur à cette période permettent aux lecteurs de venir récupérer leurs livres en cochant la case « retrait de commandes ». La réouverture des bibliothèques au public et à l'accueil de groupe intervient le 28 novembre, mais les conditions d'accès sont toujours restreintes par

¹⁶ Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), [en ligne]. Journal officiel du 14 août 1980. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000290033/> [Consulté le 19 décembre 2024]

¹⁷ Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0133, 1er juin 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/5/31/SSAZ2013547D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

¹⁸ Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0153, 22 juin 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/6/21/SSAZ2015588D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

¹⁹ Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid - 19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, [en ligne]. Journal officiel, n°0170, 11 juillet 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/7/10/SSAZ2018127D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁰ Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne] Journal officiel, n°0264 du 30 octobre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAZ2029612D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²¹ Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0267 du 3 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/11/2/SSAZ2029850D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

des jauges réduites, l'obligation du port du masque, les règles de distanciation et la quarantaine des documents²². En janvier 2021, l'instauration du couvre-feu modifie les horaires d'ouverture des bibliothèques mais ne les empêche pas d'accueillir du public. Elles restent ouvertes également lors du troisième confinement au printemps 2021, ce qui les distingue des autres équipements culturels comme les musées ou les salles de spectacles par exemple²³. La nouveauté de l'été 2021 est l'introduction du passe sanitaire, certificat personnel d'immunité au covid-19 délivré en fonction de l'état de la vaccination d'une personne ou de la date à laquelle elle a contracté le virus pour la dernière fois. La vérification de ce passe devient obligatoire à l'entrée en bibliothèque le 21 juillet 2021 – sauf à la Bpi, à la BnF et dans les autres bibliothèques de recherche notamment universitaire, comme mentionné précédemment – d'abord dans les lieux pouvant accueillir plus de 50 personnes, puis dans tous les établissements sans distinction de taille²⁴. Le port du masque cesse d'être obligatoire, mais le redevient six mois plus tard, à compter du 6 janvier 2022 en raison de la vitesse de propagation du variant Omicron²⁵.

Le 24 janvier 2022, le passe vaccinal remplace le passe sanitaire pour les personnes de 16 ans et plus, publics comme professionnels (bénévoles inclus)²⁶. Le masque reste obligatoire jusqu'à la date du 28 février 2022²⁷. Enfin, le décret du 12 mars 2022, stipule que le passe vaccinal n'est plus requis que pour l'accès « aux services et établissements de santé, aux établissements de santé des armées, ainsi qu'aux services et établissements médico-sociaux » (Art. 47-1. – I. et – II.)²⁸. Sa mise en application le 14 mars entérine la fin des restrictions sanitaires dans les bibliothèques de lecture publique.

²² Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0288, 28 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/11/27/SSAZ2033094D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²³ Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel du 3 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/4/2/SSAZ2110799D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁴ Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0183 du 8 août 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/8/7/SSAZ2123898D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁵ Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0001 du 1er janvier 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/12/31/SSAZ2139247D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁶ LOI n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, [en ligne]. Journal officiel, n°0019 du 23 janvier 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2022/1/22/PRMX2138186L/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁷ Décret n° 2022-247 du 25 février 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0048 du 26 février 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/2/25/SSAZ2206679D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

²⁸ Décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0061 du 13 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/3/12/SSAZ2208149D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

Documentation de l'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques de lecture publique

Ce mémoire puise, afin de les étudier et de les comparer, dans les données des enquêtes annuelles de l'Observatoire de la lecture publique pour les années 2019 à 2023. L'OLP a été fondé en 2009 au sein du Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture. Il a pour mission de recueillir, d'analyser et de diffuser les données d'activité des bibliothèques de lecture publique grâce à une enquête annuelle, qui existe depuis la fin des années 1960, mais a gagné en ampleur et en technicité à mesure que le nombre de bibliothèques a augmenté et que le mode d'enquête s'est informatisé. Ainsi, chaque année, un peu plus de 15 500 lieux d'accès à la lecture reçoivent un vaste questionnaire visant à récupérer les données de leur fréquentation, de leurs collections, de leurs actions éducatives et culturelles, de leurs projets hors les murs, de leurs équipements numériques, etc²⁹. L'ensemble de ces données, une fois recueilli, fait l'objet d'un redressement statistique et d'une synthèse comparative mettant en regard les dernières années écoulées.

Au mois de mars 2022, Mona Oiry a présenté un mémoire d'étude et de recherche pour le diplôme de DCB traitant des bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de covid-19³⁰. L'angle choisi par l'autrice est celui de la coopération entre bibliothèques par l'intermédiaire des autorités publiques et des associations professionnelles, c'est-à-dire l'adaptation des bibliothèques à la crise pour continuer à fonctionner. Mona Oiry se pose les questions du fonctionnement spécifique des bibliothèques pendant la pandémie (ouvertes la majeure partie du temps contrairement aux autres équipements culturels), des structures mises en place par l'État pour encourager cette continuité de service en situation de crise, et, au-delà de l'intervention de l'État, de la coopération entre les bibliothèques pour soutenir cet effort, mettre en place les protocoles, innover pour proposer des services au plus près des publics malgré les restrictions, etc. Chronologiquement, la présente étude constituera d'une certaine manière un prolongement de sa réflexion, puisqu'elle pose la question de l'adaptation des bibliothèques à l'après, à la sortie de crise et à la fin de la pandémie. La focale est toutefois déplacée, il ne s'agit plus de savoir comment et avec l'aide de qui les agents de bibliothèques ont mis en place de nouveaux services mais bien plutôt de savoir pourquoi, pour qui, et avec quel effet. L'objet de ce mémoire portera sur la question du retour des publics en bibliothèque.

Entre le 15 octobre et le 8 décembre 2024, a été diffusée auprès des professionnels de bibliothèques un questionnaire conçu pour nourrir ce mémoire à partir des témoignages d'agents en poste pendant la période de la pandémie³¹. Intitulée « Nouvelles pratiques et retour des publics après la crise sanitaire », cette enquête a reçu 74 réponses, majoritairement partielles puisque seulement 10 % des réponses obtenues étaient complètes. Ce travail a permis de créer un panel

²⁹ L'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique est réalisée en conformité avec la norme NF ISO 2789 « Information et documentation - Statistiques internationales de bibliothèques », 2024. *Afnor Norm'info* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://norminfo.afnor.org/norme/nf-iso-2789/information-et-documentation-statistiques-internationales-de-bibliotheques/189185> [Consulté le 12 février 2025].

³⁰ OIRY, Mona, 2022. Les bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de Covid-19 [en ligne]. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSIB. Disponible à l'adresse : <https://www.ensib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70659-les-bibliotheques-territoriales-face-aux-bouleversements-de-la-pandemie-de-covid-19-la-collaboration-entre-acteurs-de-la-lecture-publique-element-cle-de-leur-adaptation.pdf>.

³¹ Voir questionnaire complet en annexe, p. 115-118.

intéressant et diversifié de bibliothèques de tailles très variables puisqu'elles relèvent de collectivités desservant entre 9 500 habitants (Le Rheu, Ille-et-Vilaine) et près de 230 000 habitants (Rennes, Ille-et-Vilaine). Si les deux extrêmes de cette enquête en termes de population desservie sont très proches géographiquement, les réponses au questionnaire et les entretiens qui ont été menés à partir de celles-ci sont réparties sur le territoire métropolitain³². Si elles n'ont pu être enrichies d'entretiens, les données d'activités des établissements de lecture publique ultramarins font bien sûr partie de l'ensemble des données de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique³³. À la suite de la diffusion du questionnaire sur les nouvelles pratiques professionnelles et le retour des publics en bibliothèque municipale et intercommunale, une campagne de neuf entretiens qualitatifs plus précis a pu être menée dans le courant du mois de janvier 2025³⁴. Ceux-ci ont alimenté la réflexion en confirmant certaines trajectoires et en nuancant d'autres aspects. Ils seront mis en avant en tant qu'études de cas tout au long de ce travail.

Problématisation

L'étude menée dans ce mémoire concerne donc la façon dont les publics se réapproprient les bibliothèques territoriales après la pandémie. À partir de quand peut-on considérer que les publics sont de retour en bibliothèque, sont-ils aussi nombreux qu'avant la pandémie, ont-ils les mêmes pratiques, les mêmes attentes ? En parallèle, de quels leviers d'actions les bibliothèques et leurs équipes peuvent-elles user pour aller vers leurs publics, à la fois les anciens habitués du lieu et les publics dits nouveaux qu'elles cherchent à atteindre et à intéresser ? Les effets de la crise sanitaire ont-ils favorisé une dynamique d'évolution des services déjà en réflexion ? Ont-ils plutôt contraint le fonctionnement préalable de l'institution à s'adapter à des demandes imprévues voire impensées pour entrer en adéquation avec les nouveaux usages de la bibliothèque ?

Afin d'essayer de faire ressortir une dynamique générale dans un ensemble large et hétérogène d'expériences, il conviendra de débiter cette étude par une analyse des données quantitatives à notre disposition pour prendre du recul sur la période de la pandémie dans son intégralité. En s'appuyant sur les enquêtes et sondages parus pendant la crise sanitaire et principalement sur les données brutes de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, la comparaison de 2019 avec 2022 et 2023 permettra d'évaluer dans quelle mesure et à quel rythme les publics ont retrouvé le chemin des bibliothèques. Dans un second temps, il faudra revenir sur les outils et services déployés par les bibliothèques de lecture publique et leurs collectivités pour ne pas perdre le contact avec leurs publics pendant la crise, et pour favoriser leur retour. La postérité éventuelle de ces services pose la question des nouveaux usages en bibliothèque en ce début de décennie 2020. Un dernier temps de ce travail sera consacré à un retour plus réflexif sur la façon dont les bibliothèques ont traversé la pandémie de covid-19, entre bouleversement des pratiques et accélération des dynamiques déjà en cours. Il s'agira de chercher à

³² Voir liste des entretiens en Sources, p. 83.

³³ L'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique regroupe les données des départements de France métropolitaine, des départements d'outre-mer et des collectivités ultramarines. La Polynésie française et Wallis-et-Futuna ne sont en revanche pas pris en compte dans ce cadre.

³⁴ Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119. Un entretien avec un agent de bibliothèque territoriale d'outre-mer aurait été le bienvenu, surtout dans la mesure où les conditions liées à la pandémie ont fait l'objet de variantes dans les départements et territoires ultramarins en fonction de leur confrontation au virus. Cela n'a malheureusement pas pu être mis en place.

déterminer si cette crise a marqué une rupture ou plutôt accompagné une transformation dans la relation entre les bibliothèques et leurs publics.

I – 2019 – 2023, EXPRIMER EN CHIFFRES LE RETOUR DES PUBLICS EN BIBLIOTHEQUE APRES LA CRISE SANITAIRE

1. DETERMINER LES DONNEES DISPONIBLES, LEUR INTERET ET LEURS BIAIS.

Parution des premières enquêtes interrogeant l'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques et le retour des publics, 2020-2022.

Dès le début de la crise sanitaire, au mois de mars 2020, des enquêtes paraissent pour tenter de prendre la mesure de l'impact de la pandémie de covid-19 à l'échelle des bibliothèques de lecture publique. Les enquêtes ont d'abord pour objectif de mesurer l'évolution des pratiques professionnelles et de l'offre proposée au public, l'impact des restrictions sanitaires, puis, le temps avançant, elles visent à envisager la sortie de crise avant même la fin des restrictions.

« L'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales », volets 1 et 2, puis actualisation en 2021

Le ministère de la Culture lance dès le mois de mars 2020 une première enquête pour évaluer la réactivité des bibliothèques à l'annonce de la mise en place du confinement et de leur fermeture temporaire³⁵. Ce sondage met en avant la rapidité avec laquelle les publics se sont tournés vers les ressources numériques proposées par les bibliothèques, et la rapide hausse de l'offre en ressources numériques mise en place afin de pourvoir à ce changement brusque. L'enquête *flash* du ministère de la Culture est réalisée les 25 et 26 mars 2020, soit une semaine seulement après le début du confinement. Malgré ce temps très court, l'enquête a recueilli 620 réponses, ce qui témoigne d'une certaine attente d'accompagnement dans ce domaine. Son objectif est de guider au mieux les bibliothèques dans leur phase d'adaptation à la demande croissante des publics en offre numérique. Cependant le manque de recul des institutions au lancement de l'enquête rend ses résultats déjà obsolètes au moment de leur parution le 1^{er} juillet 2020 puisque le confinement dure et que les pratiques des bibliothécaires, comme les usages des publics, se transforment rapidement. C'est pourquoi avant même que les résultats de la première enquête n'aient été rendus publics, le ministère de la Culture lance un second volet de cette enquête *flash*, à la fin du mois de juin 2020³⁶. Celle-ci confirme et poursuit le travail

³⁵ MINISTERE DE LA CULTURE, SLL, 2020. Enquête : « l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales ». [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales> [Consulté le 27 janvier 2025].

³⁶ MINISTERE DE LA CULTURE, SLL, 2020. Ressources numériques en bibliothèque : 2e volet de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque->

du premier volet de l'enquête en donnant des pistes « pour continuer d'accompagner au mieux le développement des ressources et des services numériques en bibliothèque ». Le second volet de l'enquête *flash* n'est pas représentatif à l'échelle de la France des services numériques mis en place au printemps 2020 : il visait avant tout les structures les plus importantes, et notamment celles inscrites dans le dispositif BNR (bibliothèque numérique de référence). Ce dispositif créé en 2010 par le ministère de la Culture met en avant des projets de collectivités territoriales financés par la dotation générale de décentralisation (DGD) en vue de mettre en place des bibliothèques numériques de haut niveau et bénéficiant à un réseau d'établissements. En 2020, 35 collectivités bénéficiaient déjà du programme BNR, et trois autres s'apprêtaient à rejoindre le programme³⁷. Cette enquête est reprise pour un troisième temps d'actualisation, en lien avec Ipsos à partir de données récoltées à la fin de l'année 2021³⁸. Elle permet d'observer avec un meilleur recul temporel l'impact de la crise sanitaire sur l'offre numérique en bibliothèque de lecture publique. Néanmoins elle ne prend en compte que « les ressources numériques acquises à titre onéreux »³⁹, ce qui transforme fondamentalement les résultats, et 2 014 établissements ont répondu à cette enquête, ce qui est un échantillon intéressant mais loin d'être aussi représentatif que ce que donnent les résultats de l'enquête annuelle de l'OLP.

« L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques », les éléments de réponse de l'enquête de l'Association des bibliothécaires de France

Entre le 10 et le 24 mai 2021, après les confinements les plus restrictifs, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) lance une enquête auprès des agents de bibliothèques afin de les interroger sur les transformations entraînées par la crise sanitaire dans leurs pratiques professionnelles⁴⁰. L'enquête a obtenu un total de 526 réponses, ce qui ne permet pas de parler d'échantillon représentatif mais donne, pour reprendre leurs termes, « une parole de terrain précieuse, qui permet de faire un état des lieux général de l'état d'esprit au sein des équipes, après un an de crise sanitaire ». Elle avait été largement diffusée, dans les bibliothèques territoriales de lecture publique mais pas uniquement. Néanmoins, parmi les 526 participants, 88 % travaillent en bibliothèque territoriale. Sans grande surprise, 95 % des agents de bibliothèques municipales et intercommunales s'accordent à affirmer que « l'application des protocoles a changé leurs pratiques professionnelles ».

[2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d](#) [Consulté le 27 janvier 2025].

³⁷ DGMIC, *Guide pratique, Programme des bibliothèques numériques de référence (BNR) [en ligne]*, 2024. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/Files/Bibliothèques/BNR/BNR_Guide-pratique-2024_V2.pdf [Consulté le 4 avril 2025].

³⁸ MINISTERE DE LA CULTURE, IPSOS, 2022. Synthèse de l'étude ressources numériques en bibliothèque de lecture publique [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Etude-sur-les-ressources-numeriques-en-bibliotheque-de-lecture-publique> [Consulté le 15 février 2025].

³⁹ *Ibid.* p. 2.

⁴⁰ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques [en ligne]. Bulletin des bibliothèques de France. 26 octobre 2021. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145 [Consulté le 16 janvier 2025].

Ces changements affectent d'abord le circuit du document et le mode de prêt, en lien avec la mise en place du *click and collect*⁴¹, la mise en quarantaine des documents et leur nettoyage après les retours. Les répondants à cette enquête de l'ABF sont nombreux à évoquer la cohésion des équipes pour faire face à la crise mais aussi les doutes et la fatigue accumulée sur le plan individuel. La synthèse proposée par Hovig Ananian, Julie David et Eleonora Le Bohec dans un article du BBF le 26 octobre 2021, indique un nombre très minoritaire d'évocations de conflits liés aux protocoles sanitaires. On peut lire dans ce résultat un biais lié à la date très précoce de cette enquête menée au printemps 2021. C'est surtout à l'automne et à l'hiver 2021 que se cristalliseront des conflits au sein des équipes de bibliothèques autour de la question du contrôle des passes sanitaires⁴².

On voit déjà poindre l'enjeu que sera ce passe sanitaire dans la mesure où l'enquête de l'ABF pose également la question du rôle des agents et plus largement de la bibliothèque dans ce contexte. Un important faisceau de réponses pointe vers « l'accueil, la lutte contre l'isolement et la création de lien social » comme priorité actuelle et comme perspective d'amélioration par la suite, à la faveur des réflexions engagées pendant l'année 2020.

« Enquête pass (sic) sanitaire en bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France », publication en octobre 2021 de la synthèse du sondage effectué entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021

Au mois d'octobre 2021, exactement à la période où paraissait dans le BBF la synthèse de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire que nous venons d'évoquer, l'ABF publie la synthèse d'une seconde enquête réalisée plus tardivement : « l'enquête pass (sic) sanitaire en bibliothèque ». Celle-ci met en avant les données collectées lors d'un sondage soumis aux agents des bibliothèques françaises entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021. La proportion de répondants travaillant en bibliothèque territoriale est encore plus importante que pour l'enquête réalisée quatre mois auparavant puisqu'ils sont cette fois-ci 96 %, dont une majorité d'agents provenant d'équipes de moins de 10 personnes. Cette enquête s'intéresse aux conditions dans lesquelles le passe sanitaire a été mis en place en bibliothèque, causant une charge supplémentaire pour les agents et provoquant la résistance de ceux-ci. Elle pose la question de l'accompagnement de la hiérarchie et du soutien des syndicats, puis met en évidence les situations conflictuelles qui ont pu être générées par l'obligation du passe : et cela entraîne en septembre 2021 le constat d'une baisse de fréquentation de plus de 75 % par rapport à septembre 2020 (avant le deuxième confinement). En comparaison avec l'année précédente, cela correspond à une baisse de fréquentation de plus de 90 % entre septembre 2019 et septembre 2021. Loin d'être seulement une mise à jour de l'enquête précédente, cette étude de l'ABF est également un signal d'alarme. Le bilan que tire ce sondage est celui d'une incompréhension de la profession face au paradoxe du passe sanitaire obligatoire dans des institutions qui ont été qualifiées d'essentielles dans les mois précédents et ont prouvé qu'elles étaient en mesure de faire respecter les gestes barrières et de limiter leur jauge de fréquentation.

⁴¹ Voir développement à ce sujet p. 44.

⁴² Voir développement à ce sujet p. 69.

« Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 »

Le ministère de la Culture publie, le 1^{er} avril 2022, une nouvelle enquête *flash* intitulée *Les effets de la crise sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021*⁴³. Cette enquête est conduite entre le 31 janvier et le 15 février 2022 au sein des bibliothèques de lecture publique municipales et intercommunales, ainsi que dans les bibliothèques universitaires et dans les grands établissements que sont la BnF, la BPI et la BSI. Ont pris part au projet le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Inspection générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGÉSR) et les associations professionnelles des bibliothèques. Au total, 1 211 bibliothèques et réseaux de bibliothèques ont répondu à cette enquête.

Contrairement aux enquêtes de mars et juin 2020 sur l'augmentation rapide de l'offre en ressources numériques, celle-ci se place sous l'angle du recul critique et de l'analyse d'évolution à l'échelle des deux années écoulées. La synthèse publiée en avril 2022 permet une première étude quantitative de l'évolution de la fréquentation en bibliothèque municipale et intercommunale, dans le prolongement de laquelle s'inscrit ce travail. En effet, la comparaison entre les données de 2019, 2020 et 2021 que propose cette enquête est très précieuse. Les indicateurs pris en compte par le ministère de la Culture dans cette enquête montrent « des dynamiques globales similaires » entre le nombre de nouveaux inscrits, les statistiques d'emprunts ou encore l'action culturelle. À la baisse drastique qui survient entre 2019 et 2020 – adoucie pourtant par le développement de services et animations en ligne – succède un léger regain entre 2020 et 2021.

Interroger les publics directement, une entreprise complexe

S'il peut faire partie des habitudes de certaines bibliothèques de sonder leurs publics sur tel ou tel aspect ou service de leur institution, il est beaucoup plus difficile d'appréhender dans leur globalité les publics des bibliothèques territoriales à l'échelle de la France. On peut toutefois apercevoir une partie de l'utilité reconnue par la population à la présence de la lecture publique dans leur environnement de proximité, à travers le « baromètre du centre-ville et des commerces », publié en 2022 par l'association Centre-ville en mouvement⁴⁴. C'est le septième baromètre de ce type puisque l'enquête est réalisée chaque année depuis 2016. L'étude est réalisée entre le 9 et le 23 mai 2022, soit juste après la fin de toute restriction sanitaire en dehors des hôpitaux et structures médicales. 2 511 répondants adultes constituent l'échantillon représentatif de la population française pour cette enquête. Elle met en avant la forte baisse d'attractivité des centres-villes, que la covid-19 a aggravée, mais pas provoquée. L'intérêt pour la lecture publique dans les centres-villes transparaît rapidement puisque 62 % des répondants citent la bibliothèque comme service de proximité souhaité, et 17 % la mettent même en première place de leur

⁴³ MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022. Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse : MC_enquete_frequentation_bibliotheques_version_definitive_01_04_2022.pdf [Consulté le 4 février 2025].

⁴⁴ CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT, 2022. 7e baromètre du centre-ville et des commerces [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.centre-ville.org/wp-content/uploads/2020/04/Rapport-CSA-7e-Barome%CC%80tre-centre-ville-Revu-POST-PREZ.pdf> [Consulté le 4 février 2025].

liste⁴⁵. Cela en fait le deuxième service le plus cité. Il faut préciser que la troisième place du podium revient aux médiathèques, placées en première position sur leur liste par 14 % des répondants.

L'interrogation des publics et visiteurs de bibliothèques est également l'ambition d'une enquête très différente, baptisée « Sentobib », dont la récolte de données a été effectuée au cours de l'année 2024, entre le 1^{er} mai et le 31 octobre⁴⁶. Cette fois, il s'agit de cibler précisément les publics de bibliothèques territoriales et d'évaluer leurs usages du lieu, l'avis des publics sur la structure qu'ils fréquentent, l'offre de ressources documentaires et de services proposés etc. L'enquête « Sentobib » ne manquera pas de produire des chiffres très intéressants pour l'étude de la fréquentation en bibliothèque de lecture publique après la pandémie de covid-19. Toutefois, selon le principe de la plupart des études statistiques anglo-saxonnes, la participation à l'enquête « Sentobib » est payante pour les bibliothèques qui souhaitent que leurs publics fassent partie du panel interrogé. Cela diminue largement le niveau de représentativité des établissements et des collectivités que l'on aurait pu attendre d'une enquête sur un tel sujet.

Les résultats de l'enquête « Sentobib » sont encore en cours de traitement à l'heure où ce mémoire est achevé, en mars 2025. Ils ne peuvent donc de toute façon pas faire partie des données exploitées au cours de cette étude. Toutes les enquêtes évoquées précédemment en revanche, permettront d'alimenter la réflexion et seront mises en regard avec la source principale de données d'activité des bibliothèques de lecture publique : l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique.

L'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, 2019-2023

L'enquête annuelle de l'OLP, présentée brièvement en introduction, est la source principale des données d'activité des bibliothèques de lecture publique en France. La présente étude fonde ses analyses sur l'ensemble des données brutes reçues en réponse aux questionnaires envoyés en 2019, 2021, 2022 et 2023. Sont prises en compte par l'enquête les données d'activité des établissements de lecture publique des 96 départements de France métropolitaine ainsi que des 4 départements d'outre-mer et des 5 collectivités ultramarines. Seuls les territoires de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna ne sont pas représentés dans l'enquête car ils n'ont pas d'établissements concernés.

Pour chaque année, l'enquête produit en quelque sorte une photographie des bibliothèques de lecture publique en France, relativement fiable puisque près de 15 500 lieux sont interrogés, même s'il faut bien sûr rester vigilant quant à certains paramètres. En effet, il faut notamment prendre en compte que l'année 2019 marque un changement majeur dans la façon de présenter et donc de remplir l'enquête⁴⁷. De plus, les données de l'enquête portant sur l'année 2020, collectées en 2021, sont presque inexploitable dans la mesure où une grande partie des activités des bibliothèques a subi l'impact des restrictions liées à la crise sanitaire pendant la

⁴⁵ OURY, Antoine, Bibliothèques et librairies, le rêve des usagers de centres-villes [en ligne]. ActuaLitté.com. 19 juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/107011/bibliotheque/bibliotheques-et-librairies-le-reve-des-usagers-de-centres-villes> [Consulté le 2 février 2025].

⁴⁶ Sentobib France, 2025. Enquête publique pour bibliothèques françaises [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.sentobib.fr> [Consulté le 24 février 2025].

⁴⁷ Voir en annexe, Enquête annuelle de l'OLP – méthodologie d'analyse, p. 113.

majeure partie de l'année précédente. Il n'y a pas, par conséquent, de redressement statistique ni de synthèse de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique pour 2020, car les seuls résultats qui auraient pu y figurer auraient été artificiellement reconstruits et n'auraient pu donner une idée fiable de la situation des bibliothèques au cours de cette année exceptionnelle. Dans le cadre de l'analyse du retour des publics en bibliothèque après la pandémie, l'exercice principal consiste à mettre en regard les données de 2019 avec celles des années 2021 et surtout 2022 et 2023. Ce sont ces deux dernières qui offrent véritablement une vision de « l'après ». Au moment de la rédaction de ce mémoire, les données 2022 et 2023 n'ont pas fait l'objet d'un redressement statistique professionnel. Elles sont encore au format brut, c'est-à-dire regroupées dans des tableurs où chaque ligne correspond à une bibliothèque et chaque colonne à un champ du questionnaire. Elles seront publiées au fur et à mesure de leur traitement et de la rédaction des synthèses qui les accompagneront.

Plusieurs versions du questionnaire de l'enquête annuelle sont diffusées en fonction des spécificités du lieu concerné. Le formulaire envoyé le plus largement, à 64 % des bibliothèques de lecture publique, comporte 337 champs. Il existe une version plus complète du même questionnaire proposant 592 champs, et l'enquête la plus conséquente (772 champs) est celle qui est envoyée aux bibliothèques de lecture publique disposant de collections patrimoniales. Ces dernières constituent 3 % du réseau. Quel que soit le formulaire qu'elles ont reçu, toutes les bibliothèques ne remplissent pas tous les champs de l'enquête annuelle car les établissements ne sont pas tenus de conserver leurs statistiques de la même façon, ni d'être en possession de tous les chiffres demandés au printemps de l'année $n+1$, c'est-à-dire au moment où l'Observatoire de la lecture publique recueille les données d'activité. Pour pallier le fait que toutes les structures ne répondent pas à toutes les questions, la base retenue pour effectuer le calcul sera toujours précisée, c'est-à-dire le nombre de réponses obtenues précisément pour le critère évalué. Tous les champs de l'enquête annuelle de l'OLP ne pourront être analysés au cours de ce travail, il convient donc de resserrer l'analyse autour des sur lesquels le retour des publics à la suite de la crise sanitaire est susceptible d'être mesuré à la suite de la crise sanitaire. Il est possible de scinder ces critères en deux parties conformément à la manière dont ils seront étudiés : tout d'abord ceux qui permettent d'évaluer l'évolution de la fréquentation et des conditions d'accès aux bibliothèques entre 2019 et 2023, puis ceux qui renseignent les usages de la bibliothèque et l'intérêt porté par les publics aux services et animations proposés.

Fréquentation et conditions d'accès

Le champ E147 de l'enquête annuelle comptabilise la fréquentation annuelle totale de la bibliothèque. Ce chiffre permet de faire la différence entre les visiteurs de la bibliothèque et les emprunteurs actifs que l'on peut compter grâce aux statistiques d'emprunts et qui sont renseignés dans le champ E103. Les bibliothèques qui ne sont pas équipées de compteur d'entrées ont toutefois la possibilité d'effectuer un relevé du nombre d'entrées à quelques moments distincts de l'année et de les extrapoler pour obtenir une estimation annuelle. Dans les faits, en 2023, sur les 13 811 bibliothèques ayant transmis leurs réponses à l'OLP, 8 531 ont rempli ce champ, ce qui laisse à penser que peu de bibliothèques ne disposant pas de compteur d'entrées fournissent tout de même une estimation de leur fréquentation annuelle. Le nombre d'emprunteurs actifs (E103) est également important, et plus fiable que le critère de fréquentation. En effet, ce critère E103 est l'un de ceux qui sont

demandés à la totalité des bibliothèques, même celles recevant le questionnaire très abrégé, parce qu'il est indispensable au ministère de la Culture pour calculer le droit de prêt, et la redevance qui devra être versée à la Sofia pour l'année étudiée⁴⁸. Afin d'exprimer l'attractivité des bibliothèques au retour de la pandémie de covid-19, ces chiffres peuvent être complétés par la donnée E102 qui enregistre le nombre de nouveaux inscrits dans l'année. Il est plus intéressant d'évaluer les statistiques de nouveaux inscrits plutôt que celles du nombre total d'inscrits (E101). Cela tient au fait que le critère E101 n'est demandé qu'aux 20 % des bibliothèques qui reçoivent un formulaire complet, alors que le E102 figure dans 84 % des formulaires : tous sauf le formulaire très abrégé, envoyé aux plus petites structures. Dans la mesure où ces petites structures ne remplissent pas non plus le critère E147, on ne peut avoir de trace de leurs statistiques de fréquentation. Il n'est donc pas pertinent de les inclure à cette étude sur le retour des publics en bibliothèque puisqu'aucune donnée ne nous permet d'évaluer ce retour. C'est pourquoi, dans les calculs et graphiques qui seront développés par la suite, on prendra en considération les établissements de lecture publique desservant une population d'au moins 2 000 habitants.

Le critère C101 permet de connaître le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque. Il est complété par le champ C115 qui indique le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque au public, et le champ C116 qui est une question fermée : la bibliothèque est-elle, oui ou non, ouverte le dimanche. Contrairement aux autres critères évoqués dans ce paragraphe, le C116 ne figure pas dans le formulaire très abrégé. Afin de préciser encore la question des horaires d'ouverture, il est possible d'en obtenir le détail dans l'ensemble J1 puisque les champs J101 à J128 précisent les horaires d'ouverture et de fermeture pour chaque demi-journée de la semaine. La question de la gratuité des services de la bibliothèque est quant à elle posée au champ J201. Ce critère ne s'intéresse qu'à la gratuité totale des services, par opposition à une gratuité partielle en fonction de la personne qui s'inscrit ou du service dont elle souhaite bénéficier.

Usages et nouveaux services

Les prêts effectués au cours de l'année font partie des éléments les plus systématiquement comptabilisés par les bibliothèques. La comparaison des statistiques de prêts des années 2019 à 2023 donne donc une idée assez précise et fiable de l'évolution de ce service traditionnel de la bibliothèque qui a été bousculé mais aussi réinventé sous l'effet de la crise sanitaire. Les statistiques de prêts sont renseignées au niveau de l'enquête annuelle dans les champs du bloc E2, et en particulier dans la case E239 qui synthétise le total des prêts de documents effectués, tous supports et tous publics confondus.

En ce qui concerne l'offre numérique proposée par les bibliothèques, qui dans sa grande majorité a augmenté à l'occasion des confinements de 2020 et 2021, elle est mesurée dans le bloc E5 intitulé « Services et ressources électroniques proposés par la bibliothèque », et en particulier par le critère E515. Celui-ci permet de constater l'évolution du nombre de bibliothèques qui proposent une offre de ressources numériques, à l'exclusion une nouvelle fois des bibliothèques des

⁴⁸ La Sofia. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.la-sofia.org/> [Consulté le 4 février 2025]. La Sofia est la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, organisme de gestion collective, administré à parité par les auteurs et les éditeurs, dans le domaine exclusif du livre. Le droit de prêt est encadré légalement : *LOI n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs*, 2003. [en ligne] Journal officiel n°140 du 19 juin 2003. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2003/6/18/2003-517/jo/texte> [Consulté le 4 février 2025].

collectivités de taille réduites qui remplissent les questionnaires très abrégés de l'enquête annuelle.

Il en va de même pour l'ensemble des champs du bloc H1 du formulaire de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, qui nécessite toutefois d'être analysé pour avoir une vision la plus complète possible des propositions des établissements en termes d'action culturelle au sein de la bibliothèque. L'action culturelle hors les murs est plus difficile à saisir par le biais de l'enquête annuelle, mais nous nous arrêterons sur le service de portage de documents à domicile, renseigné en H504.

Pour résumer, les données chiffrées et approches d'enquêtes sont nombreuses pour tenter d'appréhender l'activité des bibliothèques de lecture publique, et dans le cas étudié ici, pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur la fréquentation et les services proposés. Il faut les sélectionner et les manipuler avec précaution pour tenter d'en tirer des résultats les plus fiables possibles. C'est ce que nous tenterons de faire, en commençant par nous concentrer sur l'évaluation de la fréquentation des bibliothèques pour nous demander schématiquement : à la sortie de la crise sanitaire, qui revient quand ?

2. ÉVALUER LE TAUX DE PRESENCE DES PUBLICS EN BIBLIOTHEQUE

La fréquentation de la bibliothèque (E147) et le nombre de nouveaux inscrits (E102) désignent deux réalités très différentes, qui se complètent et sont précieuses pour appréhender le retour des publics dans les établissements de lecture publique. Le nombre d'inscrits se distingue par ailleurs du nombre d'emprunteurs actifs (E103). L'Observatoire de la lecture publique désigne comme « emprunteur actif » toute personne ayant emprunté au moins un livre au cours de l'année étudiée. « Jusqu'aux années de crise sanitaire, la tendance était à la lente stabilisation du taux d'emprunteurs, cumulé à une hausse de la fréquentation en bibliothèque. ⁴⁹ » Il convient d'étudier à présent la manière dont la pandémie a transformé ces dynamiques, et de poser la question de la reprise ou non, d'une évolution cohérente à celle des années précédant 2020.

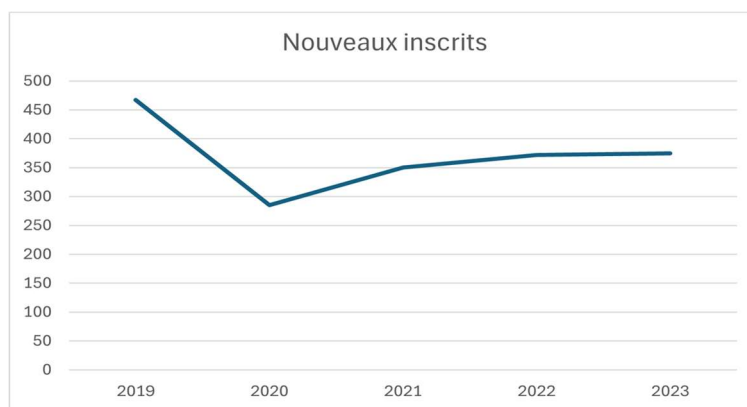
Fréquentation et nouveaux inscrits

L'attractivité d'une bibliothèque est mise en évidence par l'augmentation du nombre des nouveaux inscrits par an. L'évolution de 2019 à 2023 du nombre des inscrits, dessine une courbe similaire à celle de la fréquentation⁵⁰. En 2019, un établissement de lecture publique desservant une collectivité de plus de 2 000 habitants, compte en moyenne 467 nouveaux inscrits. En se fiant à l'enquête de 2022 sur les effets de la crise sanitaire sur les bibliothèques françaises, on note que « le nombre de nouveaux inscrits est de 39 % inférieur au niveau de 2019 en 2020, avant de reprendre en 2021 pour s'établir à 75 % du niveau de 2019 »⁵¹. En 2022 ce nombre moyen de nouveaux inscrits est de 372, se hissant à 80 % par rapport au chiffre précédent la pandémie, et se fixe à ce niveau où il est toujours en 2023 puisque les statistiques donnent en moyenne pour cette année 375 nouveaux inscrits.

⁴⁹ MINISTÈRE DE LA CULTURE, OLP, 2025 (à paraître). Synthèse nationale des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales 2021, p. 12. Sera disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>.

⁵⁰ Pour rappel, le critère E102, de même que le critère E147, ne sont pas évalués dans les établissements de lecture publique desservant une population inférieure à 2000 habitants. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le calcul.

⁵¹ MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2022. Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse : [MC_enquete_frequentation_bibliotheques_version_definitive_01_04_2022.pdf](#) [Consulté le 4 février 2025].



Graphique 1 : Evolution du nombre moyen de nouveaux inscrits par an entre 2019 et 2023⁵².

L'enquête du ministère de la Culture sur les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 analyse l'évolution de la fréquentation des bibliothèques municipales et intercommunales⁵³. Elle prend en compte chaque entrée physique dans les locaux de la bibliothèque, même en accès très restreint. Ainsi les usagères et usagers venus chercher des livres commandés via les différents systèmes de prêts à emporter, sont pris en compte dans le calcul de la fréquentation. Cette enquête mesure une baisse de la fréquentation de 50 % entre 2019 et 2020, soit une division par deux qui est toutefois moins conséquente que son équivalent dans les bibliothèques universitaires et à la Bibliothèque nationale de France. Selon la même enquête, ces institutions avoisinent en moyenne les 60 % de perte de leurs public, la première année de la pandémie. En bibliothèque de lecture publique, la hausse qui intervient à partir de février 2021 est estimée à 17 % en moyenne. On peut donc rapporter la baisse globale de fréquentation pendant la crise sanitaire à une moyenne de 42 % sur deux ans dans les bibliothèques de lecture publique. Les données qui ont servi à l'élaboration de ces statistiques ont été récoltées mois par mois, ce qui permet de poser la question d'un possible impact de l'instauration du passe sanitaire comme frein au retour des publics. Il semblerait que l'application du contrôle des passes pour les adultes à partir du mois de juillet 2021 n'ait pas eu de conséquences sur la dynamique croissante du retour des publics en bibliothèque municipale et intercommunale. L'élargissement du passe aux 12-17 ans en revanche, serait à l'origine d'un ralentissement, « dans la mesure où la fréquentation en octobre et novembre est plus faible que la fréquentation de juin »⁵⁴.

Même si elles ne permettent pas un degré de précision chronologique aussi précis, il convient de se tourner vers les données brutes de l'enquête annuelle de l'Observatoire de lecture publique pour poursuivre l'évaluation statistique sur les années 2022 et 2023. Les données de l'OLP offrent des possibilités de calculs plus fiables car elles mettent en regard un nombre très important de bibliothèques.

En 2019, parmi les 5 653 bibliothèques desservant une collectivité de plus de 2 000 habitants qui ont été interrogées, 2 646 ont renseigné le champ E147⁵⁵. Cette

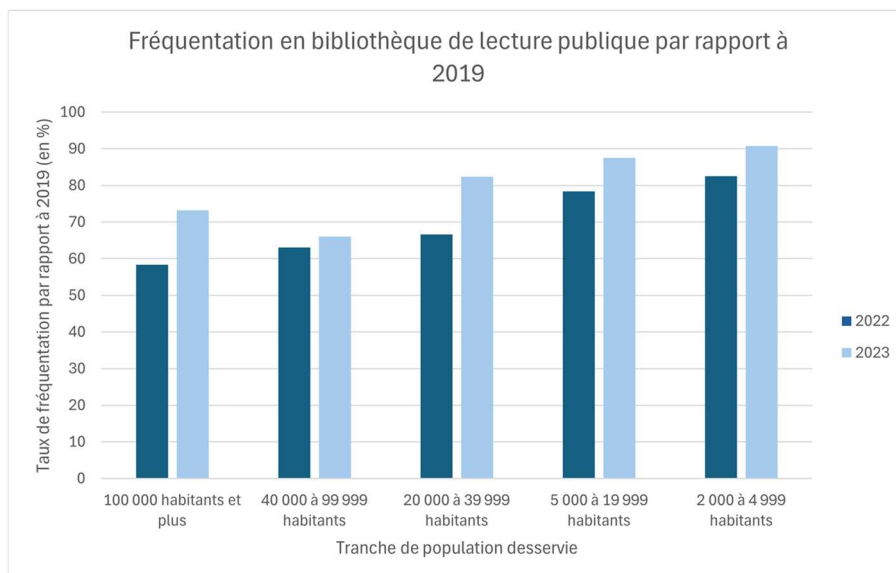
⁵² Tous les graphiques et tableaux sont produits par l'autrice de ce mémoire, à partir des données brutes des enquêtes annuelles de l'OLP, éditions 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁵ Pour rappel, il s'agit là des données brutes de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, dont le redressement statistique professionnel n'a pas encore été effectué. Il faut donc considérer avec prudence les données, notamment celles des plus grands réseaux de bibliothèques. Dans la mesure où ils sont moins nombreux mais manipulés

proportion est relativement faible mais il faut rappeler qu'il en va de même pour tous les critères évalués en 2019 du fait de la période de collecte des données (début de confinement, printemps 2020) et du changement de mode d'enquête. La proportion de réponses augmente par la suite puisqu'en 2022, les bibliothèques desservant une population de plus de 2 000 habitants sont 3 377 sur 5 895 à renseigner le champ E147, et qu'elles sont 3 520 sur 5 840 en 2023.



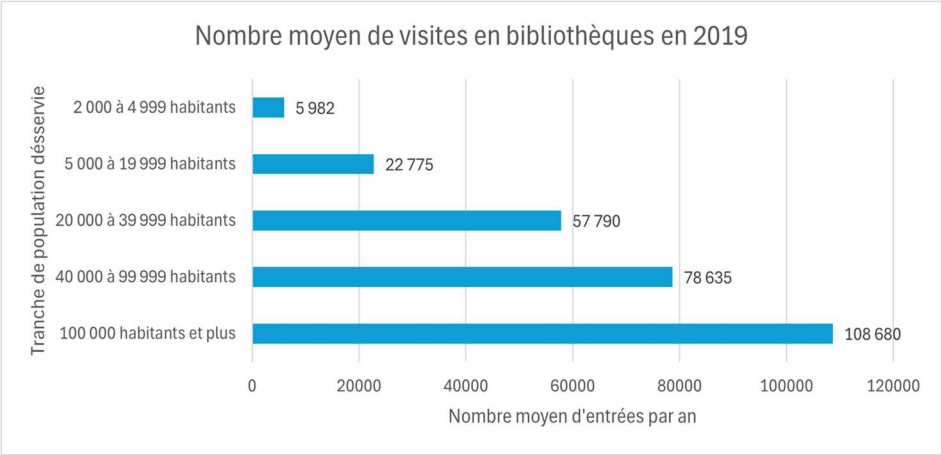
Graphique 2 : Fréquentation en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).

Bien que le calcul de la moyenne soit une donnée peu représentative compte tenu du nombre et de la diversité des établissements, c'est un bon outil de comparaison des années entre elles. En 2019, cette moyenne du nombre d'entrées comptabilisées en bibliothèque de lecture publique est de 26 056. Elle chute à 17 261 en 2021, tel qu'indiqué dans la synthèse des données d'activité des bibliothèques de lecture publique⁵⁶, avant de remonter en 2022 où elle atteint 18 790, soit 72 % de son niveau de 2019. En 2023, la progression continue pour atteindre 21 690 visiteurs en moyenne, qui correspondent à 83 % de la fréquentation antérieure à la crise sanitaire.

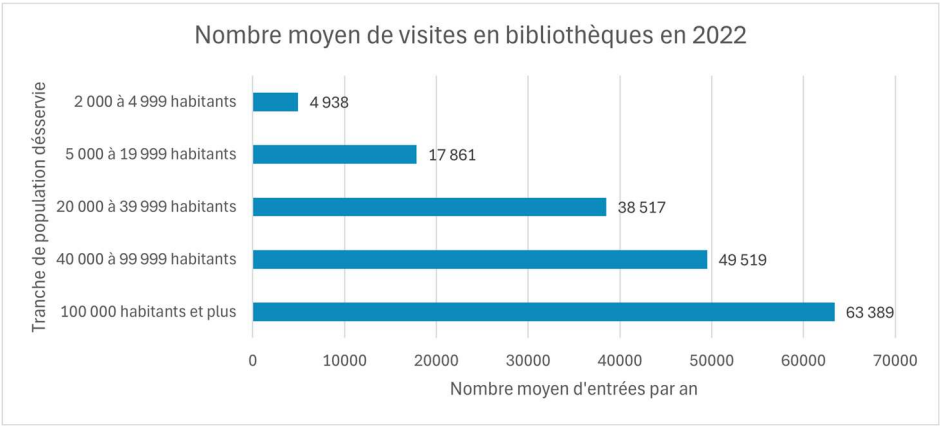
des chiffres très élevés, leurs difficultés à collecter certaines données peut avoir un poids disproportionné sur le calcul et faire paraître le retour des publics plus lent qu'il ne l'a été en réalité.

⁵⁶ MINISTERE DE LA CULTURE, OLP, 2025 (à paraître). Synthèse nationale des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales 2021, p. 12. Sera disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>.

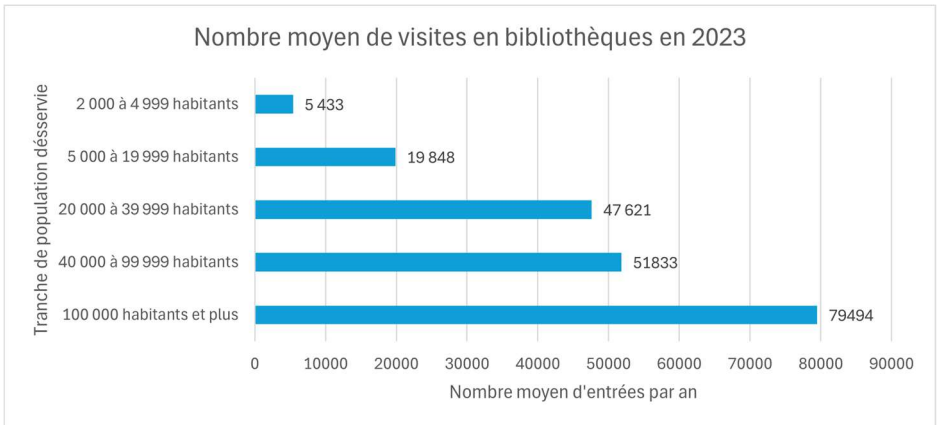
I – 2019 – 2023, Exprimer en chiffres le retour des publics en bibliothèque après la crise sanitaire



Graphique 3 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2019, en fonction de la tranche population desservie.



Graphique 4 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2022, en fonction de la tranche population desservie.



Graphique 5 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2023, en fonction de la tranche population desservie.

En répartissant les établissements en fonction du nombre d’habitants desservis par la collectivité dont ils dépendent, on obtient des chiffres plus représentatifs de la situation. À la fin de l’année 2022, donc de la première année presque complète de reprise d’activité après la crise sanitaire, la fréquentation des bibliothèques de collectivités de 2 000 à 4 999 habitants dépasse en moyenne 80 % du chiffre de 2019. Les établissements de grandes villes mettent plus de temps à voir revenir leurs publics puisque dans le même temps, la fréquentation des établissements de lecture

publique desservant des collectivités de plus de 100 000 habitants ne dépasse pas encore 60 % de son niveau de 2019. Lucie Cantier, conservatrice des bibliothèques à la Ville de Paris et responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke pendant la crise sanitaire, souligne à juste titre que dans le cinquième arrondissement de Paris où elle exerçait – la bibliothèque est un équipement culturel parmi d’autres, et que la grande diversité de l’offre pourrait contribuer à expliquer un retour plus lent des publics vers leur bibliothèque de proximité⁵⁷. La directrice du réseau des bibliothèques du Mans, Sophie Rouyer, apporte une hypothèse complémentaire, celle d’un certain éloignement des populations par rapport aux grandes agglomérations⁵⁸. La pandémie de covid-19 a en effet entraîné ce que l’on pourrait qualifier de petit exode dans une frange de la population qui a embrassé la possibilité du télétravail partiel ou total et a quitté les grosses agglomérations, Paris en tête, notamment en quête d’espace de vie après le choc des confinements.

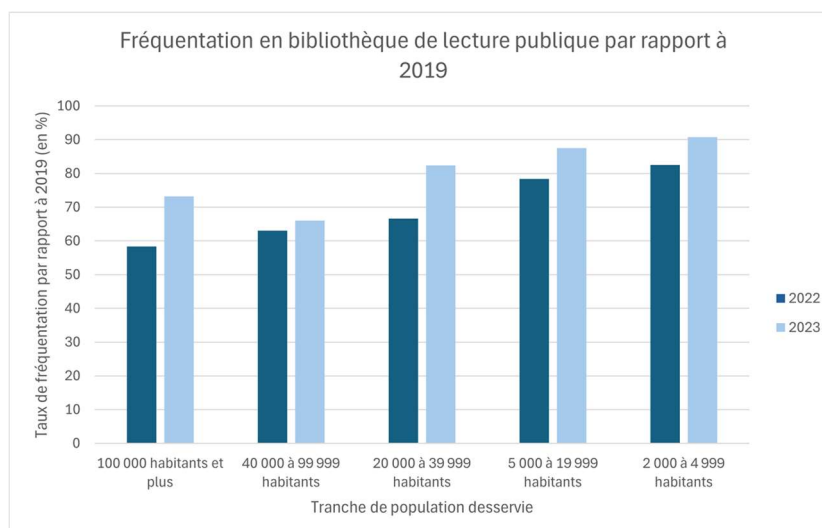
Nombre d’emprunteurs actifs

L’évaluation du taux d’emprunteurs actifs qui font leur retour en bibliothèque est une autre manière d’appréhender la sortie de la crise sanitaire. Pour les structures desservant des collectivités de 20 000 personnes ou moins, le prêt est le service principal, voire le seul service fourni par la bibliothèque. Par conséquent, le nombre d’emprunteurs actifs est corrélé à la progression de la fréquentation. Dans les structures de collectivités de taille plus importante, la diversification des usages entraîne un décrochage entre fréquentation et nombre d’emprunteurs actifs. En effet, ainsi que mentionné précédemment, la population des grandes villes revient moins vite en bibliothèque après la fin des restrictions liées au covid-19 car elle dispose d’une offre culturelle large – outre la bibliothèque – dont elle peut profiter. Dans ce contexte, les publics qui reviennent en premier sont les emprunteurs actifs, puisque c’est la pratique culturelle la plus spécifique à ces lieux. Ainsi, là où les statistiques de reprise de la fréquentation pour 2023 sont similaires à celles des emprunteurs actifs pour les établissements desservant entre 2 000 et 39 999 habitants (atteignant entre 80 et 90 % de leur niveau de 2019), on remarque un taux de retour des emprunteurs actifs dans les bibliothèques de collectivités comptant plus de 40 000 habitants, nettement plus important que le taux moyen de fréquentation de ces mêmes lieux. En témoignent les graphiques ci-dessous, où les statistiques 2023 sont symbolisés par les barres bleu clair :

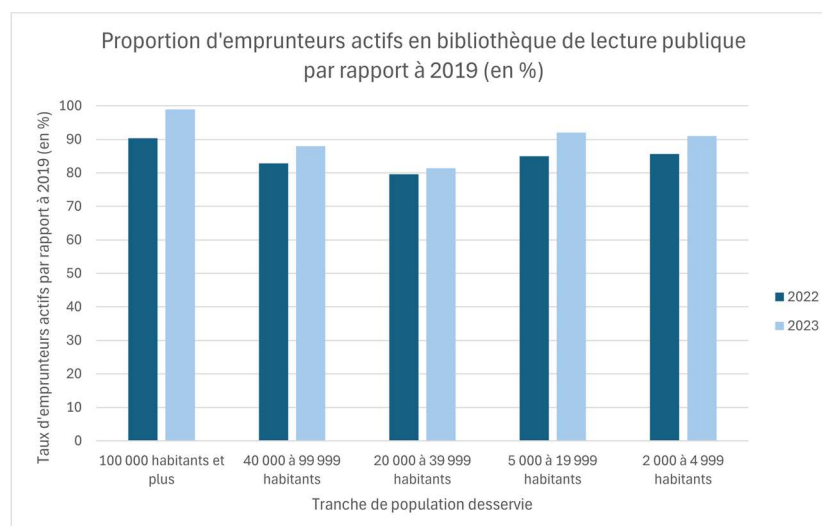
⁵⁷ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁵⁸ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

I – 2019 – 2023, Exprimer en chiffres le retour des publics en bibliothèque après la crise sanitaire



Graphique 6 : Fréquentation en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).



Graphique 7 : Proportion d'emprunteurs actifs en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).

Le niveau d'emprunteurs actifs en 2023 avoisine 100 % de celui de 2019. À ce titre la bibliothèque de la Manufacture à Nancy fait office de contre-exemple⁵⁹. En raison des travaux qu'elle a menés en 2022 et 2023, et de l'abonnement commun au réseau Co-libris (réseau des bibliothèques du grand Nancy), la Manufacture a clairement observé le changement d'habitude des emprunteurs actifs de la métropole qui, se détournant de la grande médiathèque centrale lors de ses phases de fermeture, se sont reconnectés avec les plus petites bibliothèques de leurs communes de résidence. En effet, comme en témoigne Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, pendant les travaux, l'offre documentaire était réduite à un tiers des collections présentées en libre accès. Malgré le nombre de places assises limité pendant les travaux, les visiteurs semblent être revenus plus rapidement que les emprunteurs, contrairement à la tendance nationale.

⁵⁹ Entretien avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

La question du retour des publics en bibliothèques, et de l'évolution de la courbe de la fréquentation notamment, s'est posée de manière plus prégnante pendant la crise sanitaire qu'après la fin des restrictions. En 2020 et 2021 alors que les bibliothèques n'entrevoyaient pas encore la fin de la crise, elles élaboraient des scénarios successifs de sortie de crise, mis en défaut par les recrudescences du virus. Pourtant, à la réouverture complète et sans condition des bibliothèques en mars 2022, il semble que ces inquiétudes se soient dissipées. Au moment de la réouverture, les enjeux de reprise des accueils de groupes, de la programmation culturelle, des ateliers et autres partenariats à remettre en place ont supplanté l'enjeu d'aller chercher des publics qui ont, de fait, retrouvé le chemin de la bibliothèque. C'est ce que l'on observe à la bibliothèque des Champs Libres, à Rennes, où l'équipe de direction s'est posé la question du risque de perdre une partie des publics (et celle d'essayer ou non de les rattraper)⁶⁰. Il y a un turn-over très important des usagers puisque 30 % des habitants de Rennes sont des étudiants, mais l'enjeu de leur faire découvrir la bibliothèque n'est pas spécifique à la sortie de la crise sanitaire, il revient à chaque rentrée. La bibliothèque a donc usé de la même communication envers cette partie de ses publics qu'elle le fait tous les ans, en lien avec les universités notamment. La reprise d'activité et la communication habituelle de l'institution n'ont pas dû être augmentées d'un dispositif spécifiquement dédié à cet objectif.

Parmi les facteurs qui ne sont pas saisissables au regard des données chiffrées figurent les motivations des publics à retourner ou à ne pas retourner en bibliothèque. La période de la pandémie de covid-19 a été un temps de prise de conscience de la vulnérabilité humaine face à la maladie et à la rapidité de la propagation du virus. Ce n'était pas une découverte, mais ce n'en fut pas moins un choc, qui, pour une frange de la population, a entraîné des réticences à retourner vers les lieux publics très fréquentés, y compris après la fin des restrictions. Dans ce cas où la peur de la maladie et de la contagion crée un blocage psychologique, les bibliothèques font figure de « bouillon de culture » par excellence, puisque les documents sont manipulés sans cesse, tant par les équipes que par les publics. Si ce phénomène a été observé à la bibliothèque Rainer Maria Rilke dans une large mesure⁶¹, ce ne fut en revanche pas le cas à Chalon-sur-Saône qui a vu sa fréquentation augmenter rapidement dès 2021 et rattraper puis dépasser son niveau d'avant la pandémie. Cet engouement s'explique en partie grâce à une large diversification des supports de ressources (audiovisuels, numériques, vidéoludiques) entamée pendant la crise⁶². À la bibliothèque municipale de Lyon, les statistiques d'inscription et de réinscription ont montré dès 2022 et jusqu'à 2024 un retour plus rapide des publics payants que des publics bénéficiant de la gratuité (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, porteurs de handicap, réfugiés, étudiants)⁶³. Il est possible de faire l'hypothèse que cette dichotomie soit causée en partie par le fait que les publics adultes et actifs dont l'inscription est payante, ont repris plus rapidement que d'autres un rythme et des activités proches de ce qu'ils

⁶⁰ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁶¹ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁶² Entretien avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁶³ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

connaissaient en 2019. En ce qui concerne les publics étudiants, cette hypothèse d'un changement de rythme et d'habitudes de travail est étayée par le témoignage de Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas à Nancy⁶⁴. Dans la mesure où le public étudiant en quête de place constitue le socle de la fréquentation de la bibliothèque Stanislas, l'équipe a pu observer la désaffection de ce mode de travail pour une partie des jeunes adultes ayant entamé leurs études au début de la pandémie de covid-19, et ayant conservé l'habitude de travailler depuis chez eux. Pour autant, dans la grande majorité des cas, il semble que l'éloignement choisi des bibliothèques n'est pas irréversible. Dès 2018, une enquête était menée pour tenter de cerner les non-usagers des bibliothèques⁶⁵. Il en ressort qu'ils sont un ensemble hétérogène dont l'un des points communs est de ne pas être entièrement hostile à une future fréquentation, ou à un futur retour dans ces institutions : « Une absence de fréquentation actuelle n'implique pas un éloignement total vis-à-vis des bibliothèques »⁶⁶.

En 2023, la commission de normalisation AFNOR 46-8 chargée de la qualité, des statistiques et de l'évaluation des résultats en bibliothèques, archives et musées a publié un guide qui avait pour thème la fréquentation en bibliothèque⁶⁷. Elle replace dans le contexte des suites du rapport de la mission Orsenna le début d'un élan de réflexions et de travaux consacré à la fréquentation des bibliothèques, et pour lequel la crise sanitaire a fait l'effet d'un puissant frein⁶⁸. Toutefois, il s'avère que cette période de pandémie et de chute de la fréquentation des bibliothèques a tout de même été propice à focaliser les attentions sur cette variable, suivie de près dans le contexte de sortie de crise et de reprise d'activité. D'autres grandes questions sur l'évolution des bibliothèques se posent à l'échelle nationale et sont susceptibles d'influer sur le retour des publics en bibliothèque : nous allons étudier à présent l'extension des horaires d'ouverture et le passage à la gratuité des services comme potentiels facteurs de relance de l'activité des établissements après la pandémie.

⁶⁴ Entretien avec Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy. 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁶⁵ MINISTERE DE LA CULTURE, OLP, 2018. Les non-usagers des bibliothèques, Enquête qualitative [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68823-les-non-usagers-des-bibliotheques-enquete-quantitative.pdf>. [Consulté le 27 février 2025].

⁶⁶ *Ibid.*, p. 41.

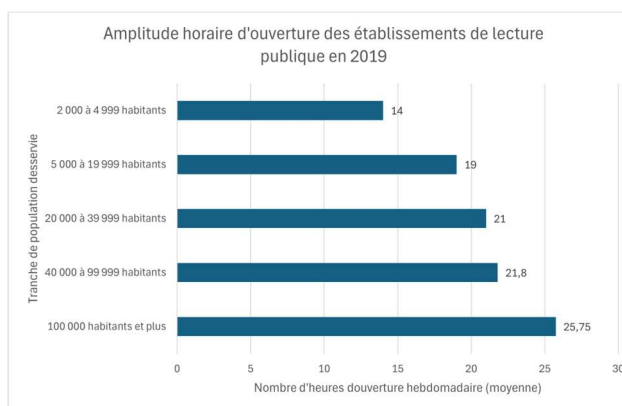
⁶⁷ COMMISSION DE NORMALISATION AFNOR 46, *La fréquentation en bibliothèque, Normes d'évaluation, outils de mesure et retours d'expérience*. [en ligne], 2023. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/content/uploads/sites/3/2023/07/la-frequentation-en-bibliotheque-normes-devaluation-outils-de-mesure-e.pdf> [Consulté le 4 février 2025].

⁶⁸ MINISTERE DE LA CULTURE, « *Voyage au pays des bibliothèques* », le rapport de la mission Orsenna, février 2018. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna> [Consulté le 4 février 2025].

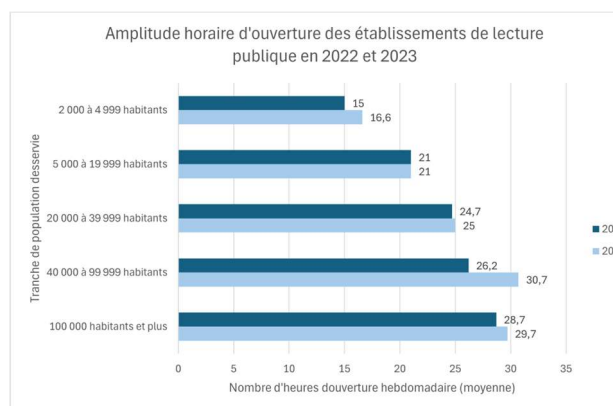
3. L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE ET LA GRATUITE, FACTEURS DE RETOUR DES PUBLICS ?

L'extension des horaires d'ouverture

Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques en général, et des bibliothèques de lecture publique en particulier, est une question omniprésente dans la profession depuis une dizaine d'années. Le nombre de jours d'ouverture annuelle des bibliothèques de lecture publique fait partie des données relevées chaque année par l'Observatoire de la lecture publique (C102), mais dans la mesure où c'est un chiffre très lissé non seulement par la diversité des structures mais aussi par l'importance de la durée concernée, nous lui préférons l'étude de l'amplitude horaire hebdomadaire d'ouverture au public (C101). Le critère C101 présente l'avantage d'être un critère assidûment rempli du formulaire de l'enquête annuelle. En 2019, les 5 614 établissements de lecture publique desservant une population supérieure à 2 000 habitants y ont répondu, tandis qu'en 2022, en se basant sur les mêmes paramètres, 5 632 bibliothèques sur 5 888 interrogées ont fourni une réponse, et 5 772 sur 5 829 en 2023. Les bibliothèques de lecture publique française sont ouvertes en moyenne 20h par semaine en 2019, 23 h en 2022 et 25,5 h en 2023. Entre 2019 et 2021 le nombre moyen d'heures d'ouverture n'a presque pas évolué, la synthèse des données d'activité des bibliothèques pour 2021 donne une moyenne de 19,9 h d'ouverture hebdomadaire. Cette stagnation est logique étant données l'incertitude du contexte d'ouverture en 2021 et la longue période de fermeture complète qui l'avait précédée en 2020.



Graphique 8 : Amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire des établissements de lecture publique en 2019.



Graphique 9 : Amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire des établissements de lecture publique en 2022 et 2023.

L'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire depuis la sortie de la crise sanitaire est donc rapide, surtout dans les collectivités de plus de 40 000 habitants. La tranche de population située entre 40 000 et 99 999 personnes est celle qui voit l'amplitude horaire de ses établissements de lecture publique augmenter le plus, à raison de 26,2 h en moyenne en 2022 (soit 4,4 h de plus qu'en 2019) et 30,7 h en 2023 (soit une augmentation 4,5 h, cette fois en un an seulement). Cette progression est notamment permise par des aides de l'État, dont la mise en place a commencé en 2016 avec l'extension du périmètre de l'enveloppe « Bibliothèques » de la dotation générale de décentralisation (DGD)⁶⁹. Ce concours

⁶⁹ Ministère de la Culture, service Livre et lecture, 2025. *Aides à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les->

financier du ministère de la Culture aux bibliothèques territoriales était auparavant réservé à des dépenses d'investissement, pour la construction ou l'aménagement de sites. À partir de 2016, elle peut également participer à la mise en œuvre de projets d'extension d'horaires d'ouverture, notamment en influant sur la masse salariale (dépense de fonctionnement). La sénatrice d'Ille-et-Vilaine Sylvie Robert – qui a depuis porté le projet de loi sur les bibliothèques adopté le 21 décembre 2021 – avait adressé en 2015 le sujet de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques de lecture publique, menant à la création de ce dispositif de soutien financier l'année suivante⁷⁰. « Malgré la crise sanitaire et les restrictions en matière d'accueil, 589 projets ont été soutenus entre 2016 et 2022 » souligne *l'Atlas des bibliothèques territoriales*, paru en 2024⁷¹.

Ce même ouvrage avance que « les modes de fréquentation des publics en bibliothèque reflètent l'évolution contemporaine de la société, les temporalités des mondes professionnels et la place consacrée aux temps de loisirs »⁷². Néanmoins pour que puisse être adopté un projet d'extension des horaires d'ouverture des établissements de lecture publique, il faut que soient réunies certaines conditions. Une première est de répondre à un besoin, une deuxième est que cette mesure puisse être soutenue sur le plan du budget et des ressources humaines engagées, et une troisième de répondre à une volonté politique puisque c'est aux pouvoirs publics de la collectivité que revient la décision. Sur ce dernier point notamment, les dernières années ont parfois constitué un tournant. Les élections municipales de 2020 notamment, ont marqué l'arrivée de certaines équipes municipales et intercommunales avec lesquelles un consensus a pu émerger au sujet de l'extension des horaires d'ouverture. La directrice du réseau des bibliothèques municipales du Mans, Sophie Rouyer, témoigne de cette situation : le projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque Louis Aragon était défendu depuis près de 10 ans, et a pu être officiellement lancé en 2020 à la faveur du changement d'équipe municipale⁷³. Répondant à un besoin fort des publics mais aussi des équipes, l'ouverture une heure supplémentaire chaque samedi à partir de 2022 a été immédiatement adoptée et a apaisé certaines tensions latentes entre les agents et les publics, qui pesaient sur le service public du samedi après-midi, en particulier sur le moment de la fermeture.

Le contexte de crise sanitaire en revanche, alors même qu'il a remis sur le devant de la scène l'importance des services publics de proximité et n'a pas empêché la distribution des aides de l'État, a été un frein à l'ouverture aux publics, qui plus est à son extension. Outre les fermetures complètes ou partielles subies par toutes les bibliothèques de lecture publique en 2020 et 2021, la pandémie a provoqué un important absentéisme dans les équipes. La baisse des effectifs est à l'origine d'une

[professionnels-des-bibliotheques/aides/aides-a-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques](#) [Consulté le 4 février 2025].

⁷⁰ MÉLOT, Colette, ROBERT, Sylvie. *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires des bibliothèques publiques*. [en ligne]. 1er juillet 2020. Sénat, Session extraordinaire de 2019-2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69572-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-de-la-culture-de-l-education-et-de-la-communication-sur-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques.pdf> [Consulté le 27 février 2025].

⁷¹ LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola (dir.), 2024. *Atlas des bibliothèques territoriales*, p. 17. [en ligne]. Service du livre et de la lecture, Ministère de la Culture. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/halshs-04444109> [Consulté le 4 février 2025].

⁷² *Ibid.*, p. 17.

⁷³ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

réduction temporaire de l'amplitude d'ouverture de certaines bibliothèques, même au-delà des fermetures obligatoires (confinement ou couvre-feu). La bibliothèque Rainer Maria Rilke a ainsi dû aménager ses horaires par impossibilité d'assurer le service public pendant une période qui s'est prolongée y compris après la fin des restrictions au printemps 2022⁷⁴. Dans le cas de la médiathèque Louis Aragon du Mans, le contexte de sortie de crise sanitaire a également été un frein, cette fois pour des raisons financières car les restrictions budgétaires subies à partir de 2022 et 2023 ont empêché le déploiement d'une suite du projet d'extension d'ouverture comportant une nocturne hebdomadaire et un aménagement saisonnier des horaires⁷⁵.

Malgré le nombre de projets soutenus par la DGD et le fait qu'en 2023 encore, « plus de 10 millions d'euros [aient] été consacrés à renforcer l'amplitude horaire des bibliothèques »⁷⁶, certaines municipalités et intercommunalités sont revenues sur leurs pas, pendant et à la suite de la pandémie de covid-19. En effet, le plan d'accompagnement national présenté précédemment prévoit un programme d'aide au financement des projets pour une durée de cinq ans. Dans la mesure où les premiers ont débuté en 2016, certaines collectivités, jugeant que l'extension de services n'avait pas un impact suffisant, et prévoyant la fin du financement de l'État, ont restreint à nouveau les horaires d'ouverture de leurs établissements de lecture publique à partir de 2021. Ce recul relatif après une importante progression entre 2016 et 2019 concerne en particulier le critère d'ouverture le dimanche.

Cas particulier : l'ouverture le dimanche

En 2019, les premiers effets concrets des financements du concours particulier « Bibliothèques » de la DGD commencent à être visibles, et se ressent notamment dans le taux de bibliothèques municipales et intercommunales ouvertes le dimanche. Les bibliothèques de lecture publique ouvertes le dimanche en 2019 le sont donc soit parce que c'est un choix de la collectivité mis en place de manière autonome et parfois ancienne, soit parce qu'elles ont bénéficié d'une aide de l'État à partir de 2016 pour encourager cette ouverture.

	2019	2022	2023
100 000 habitants et plus	7,6%	8,4%	9,1%
40 000 à 99 999 habitants	7,9%	10,0%	9,8%
20 000 à 39 999 habitants	9,3%	10,2%	11,4%
5 000 à 19 999 habitants	5,1%	5,5%	4,8%
2 000 à 4 999 habitants	5,3%	4,9%	5,0%
TOTAL	5,8%	6,0%	6,0%

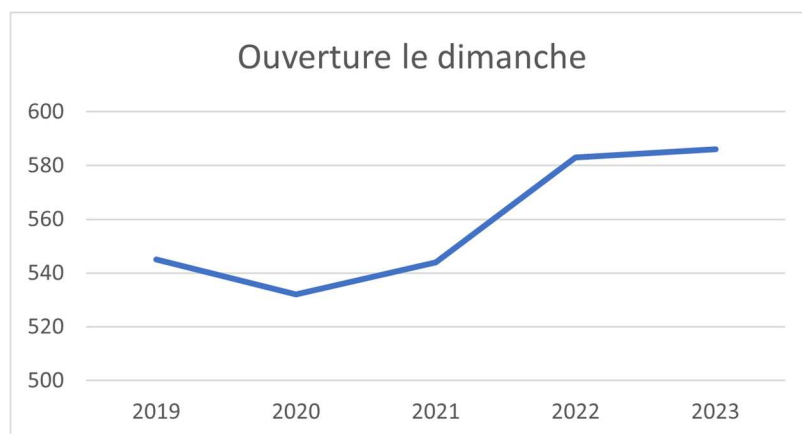
Tableau 1 : Evolution du pourcentage d'établissements de lecture publique ouverts le dimanche.

⁷⁴ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁷⁵ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁷⁶ Ministère de la Culture, service Livre et lecture, 2025. *Aides à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/aides/aides-a-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques> [Consulté le 4 février 2025].

Dans ce tableau apparaissent les baisses légères ou plus significatives du taux d'ouverture des bibliothèques de lecture publique le dimanche pour certaines tranches de populations, correspondant à l'effet évoqué plus haut, de l'arrêt des aides nationales ou du niveau de fréquentation jugé insuffisant. Ce sont les facteurs qui expliquent que pour les établissements de lecture publique desservant moins de 20 000 habitants, le taux d'ouverture le dimanche soit plus bas en 2023 qu'il ne l'était en 2019, et même en baisse entre 2022 et 2023 dans le cas des bibliothèques desservant une population comprise entre 5 000 et 19 999 habitants. À l'inverse les plus grandes collectivités s'engagent de plus en plus en faveur de l'ouverture de leurs établissements de lecture publique le dimanche.



Graphique 10 : Évolution du nombre de bibliothèques de lecture publique ouvertes le dimanche, entre 2019 et 2023.

Les années 2020 et 2021 avaient marqué une récession sur ce plan, en raison des périodes de fermetures obligatoires liées aux restrictions sanitaires, et du manque d'agents pour assurer le service public tout au long de la pandémie de covid-19. La sortie de crise marque un élan et la mise en place rapide en 2022 de nombreux projets d'extension d'horaires d'ouverture mûris pendant deux ans, puis l'évolution entre 2022 et 2023.

Le choix de la gratuité

Au même titre que l'extension des horaires d'ouverture, l'établissement de la gratuité dans les bibliothèques en France est un sujet qui était déjà amplement discuté avant que ne survienne la pandémie de covid-19. Depuis 2020, l'impact de la crise sanitaire sur la société, et les élections municipales ont contribué à relancer la dynamique autour de cette thématique. Dans quelle mesure la période de sortie de crise a-t-elle été propice au développement de la gratuité totale en bibliothèque de lecture publique, et avec quelles conséquences ?

La « gratuité totale » est définie par l'ABF comme la gratuité des conditions de prêts, sans distinction de catégorie de population (par âge, statut ou situation professionnelle) ni de supports de documents prêtés⁷⁷. Sont toutefois considérées comme ayant mis en place la gratuité totale les bibliothèques qui restreignent cette

⁷⁷ BPI, 2022. *Bibliogrill : Gratuité totale, impact maximal ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10045212t> [Consulté le 4 février 2025]. Invité : Olivier Ploux, directeur des médiathèques de Saint-Ouen, réseau des médiathèques de Plaine commune.

gratuité aux habitants de la collectivité qu'elles desservent. C'est le cas par exemple des réseaux des médiathèques de Nancy⁷⁸ ou de Lille⁷⁹.

Par ailleurs, bien qu'elles ne fassent pas partie des bibliothèques étudiées dans le cadre de ce mémoire puisqu'elles ne participent pas à la création de statistiques permettant d'évaluer le retour des publics en bibliothèque après la crise sanitaire, les collectivités desservant moins de 2 000 habitants sont en grande partie gratuites. Elles apparaissent sur la carte des modalités d'accès en bibliothèque élaborée dans le cadre de la rédaction de *l'Atlas des bibliothèques territoriales* à partir de données récoltées en 2021 (ci-dessous)⁸⁰. Leur poids fait monter à plus de 50 % le taux de bibliothèques ayant répondu être entièrement gratuites lors de l'enquête annuelle de 2021⁸¹, alors qu'en ne considérant que les collectivités de plus de 2 000 habitants, la gratuité totale constitue 35 % des réponses obtenues⁸².

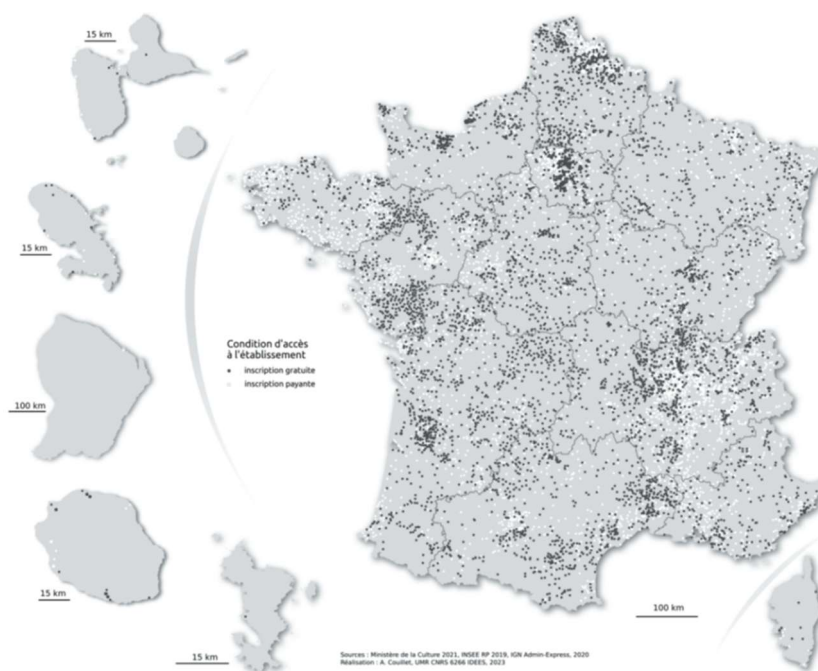


Figure 1 : Modalités d'inscriptions en bibliothèques. Source : *Atlas des bibliothèques territoriales*, Françoise Lucchini, Lola Jordan (dir.) CC-BY-NC-ND.

Le passage à la gratuité a un impact immédiat. Dans toutes les bibliothèques où elle est installée, la gratuité crée un effet d'aubaine qui fait monter rapidement le nombre d'inscrits. Ces nouveaux inscrits ne sont pas nécessairement des nouveaux publics mais plutôt, en grand nombre, des membres de familles qui empruntaient

⁷⁸ Culture, Ville de Nancy, 2025. *Bibliothèques et médiathèques de Nancy - S'inscrire*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.nancy.fr/culture/bibliotheques-mediatheques-de-nancy/sinscrire> [Consulté le 4 février 2025].

⁷⁹ Bibliothèque municipale de Lille, 2025. *Tarifs*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://bm-lille.fr/tarifs.aspx?lg=fr-FR> [Consulté le 4 février 2025].

⁸⁰ LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola (dir.), 2024. *Atlas des bibliothèques territoriales* [en ligne]. Service du livre et de la lecture, Ministère de la Culture. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/halshs-04444109> [Consulté le 4 février 2025].

⁸¹ Attention, on distingue bien le nombre de réponses obtenues du nombre de bibliothèques au total. Pour 2021, 8 929 bibliothèques sur les 15 500 recensées ont renseigné le critère J201 de l'enquête annuelle de l'OLP, et c'est sur ce premier nombre que se fonde la statistique de 57 % d'établissements gratuits.

⁸² Même constat que précédemment : 1 231 établissements ont répondu « oui » à la question de la gratuité pour 3461 réponses enregistrées, mais ce sont 5686 établissements desservant des populations supérieures à 2000 habitants qui sont interrogés par l'enquête.

précédemment leurs documents sur une même carte, souvent au nom d'un enfant car ces cartes sont gratuites ou moins onéreuses. Olivier Ploux, lors du *Bibliogrill* du 11 octobre 2022, rapporte une hausse moyenne de 15 à 30 % d'inscrits dans les mois qui suivent la mise en place de la gratuité, dont une majorité d'adultes⁸³. Il met en garde à la même occasion sur le fait que le niveau d'inscrits se stabilise ensuite et peut redescendre à plus long terme « si la gratuité n'est pas entretenue par une politique de renouvellement des collections, d'aménagement des espaces ou des horaires »⁸⁴.

Parmi les projets menés à bien pour instaurer la gratuité en bibliothèque depuis 2020, certains ont bénéficié de l'impact positif de la crise sanitaire qui a mis en avant « le rôle essentiel des médiathèques dans l'accès à la lecture, à la culture, à l'éducation et à l'information ». Pour le maire d'Argenteuil, Georges Mothron, le succès de l'offre numérique des bibliothèques auprès des publics pendant le confinement de 2020 a été l'élément déclencheur d'une politique d'accessibilité des bibliothèques dont fait partie la mise en place de la gratuité en 2021⁸⁵. Il en va de même pour les bibliothèques municipales de Rennes, où, d'après leur directeur adjoint Thierry Fouillet, « tout le monde côté bibliothèque, était déjà convaincu de l'intérêt de la gratuité ». La mise en valeur des services publics de proximité pendant la crise « a permis de créer un consensus au niveau des pouvoirs publics »⁸⁶.

Pour la cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque, cette reconsidération pendant la crise de l'importance d'accéder facilement et librement à la lecture publique a été l'un des facteurs de l'instauration de la gratuité en avril 2023. Elle explique toutefois que c'est avant tout une décision politique, correspondant à la volonté de la nouvelle tutelle installée à la suite des élections municipales de 2020⁸⁷. Les établissements de lecture publique placés sous la tutelle des collectivités territoriales sont contraints en premier lieu par le projet politique et culturel de la municipalité ou de l'intercommunalité. À ce titre le poids des réflexions portées pendant la crise sanitaire doit être largement relativisé. L'instauration de la gratuité au printemps 2024 dans les bibliothèques de Nancy est entièrement due au projet politique de la nouvelle mairie installée en 2020, qui avait lancé cette dynamique en rendant l'inscription gratuite pour les moins de 26 ans en tout début de mandat. À l'heure actuelle, la gratuité accordée aux Nancéiennes et Nancéiens est un succès par rapport aux 15 années de lutte pour obtenir la gratuité qui avaient précédé. Du point de vue des responsables de la médiathèque Manufacture et de la bibliothèque patrimoniale Stanislas, ce pourrait être la dernière étape avant un passage à la gratuité pour tout le monde⁸⁸.

⁸³ BPI, 2022. *Bibliogrill : Gratuité totale, impact maximal ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10045212t> [Consulté le 4 février 2025].

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ ABF, 2023. *Gratuité en bibliothèque, des élus témoignent.* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/212/1024/ABF/mairie-d-argenteuil> [Consulté le 4 février 2025].

⁸⁶ Entretien avec Thierry Fouillet, Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes. 21 novembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁸⁷ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁸⁸ Entretiens avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, et Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy. 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

La gratuité totale est encouragée au sein de la profession, notamment par l'ABF qui lance en 2022 sa campagne « La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner ! » (2022)⁸⁹. Les principes mis en avant n'ont bien sûr aucun effet contraignant mais permettent de nourrir le débat avec les pouvoirs publics. Il en va de même avec la loi sur les bibliothèques de 2021, puisque seul l'accès gratuit y est rendu obligatoire⁹⁰, et au-delà du contexte français avec les principes du manifeste de l'Unesco (mis à jour en partenariat avec l'IFLA en juillet 2022)⁹¹. Les bibliothèques qui doivent défendre leur demande ont de plus en plus de textes et d'arguments sur lesquels s'appuyer, et cela peut être une composante d'un projet de politique culturelle de la municipalité ou de l'intercommunalité plus large que la seule modification des conditions d'accès aux services de la bibliothèque. Dans le cas de Nancy qui vient d'être évoqué, le passage à la gratuité au printemps 2024 accompagne la grande réouverture de la médiathèque Manufacture après deux ans de travaux. À Niort, la gratuité des services de bibliothèque est votée en 2021 et mise en place également à la faveur d'une réouverture, celle de la médiathèque centrale Pierre-Moinot, et de la Scène nationale du Moulin du Roc⁹². *A contrario*, l'instauration de la gratuité dans les musées de Chalon-sur-Saône n'a pas été élargie aux bibliothèques qui se heurtent encore à une forte réserve de la part de la municipalité⁹³.

Le refus du passage à la gratuité par les pouvoirs publics résulte souvent d'un facteur financier, puisqu'il entérine la suppression d'une source de recettes. À l'heure des restrictions budgétaires fortes qui suivent la sortie de la pandémie de covid-19, c'est un argument qui peut être rédhibitoire, alors même que les recettes engendrées par les inscriptions ou les amendes pour retard sont très marginales à l'échelle du budget d'un établissement. Marginal ne veut pas dire insignifiant : le poids financier des recettes pour un réseau de l'ampleur de celui des bibliothèques municipales de Lyon est important. Bien que le sujet de la gratuité ait été mis à la discussion, seules de petites extensions des motifs d'exonération d'inscription ont été acceptées (pour les personnes réfugiées ou porteuses de handicap)⁹⁴.

Pour conclure, plus que des facteurs de retour des publics après la crise sanitaire, les extensions d'ouverture des établissements de lecture publique, comme le passage à la gratuité des services sont des projets au long cours qui nécessitent un dialogue entre les bibliothèques et leurs tutelles municipales ou intercommunales. Après le difficile passage des années 2020 et 2021, ces projets sont dans une dynamique de hausse très progressive mais de plus en plus soutenue au niveau professionnel et politique.

⁸⁹ ABF, 2022, *La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner !* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://abf.asso.fr/4/212/930/ABF/la-bibliotheque-gratuite-on-a-tout-a-y-gagner-> [Consulté le 4 février 2025].

⁹⁰ LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, 2021 Chapitre Ier, article 3. [en ligne] Journal officiel du 22 décembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/12/21/2021-1717/jo/texte> [Consulté le 3 février 2025].

⁹¹ Manifeste de l'UNESCO 1994 et manifeste de l'IFLA-UNESCO 2022 sur la bibliothèque publique, 2022. *International Federation of Library Associations & Institutions* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://repository.ifla.org/handle/20.500.14598/2006>.

⁹² ABF, 2023. *Gratuité en bibliothèque, des élus témoignent*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/4/212/1022/ABF/communaute-d-agglomeration-du-niortais> [Consulté le 4 février 2025].

⁹³ Entretien avec Adrien Philippe Moniot, Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône jusqu'en janvier 2025. 9 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

⁹⁴ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

Que l'on considère les visiteurs, les inscrits ou les emprunteurs, peu de chiffres ont atteint ou dépassé leur niveau de 2019 dans les graphiques extraits des données de l'Observatoire de la lecture publique. Il est probable que les données qui seront collectées pour l'année 2024 seront, au moins en partie, celles de la résorption complète des effets de la pandémie de covid-19 sur les statistiques concernant les publics. C'est d'ailleurs le cas, notamment à la bibliothèque municipale de Lyon en ce qui concerne le taux de nouveaux inscrits, ainsi que l'a rapporté en entretien la directrice du développement des publics et des services Béatrice Pallud-Burbaud. « À 0,3 % près »⁹⁵, le nombre d'inscrits en 2024 y est le même que celui de 2019. Pour autant, et bien que la courbe du nombre d'emprunteurs actifs soit encore en nette hausse, les usages en bibliothèques se sont transformés, les attentes et même dans une certaine mesure les profils des publics ont évolué. L'accès à la bibliothèque, de plus en plus ouverte, de plus en plus encline à instaurer la gratuité ne suffit pas, il faut que les populations connaissent son offre de services et que celle-ci soit en adéquation avec les besoins exprimés.

⁹⁵ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

II – SERVICES TRADITIONNELS ET NOUVEAUX SERVICES : EVOLUTION DES USAGES EN BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

Les missions d'accès à la lecture, à l'information, à l'éducation et à la culture portées par les bibliothèques ont été fortement transformées à partir de 2020 par la crise sanitaire. Il faut donc étudier les ruptures et continuités dans la manière de mener à bien ces missions fondamentales en s'adaptant au contexte et aux restrictions imposées. Les établissements de lecture publique ont fait évoluer leurs services en s'inspirant de l'existant. Quelles ont été les conséquences de ces transformations sur le lien entre les publics et les institutions ? À la sortie de la crise, quelle postérité connaissent les nouveaux services développés pendant la pandémie ? Nous avons démontré précédemment que la fréquentation en bibliothèque avait repris dès 2021 mais de manière progressive : il faut maintenant développer une réponse à la question : pourquoi revenir en bibliothèque ?

1. L'EVOLUTION DU PRET, SERVICE TRADITIONNEL ET FONDAMENTAL DES BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE

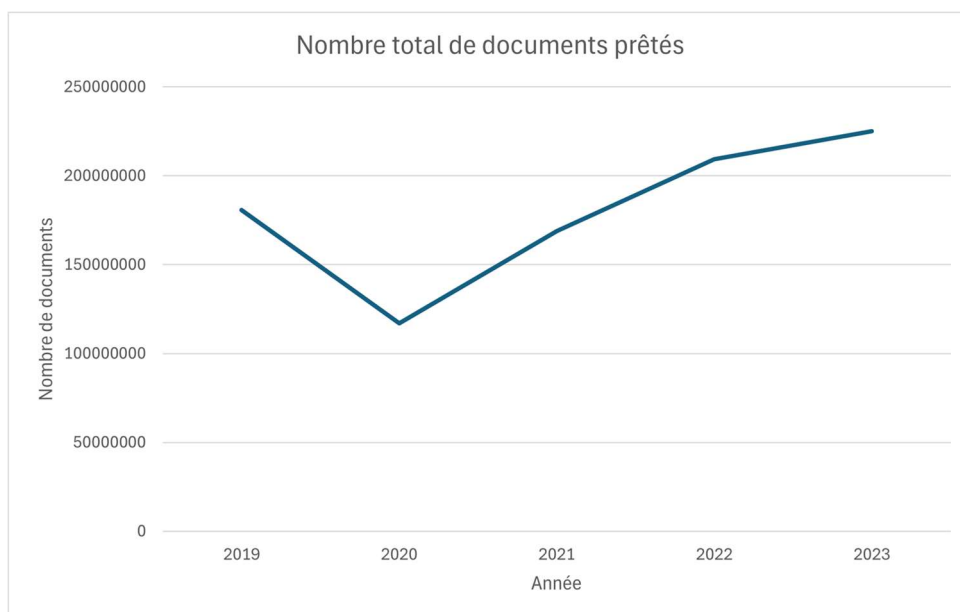
Le prêt en bibliothèque de lecture publique, 2019-2023

Avant de s'attarder sur les évolutions de services imaginées pour garantir autant que possible le service de prêt pendant la pandémie, il est intéressant de fixer les données chiffrées dont il sera question. Comment a évolué, quantitativement, le prêt en bibliothèque pendant la pandémie de covid 19 ?

L'enquête annuelle de l'Observatoire de lecture publique recense les données liées au service de prêt dans le bloc E2. Le critère E239 est retenu ici, car il correspond au nombre total de prêts annuels, tous supports confondus. De plus, malgré le changement de mode d'enquête en 2019 et la difficulté de collecter des données en 2020 et 2021, c'est un critère qui a toujours été rempli de manière exemplaire par les bibliothèques de collectivités desservant plus de 2 000 habitants, à raison de 75 % de réponses en 2019 et entre 89 % et 93 % les quatre années suivantes⁹⁶.

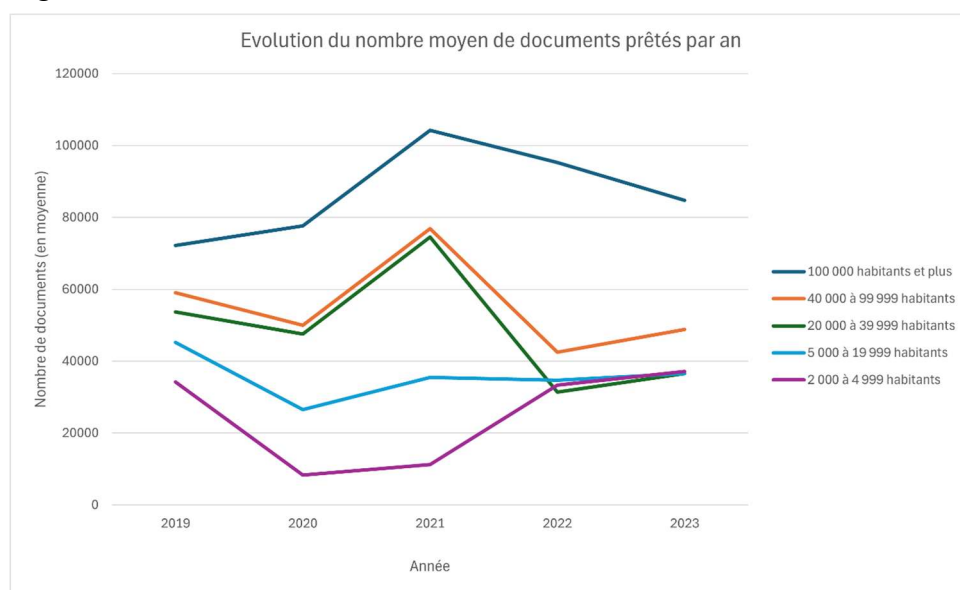
⁹⁶ En 2019, 4 219 des 5 614 bibliothèques interrogées ont renseigné le critère E239 ; en 2020 on compte 5 044 réponses pour 5 603 bibliothèques interrogées. En 2021 ce sont 5 069 bibliothèques sur 5 687 qui répondent. En 2022, elles sont 5 421 pour 5 888, et en 2023 le nombre de bibliothèques interrogées diminue sensiblement mais la proportion de réponses continue à augmenter : 5 481 bibliothèques sur 5 829 renseignent le critère E239.

II – Services traditionnels et nouveaux services : évolution des usages en bibliothèques de lecture publique



Graphique 11 : Évolution du nombre de documents prêtés par an en bibliothèques de lecture publique de 2019 à 2023.

Selon ce graphique, le niveau des prêts de 2019 en bibliothèque de lecture publique, à l'échelle de l'ensemble des collectivités de plus de 2 000 habitants, soit 180 690 286 documents, est atteint et dépassé entre 2021 et 2022 (dont le nombre de prêts pour l'année complète est de 209 309 888). Ce résultat lisse une réalité bien plus hétérogène.



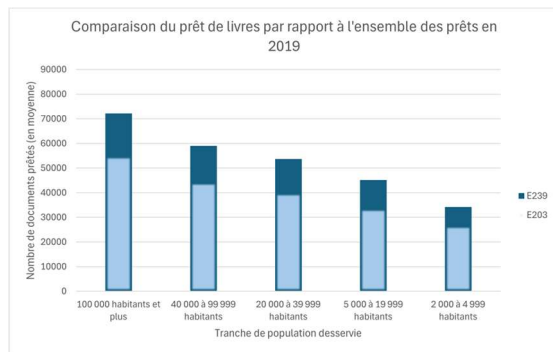
Graphique 12 : Évolution du nombre moyen de documents prêtés par an de 2019 à 2023, en fonction de la tranche de population desservie.

La baisse du nombre de prêts entre 2019 et 2020 est significative mais n'est pas généralisée. En moyenne, les établissements desservant une population de plus de 100 000 personnes continuent à prêter autant de documents voire plus, même s'ils connaissent une chute drastique de la fréquentation. Cela peut s'expliquer par la mise en place relativement rapide des services de prêt à emporter sur lesquels nous reviendrons, et probablement par le temps dégagé par les confinements qui ont permis au public de profiter davantage des contenus culturels fournis par la bibliothèque. À la réouverture des établissements de lecture publique après les

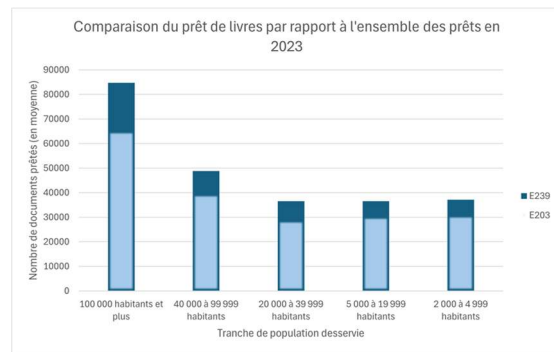
confinements du printemps et de l'automne 2020, le grand nombre de retours de documents empruntés a créé une situation exceptionnelle de saturation des espaces de stockage dans les établissements. En effet, les espaces en libre-accès sont conçus pour prendre en compte un taux de rotation constant, rompu si toutes les collections réintègrent les fonds. Afin d'aider à relancer les prêts et à faire sortir les documents, certaines bibliothèques comme les Champs Libres, à Rennes, ou le réseau des bibliothèques municipales de Lyon ont augmenté le quota de documents empruntables avec une même carte. Au vu du tableau ci-dessus, on peut faire l'hypothèse que cette augmentation des quotas a été largement mise en place dans les bibliothèques des collectivités dont la population est supérieure à 20 000 habitants, créant une hausse soudaine du nombre de prêts en 2021, qui a rechuté en 2022 lorsque les quotas ont été ramenés au niveau qu'ils avaient avant la crise. Dans la mesure où certains quotas n'évoluent pas et où d'autres (comme à Rennes où Lyon) sont restés au niveau atteint pendant la pandémie, d'autres facteurs entrent en ligne de compte pour expliquer ce pic du nombre de prêts en 2021. On pense entre autres à la progression du nombre d'établissements qui deviennent entièrement gratuits ou au renouvellement des collections permis par les financements exceptionnels du plan de relance des bibliothèques. La réouverture en 2022 des équipements culturels qui avaient connu des restrictions bien plus fortes que les bibliothèques (théâtres, cinémas, etc.) peut contribuer également à un effet de concurrence qui participe de la chute du nombre de prêts en 2022. Les collectivités dont la population se situe entre 2 000 et 4 999 habitants sont moins desservies par les institutions culturelles susceptibles d'entrer en concurrence avec la lecture publique, et leurs bibliothèques ont eu plus de difficultés à poursuivre leur activité de prêt pendant la pandémie, ce qui explique la trajectoire très contrastée de la courbe d'évolution.

Puisque l'on considère le prêt comme le service le plus traditionnel, le plus intrinsèquement lié à la bibliothèque de lecture publique telle qu'on la conçoit depuis la démocratisation de l'accès à l'instruction et aux bibliothèques au XIX^e siècle, il convient de s'arrêter brièvement sur la question de la place du livre. Bien que les livres imprimés ne soient plus les seuls supports qui font l'objet de prêt en bibliothèque, ils constituent la majorité des collections en circulation. Les graphiques ci-dessous donnent une idée de l'évolution de la situation du livre parmi l'ensemble des documents prêtés entre 2019 et 2023. Le nombre total de livres prêtés en un an est mesuré par le critère E203 de l'enquête annuelle de l'OLP, encore mieux renseigné par les établissements que le critère E239 (entre 87 % et 96 % de réponses pour les cinq années étudiées).

II – Services traditionnels et nouveaux services : évolution des usages en bibliothèques de lecture publique



Graphique 13 : Comparaison du prêt de livres par rapport à l'ensemble des prêts en bibliothèque de lecture publique en 2019, selon la tranche de population desservie.



Graphique 14 : Comparaison du prêt de livres par rapport à l'ensemble des prêts en bibliothèque de lecture publique en 2023, selon la tranche de population desservie.

Certains points saillants sont mis en avant par cette visualisation : en 2023, seules les plus petites et les plus grandes collectivités (population comprise entre 2 000 et 4 999 personnes ou supérieure à 100 000 personnes) ont dépassé leurs statistiques de 2019, tant en nombre de prêts de livres que de documents tous supports confondus. En outre, si dans l'absolu le nombre moyen de livres prêtés est plus faible en 2023 qu'en 2019, la proportion de livres par rapport au total est nettement plus importante. Cela signifie que, sans délaissier les autres types de documents, c'est vers les livres que les publics se sont tournés le plus rapidement pendant et après la crise sanitaire.

Il est important de noter que pendant les années de crise sanitaire, l'État a mis en place des financements exceptionnels spécialement destinés au renouvellement de collections en bibliothèque de lecture publique⁹⁷. Ces subventions gérées par le Centre national du livre (CNL) avaient pour but de rendre les bibliothèques plus attractives en misant précisément sur leurs collections pour relancer l'activité du prêt. Parmi les bibliothèques étudiées plus précisément, celle de Manosque a bénéficié de ces fonds et les a employés notamment pour effectuer un réassort de ses collections destinées à la jeunesse.

Mise en place du prêt à emporter

La réservation de documents déjà empruntés est un service classique des bibliothèques de lecture publique. Elle permet d'établir une liste d'attente, de prévenir un lecteur lorsque le document qu'il souhaite emprunter est à nouveau disponible et de le mettre de côté pour qu'il vienne le chercher à la bibliothèque. Le « prêt à emporter », sur le principe, est une simple modulation de cette pratique puisqu'il consiste à ouvrir à la réservation des documents disponibles dans les rayons de la bibliothèque. Dans les faits toutefois, ce changement a un poids conséquent : il incombe aux agents d'aller chercher les documents un à un en rayon pour les rassembler dans un espace dédié de la bibliothèque. Durant la pandémie, les restrictions sanitaires se sont ajoutées, notamment la mise en quarantaine et le nettoyage des documents rendus. Le site internet Bpi pro, développé par la Bibliothèque publique d'information, regroupe deux articles dans un dossier intitulé « Grandeur et misère du drive ». Ils fournissent les témoignages de Thierry Antoine,

⁹⁷ CNL Centre national du livre, 2022. *Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/aide-exceptionnelle-a-la-relance-des-bibliotheques-deposez-vos-dossiers> [Consulté le 6 février 2025].

chef de Bureau « Documentation Numérique » à la médiathèque André Malraux de Béziers (Hérault), et de Laurence Bassaler, directrice de la médiathèque de Cestas (Gironde). Leurs propos alimenteront les exemples de cette étude.

Qu'on l'appelle « *click and collect* » ou « *bibliodrive*⁹⁸ », qu'on lui préfère une version francisée sommaire comme « clic et collecte⁹⁹ » ou « cliquez et emportez¹⁰⁰ », ou encore qu'on en propose une traduction plus élaborée comme « prêt à emporter¹⁰¹ » ou plus imagée comme « clique et rapplique¹⁰² », l'essentiel n'est pas dans le nom choisi mais dans le service proposé. L'emploi du terme anglo-saxon très répandu de *click and collect* a fait quelques remous dans certaines collectivités ou certaines équipes de bibliothèques de lecture publique, et elles sont nombreuses à avoir fait le choix d'une version française plus ou moins éloignée de sa version originale. La crispation autour du terme *click and collect* peut en partie être causée par le fait qu'il soit en anglais, mais tient surtout au rattachement de cette notion avec une pratique indissociable du monde marchand et de la société de consommation. L'habitude de la commande en ligne et du retrait en magasin s'est largement développée dans le commerce et, dans une moindre mesure, dans la restauration. Elle semble a priori très éloignée du fonctionnement des services publics en France. D'ailleurs le portail lexicologique du ministère de la Culture, FranceTerme a une notice qui associe au *click and collect* l'acception « retrait en magasin », définie comme le « retrait dans un magasin physique d'une commande effectuée en ligne ». Cette définition n'envisage pas l'extension du service hors de la sphère commerciale. Le synonyme proposé par FranceTerme, « cliqué-retiré » est une traduction plus littérale et moins élégante de *click and collect* mais a l'avantage de ne pas opérer de réduction sémantique. De fait, certaines mairies et préfectures, de même que la plupart des bibliothèques ont préféré mettre en place cette forme parfois considérée comme dégradée de service plutôt que d'arrêter totalement la partie physique de leur service.

Malgré cette association discutable entre le principe du *click and collect* et le fonctionnement d'une bibliothèque de lecture publique, certains établissements, conscients de l'évolution des pratiques de la société et de l'intérêt de s'y adapter, avaient commencé à imaginer ce service avant le début de la crise sanitaire. À la médiathèque André Malraux de Béziers, il était déjà possible de réserver à distance un document en rayon. Ce service, explique Thierry Antoine, « a commencé à émerger lors de discussions autour de l'élargissement des horaires d'ouverture »¹⁰³. En effet, ouvertes sur des horaires dits de bureau, même étendus, les bibliothèques empêchent une part importante des adultes actifs de prendre le temps de choisir des documents les jours ouvrés. La mise en place de ce qui a pris le nom de « cliquez et emportez » avait donc pour enjeu de « permettre le choix intellectuel des documents en dehors des horaires d'ouvertures et faciliter au maximum le retrait physique des

⁹⁸ Retenu par exemple à Languidic (56). Voir la page du site ressource Biblio-covid qui, ayant retenu le terme de « drive », en explique la méthodologie de projet, propose une fiche pratique et donne des exemples de services mis en place dans d'autres structures à titre de modèles : Services - Drive, 2020. *Biblio-covid* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://biblio-covid.fr/services/drive/> [Consulté le 6 février 2025].

⁹⁹ Retenu par exemple à Cestas (33).

¹⁰⁰ Retenu par exemple à Béziers (34).

¹⁰¹ Retenu par exemple à Rennes (35).

¹⁰² Retenu par exemple à Bar-le-Duc (55).

¹⁰³ ANTOINE, Thierry, Le drive, plus qu'un pis-aller pour crise sanitaire ? [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039508t> [Consulté le 4 février 2025].

documents par des usagers pressés qui n'auraient qu'à s'arrêter quelques minutes à la médiathèque »¹⁰⁴. Sans avoir eu le temps d'être mis en place avant le début de la crise sanitaire, des systèmes de prêt à emporter étaient également en réflexion à la bibliothèque de Cestas¹⁰⁵, et à Nancy. Le projet nancéien baptisé « Kraft » s'étend bien au-delà du prêt à emporter, il en sera à nouveau question ci-après.

La mise en place des services de prêt à emporter dans les bibliothèques de lecture publique en France s'est faite en deux temps. Certaines bibliothèques municipales et intercommunales ont mis en place une forme de *click and collect* dès le printemps 2020 en l'organisant à partir du 11 mai 2020. Les équipes ont alors eu le droit de regagner leur lieu de travail, mais les espaces internes sont restés inaccessibles aux publics. C'est ainsi que se sont organisées notamment la bibliothèque de Cestas qui a été évoquée, une partie des bibliothèques de Rennes, de Lille et de la Ville de Paris. Le second temps a été celui du deuxième confinement, à l'automne 2020. Le 30 octobre, au lendemain du début du confinement, les associations professionnelles qui ont créé ensemble le site de référence Biblio-covid se sont réunies avec le ministère de la Culture « qui a confirmé la fermeture des ERP de type S au public et l'autorisation de la pratique du *click and collect* »¹⁰⁶. Cette occasion a été saisie par la plupart des établissements, y compris ceux qui, entre mai et juin 2020, avaient placé leurs efforts dans l'aménagement des locaux pour accueillir à nouveau les publics au sein de l'établissement quitte à attendre quelques semaines de plus avant la reprise de services.

L'installation du prêt à emporter dépend également du niveau d'adaptabilité des agents et des systèmes informatiques de gestion. Lorsque le SIGB permet automatiquement de passer à un mode de réservation de documents disponibles, la démarche est simplifiée pour les publics qui ont déjà l'habitude d'utiliser le catalogue en ligne pour des réservations de documents empruntés. Or, ce mode de fonctionnement peut laisser de côté les publics les moins avertis des usages du numérique. C'est pourquoi une importante communication avec les publics, par mail et sur le site internet de la bibliothèque en premier lieu, doit accompagner la mise en place du service. Si le SIGB ne peut pas être transformé de cette manière, la réservation de documents en vue du prêt à emporter peut se faire par le biais d'un formulaire en ligne avec renvoi vers une adresse mail dédiée, associée parfois à une proposition de service par téléphone pour tenter d'atteindre également les usagers moins habitués à la technologie. La réservation par téléphone est plus contraignante, car elle nécessite la mise en place d'un répondeur spécifique (dont le temps de traitement est plus long que celui des mails) ou d'une modulation des plages de service public en plages d'astreinte au standard téléphonique.

Il convient de rappeler que le prêt à emporter, bien que largement démocratisé en bibliothèques de lecture publique pendant les deux confinements de 2020, n'a pas pu être proposé dans toutes les structures. Celles des plus petites collectivités mais également des bibliothèques de réseaux de taille importante n'ont pas proposé d'alternative au service traditionnel du prêt, par manque d'agents pour s'en occuper, ou par manque de moyens techniques pour le mettre en place. À deux échelles

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ BASSALER, Laurence, Clic et collecte [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039507r> [Consulté le 4 février 2025].

¹⁰⁶ MOULIN, Mylène, Les bibliothèques autorisées officiellement à faire du drive et du portage [en ligne]. *Livres Hebdo*. 30 octobre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/les-bibliotheques-autorisees-officiellement-faire-du-drive-et-du-portage> [Consulté le 4 février 2025].

extrêmes, l'ouverture de certaines bibliothèques du réseau Durance Luberon Verdon Agglomération repose sur des personnels bénévoles qui n'étaient pas en mesure d'assurer cette mission¹⁰⁷, et au sein du réseau de la Ville de Paris, la compétence du prêt à emporter a été répartie entre 23 bibliothèques (sur les 56 que comptait alors le réseau).

Lorsqu'il est pratiqué, afin d'ouvrir le prêt à emporter à un nombre de personnes le plus large possible, un autre service doit l'accompagner : celui de l'inscription à distance. Le mode d'inscription en ligne, comme le prêt à emporter, n'est pas à proprement parler une invention de la période de pandémie, elle était déjà en place dans les bibliothèques municipales de Lyon par exemple. Toutefois la crise sanitaire a vu se développer largement ce service. Les bibliothèques de Lyon l'ont élargi à un plus grand nombre des abonnements qu'ils proposent, y compris à ceux qui doivent faire l'objet d'une justification¹⁰⁸. Trois ans après la fin de la pandémie, l'inscription et la réinscription en ligne sont toujours proposées à Lyon mais la proportion d'inscrits qui l'utilisent stagne autour de 20 %, selon la directrice du développement des services et des publics. Initiée pendant le confinement du printemps 2020, l'inscription en ligne a perduré dans les bibliothèques municipales de Chalon-sur-Saône et de Rennes, mais a été supprimé à la bibliothèque des Champs Libres (Rennes métropole). Le constat général qui ressort après la sortie de la crise est celui d'un « taux élevé de non-utilisation des cartes ainsi créées » et d'inscrits en ligne qui ne fréquentent pas les bibliothèques¹⁰⁹. En effet cet usage qui a connu un certain succès pendant la crise sanitaire avait comme principale motivation, pour les publics, la connexion aux ressources en ligne réservées par la bibliothèque à ses abonnés.

Postérité du prêt à emporter

Malgré des conditions de réservation parfois sommaires, l'accueil de ce mode de fonctionnement par les publics qui ont su s'en emparer fut très bon. La boîte mail qui centralisait les réservations de documents pour les bibliothèques municipales de Rennes a reçu 2 685 demandes réparties sur le printemps et l'automne 2020, signe d'une bonne prise en main de cet outil par les publics, même si les chiffres ne sont pas comparables avec ceux du prêt en conditions normales d'ouverture des sites. Les données qui concernent les publics touchés sont difficiles à appréhender. Comme le souligne Thierry Antoine, « à cause du confinement il est difficile de dire qui a adopté ce service par choix et qui l'a adopté par défaut »¹¹⁰. Il en va de même pour la difficulté à cerner les publics qui ne se sont pas tournés vers ce service : nous reviendrons sur la question de la fracture numérique en évoquant l'offre numérique des bibliothèques, mais elle se joue déjà à cet échelon puisque, même lorsqu'un numéro de téléphone était dédié au service de prêt à emporter, la communication autour de l'existence de ce service, dans le cadre du confinement, passait par des

¹⁰⁷ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁰⁸ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁰⁹ Entretien avec Thierry Fouillet, Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes. 21 novembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹¹⁰ ANTOINE, Thierry, Le drive, plus qu'un pis-aller pour crise sanitaire ? [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039508t> [Consulté le 4 février 2025].

canaux numériques (mails, site internet, réseaux sociaux). Par ailleurs, les réticences à sortir de chez soi en période de confinement, ce que Laurence Bassaler appelle « l'appréhension sanitaire »¹¹¹, a toute sa place ici, d'autant plus que, comme nous l'avons évoqué plus tôt, elle éloigne une partie des publics des bibliothèques même après la fin des restrictions.

Avant même la fin de la crise sanitaire, dès que les publics ont à nouveau été autorisés à fréquenter les bibliothèques en se conformant aux restrictions successives en vigueur, la plupart des services de prêt à emporter ont disparu. Deux facteurs sont mis en avant pour justifier cet arrêt, l'un d'ordre logistique, l'autre relevant en quelque sorte de la psychologie des équipes. Comme cela a été évoqué précédemment, la mise en place du prêt à emporter et le traitement des documents demande des espaces et une masse de travail non prévus et incompatibles avec les missions habituelles des équipes, à partir du moment où l'activité « normale » a repris. Dans un grand réseau comme celui des bibliothèques municipales de Lyon où le prêt à emporter a connu un beau succès, il avait fallu déployer des étagères et des stations de tri partout dans le hall de la bibliothèque Part-Dieu pour traiter parfois jusqu'à 15 000 documents simultanément¹¹². Il n'était pas envisageable, une fois le hall à nouveau ouvert à la circulation, de conserver ce service. En revanche, un projet de prêt partout, pour faire circuler les documents d'une bibliothèque à l'autre au sein du réseau, sera mis à l'étude dans le prochain projet d'établissement (le retour partout est déjà en place depuis 2010). À l'incapacité technique de poursuivre le prêt à emporter, s'ajoute l'envie des équipes de laisser derrière elles ce service trop associé à la gestion d'urgence et au contexte de pandémie. Les formulaires de réservation en ligne ont été retirés du site des bibliothèques de Rennes dès le retour des publics : « les agents jugeaient cela chronophage et lourd, et ils associaient ce service à la crise, donc avaient la volonté de tourner la page¹¹³ ». Néanmoins les formulaires, spécifiques à chaque bibliothèque du réseau, existent toujours et pourraient être facilement remis en service, dans le cas de la fermeture temporaire d'un des établissements¹¹⁴.

La difficulté du maintien de l'offre de prêt à emporter tient donc surtout à son aspect imprévu et à son organisation en réponse à une urgence. Le degré de préparation et de réflexion est donc ce qui permet de distinguer les contre-exemples à ce que nous venons de voir, c'est-à-dire les bibliothèques dont la possibilité de réserver des documents disponibles en rayon est devenue une pratique courante. Si elle était déjà en place et s'est maintenue à la médiathèque André Malraux de Béziers, elle était à l'état de réflexion à Manosque, Cestas et Nancy. Pour ces trois collectivités de tailles très différentes, la crise sanitaire a eu l'effet d'un accélérateur. La médiathèque de Cestas conserve l'appellation « clic & collecte »¹¹⁵ choisie pendant la pandémie, alors que la médiathèque d'Herbès, à Manosque, a délaissé le nom « *click and collect* », trop lié à la crise sanitaire. Ce service a simplement

¹¹¹ BASSALER, Laurence, Clic et collecte [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039507t> [Consulté le 4 février 2025].

¹¹² Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹¹³ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹¹⁴ Entretien avec Thierry Fouillet, Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes. 21 novembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹¹⁵ Médiathèque de Cestas, 2025. *Services*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.mediathèque-cestas.fr/index/index/id_profil/18 [Consulté le 6 février 2025].

intégré le rang des réservations, qui peuvent désormais concerner des documents empruntés ou des documents en rayon. La directrice de la médiathèque d'Herbès explique que la pandémie a été l'occasion de mettre en place ce service déjà réfléchi en interne mais dont la gestion suscitait de l'inquiétude. Les confinements ont permis de se rendre compte que les équipes étaient en mesure de s'en occuper, et que la réception du public était très bonne. La réservation de documents en ligne est donc restée en place, porteuse d'une « image positive et dynamique de la structure »¹¹⁶, tant chez les publics qu'en interne.

À Nancy, le projet de prêt à emporter était déjà en réflexion au début de la pandémie, mais s'orientait vers une offre de casiers de retrait, inspirée comme le *click and collect* du monde marchand et des nouveaux comportements de la société. L'ambition de conserver cette offre est donc affirmée dès la première mise en place de prêt à emporter en 2020. L'idée des casiers a disparu sous le coup du « traumatisme humain et relationnel » des confinements et le besoin de « recréer du lien »¹¹⁷. Le service Kraft s'est développé entièrement pendant la crise sanitaire, à laquelle il doit son nom, en référence aux premières commandes de prêt à emporter organisées à la réouverture partielle des bibliothèques et distribuées dans des sacs en papier. Kraft ne se résume pas à cette première fonction mais devient un réseau de comptoirs dans la ville (institutions, commerces, associations) desservi par une navette pour permettre le prêt partout, et augmenté par le « kraft truck », un mini camion très identifiable, conçu pour aller vers les Nancéiennes et Nancéiens et apporter la lecture publique en sillonnant la ville. À la question de savoir si le prêt à emporter, sous cette forme enrichie, continuerait d'attirer le public après la fin de la pandémie, le temps s'est chargé de répondre. Le nombre de transactions double chaque année et « va atteindre cette année [2025] les 30 000 transactions. Les publics sont à présent en demande d'une extension des services Kraft à l'échelle de l'agglomération du grand Nancy et de son réseau de bibliothèques Co-libris ».

Ainsi, le prêt est réaffirmé en tant que service fondamental des établissements de lecture publique à la lumière de la crise sanitaire. Les bibliothèques sont parvenues, en grand nombre et à grand renfort d'imagination, d'improvisation et d'entraide, à maintenir ce service traditionnel de la bibliothèque pendant la majeure partie de la crise sanitaire. Pour autant, depuis de nombreuses années déjà, et particulièrement dans les collectivités les plus importantes, les bibliothèques de lecture publique sont associées à d'autres services. Il a brièvement été mentionné que l'inscription en ligne avait surtout servi à accéder à une offre numérique réservée aux abonnés, il faut à présent développer ce que recouvre l'offre numérique en question.

¹¹⁶ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

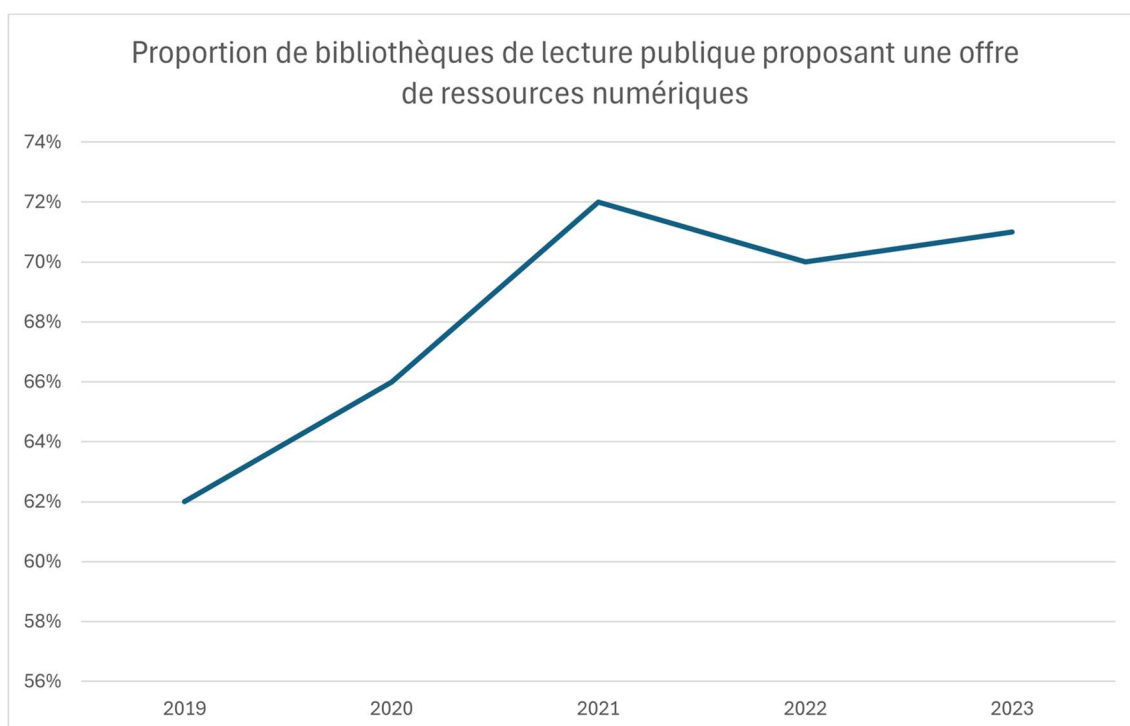
¹¹⁷ Entretiens avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, et Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy. 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

2. L’OFFRE DE RESSOURCES NUMERIQUES

Explosion du recours aux ressources numériques 2019-2025

Les ressources numériques étaient déjà présentes dans plus de 60 % des bibliothèques de lecture publique desservant une population supérieure à 2 000 personnes avant la pandémie. Quand elles ne l’étaient pas, elles faisaient partie de la réflexion sur l’évolution du service dans la plupart des établissements. À Chalon-sur-Saône, où les bibliothèques ne proposaient pas encore d’offre numérique, celle-ci était justement inscrite dans le projet de service en 2019. Néanmoins, que l’offre soit déjà importante, faible ou inexistante, le confinement du printemps 2020 a déclenché un sursaut vers le numérique. Les collections physiques étant devenues inaccessibles, les bibliothèques ont cherché à offrir au public des ressources virtuelles. C’est pourquoi entre 2019 et 2023, la progression en ressources numériques a été importante, comme en témoignent les données du critère E515 de l’enquête annuelle de l’Observatoire de la lecture publique. Celui-ci comptabilise le nombre de bibliothèques qui déclarent proposer une offre de ressources numériques.

Les bibliothèques desservant des collectivités de 2 000 à 39 999 habitants ont continué à remplir assidûment le critère E515 en 2020 et 2021, alors que de manière générale les enquêtes ont été très partiellement complétées ces deux années-là. Cela permet de comparer la progression du nombre de bibliothèques qui proposent à leurs publics des ressources numériques.



Graphique 15 : Évolution de la proportion de bibliothèques de lecture publique proposant une offre de ressources numériques entre 2019 et 2023.

La forte augmentation de l’offre a été favorisée par le fait que certaines ressources ont été rendues temporairement gratuites par leurs éditeurs pendant la pandémie. Dans le second volet de l’enquête « Ressources numériques en bibliothèque », les établissements mentionnent « les efforts faits par un certain

nombre d'éditeurs de ressources numériques - tels que CVS, Skilleos, Europresse - pour adapter les modalités d'accès à leur offre, voire proposer gratuitement des ressources à titre d'essai »¹¹⁸. En 2022, la légère baisse dont rend compte le graphique est notamment due à la fin de ces aménagements extraordinaires. Il est nécessaire de préciser que l'évolution entre 2021 et 2023 de la proportion de bibliothèques de lecture publique proposant une offre numérique ne reflète pas l'utilisation de celle-ci par les publics. En effet, encouragés pendant la pandémie, les services en lignes deviennent une attente de la part des bibliothèques. La sortie de crise ne signifie pas un désintérêt des publics pour les ressources numériques : les usages culturels ont évolué, les ressources en ligne des bibliothèques ont largement gagné en visibilité (même lorsqu'elles existaient avant 2020), et dans le réseau des bibliothèques municipales de Lyon par exemple, c'est l'année 2024 qui marque le record du nombre de connexions aux ressources numériques à distance. Béatrice Pallud-Burbaud explique en effet que l'adhésion aux ressources numériques, quoique rapide au moment du confinement, a augmenté à mesure que l'offre était développée et affinée pendant les années qui ont suivi¹¹⁹. Certaines ressources, inutilisées ou presque, ont été abandonnées par souci d'économie et pour une meilleure lisibilité de l'offre.

Quelles sont ces ressources, et comment les financer ?

Une offre numérique en bibliothèque de lecture publique est un ensemble de ressources et de contenus qui reprend et complète en version dématérialisée les missions remplies par les services et ressources « physiques » de la bibliothèque. Ainsi que le décrit avec justesse Emmanuelle Suné, négociatrice de ressources numériques à la Bpi, « les contenus peuvent être la version digitale de documents physiques, la version augmentée de documents existants ou des productions spécifiquement créées pour le Web »¹²⁰. Dans les champs de la lecture et d'autres formes de ressources culturelles, l'offre numérique peut prendre la forme d'e-books, de VOD (vidéo à la demande) ou de streaming musical. Les contenus culturels spécifiquement créés par une bibliothèque seront traités ultérieurement, car le lien entre la pandémie et l'action culturelle développée en ligne justifie que l'on s'y arrête plus particulièrement. Par ailleurs, en réponse à leur mission d'information, les bibliothèques publiques qui ont une offre numérique y incluent traditionnellement la presse en ligne, diffusée en bouquets avec ou sans éditorialisation de l'établissement. Enfin, la mission éducative des bibliothèques peut être remplie par le biais de supports de formation et d'auto-formation qui prennent toutes les formes et s'adressent tant aux publics scolaires qu'à ceux qui s'intéressent à des formations « tout au long de la vie » sur des sujets divers. D'après l'enquête du ministère de la Culture sur les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021, « en ce qui concerne les bibliothèques

¹¹⁸ MINISTÈRE DE LA CULTURE, SLL, 2020. Ressources numériques en bibliothèque : 2e volet de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d> [Consulté le 27 janvier 2025].

¹¹⁹ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹²⁰ BPI, 2023. *Bibliogrill : ressources numériques : que choisir ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://replay.bpi.fr/ark:/34201/tx10047364t> [Consulté le 16 avril 2024].

municipales et intercommunales, les principales ressources numériques acquises et consultées ont été des ressources d'autoformation, de la presse et des vidéos »¹²¹.

Le choix des ressources numériques se fonde naturellement en partie sur des questions de financement. Le budget que les établissements peuvent dédier à leur offre numérique est déterminant dans la construction de cette offre, mais ne suffit pas, car toutes les ressources ne sont pas payantes. Emmanuelle Suné invite à la méfiance car lorsque les ressources sont proposées gratuitement, il y a lieu de « s'interroger sur le modèle économique des ressources numériques »¹²². Si les ressources sont gratuites, il convient de s'assurer que l'éditeur qui les diffuse est respectueux des données des utilisateurs, et de sélectionner et quantifier l'offre en fonction d'une réflexion sur les usages que pourraient en avoir les publics et l'intérêt que la ressource aurait à figurer dans l'offre de la bibliothèque. Pour résumer, ces décisions sont à prendre au même titre que celles relevant de la politique d'acquisition documentaire pour les ressources physiques, afin de créer une collection cohérente, lisible (trop de ressources similaires entraînant un risque de confusion) et accessible. « Au-delà d'avoir une interface facile d'utilisation, les critères d'accessibilité sont une obligation légale »¹²³, définie dans le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA)¹²⁴, d'après les directives internationales du W3C¹²⁵.

L'État participe au financement de ressources électroniques pour les bibliothèques de lecture publique par le biais de plusieurs programmes. De manière spécifiquement liée au contexte de crise sanitaire, les enveloppes budgétaires sollicitées au CNL dans le cadre du « Plan bibliothèques » ont pu servir à acheter des ressources numériques au même titre que des ressources physiques.

Depuis 2010, le principal programme de financement de l'État servant au développement des ressources numériques au service de la lecture publique est le programme BNR (« bibliothèque numérique de référence »). Il est décerné à des projets de bibliothèques numériques de haut niveau, mis en place par des réseaux de bibliothèques municipales et intercommunales, ou par des bibliothèques départementales qui peuvent ainsi ouvrir leurs ressources à un grand nombre de bibliothèques de petites collectivités. Le développement de ces réseaux BNR explique en partie le nombre important d'établissements qui répondent à l'enquête annuelle de l'OLP en déclarant proposer une offre de ressources en ligne, mais ne pas avoir de dépenses liées à celles-ci. Il y a environ 85 BNR aujourd'hui en France, mais bien plus de réseaux organisés de bibliothèques à différentes échelles de territoire. Ces réseaux, appelés unités de coopération (UC) par l'Observatoire de la lecture publique, répondent à un questionnaire séparé de celui des lieux depuis la réforme de l'enquête annuelle en 2019. Selon la *Synthèse de l'étude ressources numériques en bibliothèque de lecture publique*, produite en collaboration par le

¹²¹ MIINISTERE DE LA CULTURE, 2022. Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse : [MC_enquete_frequentation_bibliotheques_version_definitive_01_04_2022.pdf](#) [Consulté le 4 février 2025].

¹²² BPI, 2023. *Bibliogrill : ressources numériques : que choisir ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://replay.bpi.fr/ark:/34201/tx10047364t> [Consulté le 16 avril 2024].

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ Direction interministérielle du numérique, 2023. *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1.2* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/> [Consulté le 11 février 2025].

¹²⁵ World wide web consortium (W3C), 2025. *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2 – Vue d'ensemble* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/fr> [Consulté le 11 février 2025].

ministère de la Culture et l'institut Ipsos, « 21 % des bibliothèques de grande taille, et 88 % des bibliothèques départementales mettent leurs ressources numériques à disposition pour d'autres bibliothèques. »¹²⁶. Le tableau qui suit démontre ce phénomène en reprenant le nombre de bibliothèques desservant des collectivités de plus de 2 000 habitants qui ont déclaré proposer des ressources en ligne (réponse OUI au critère E515). Il y associe le nombre de ces établissements qui ont déclaré leurs dépenses liées au numérique (critère F713) en distinguant le nombre très important de réponses nulles (F713 : 0).

	E515 : OUI	F713 : nombre de réponses	F713 : nombre de réponses "0"	F713 : moyenne générale (en €)	F713 moyenne hors réponses "0" (en €)
2019	2581	2092	1564	1164	4486
2020	2809	2336	1786	1122	5788
2021	3139	2531	2011	943	5259
2022	3082	2523	1968	872	4568
2023	3267	2663	2137	850	4566

Tableau 2 : Évolution des dépenses en ressources numériques des établissements déclarant proposer une offre numérique, entre 2019 et 2023.

Les moyennes établies font ressortir une diminution générale qui témoigne de l'extension des projets de réseaux qui profitent à de plus en plus de structures sans qu'elles aient besoin de développer une offre payante par elles-mêmes. La moyenne des dépenses excluant la réponse 0 permet de se rendre compte du pic constitué par la crise sanitaire. Les bibliothèques qui investissent financièrement dans des ressources numériques ont dépensé en moyenne beaucoup plus d'argent en 2020 et 2021 pour constituer ou enrichir leur offre, et la sortie de crise a marqué le retour à une moyenne de dépenses approchant celle de 2019. On peut faire l'hypothèse que l'inflation qui suit la période de la pandémie explique l'écart d'une centaine d'euros en moyenne entre 2019 et 2022-2023.

Les projets BNR intègrent la mise en commun de catalogue ou de site internet pour des réseaux desservant un même territoire, mais aussi l'offre numérique dans un sens assez large. Nancy a développé grâce au programme BNR ses trois plateformes Limédia, l'une consacrée à l'emprunt de ressources numériques, pendant virtuel des collections physiques du réseau des bibliothèques du Sillon lorrain (Limédia mosaïque), une base de données d'iconographie locale (Limédia galeries) et une base de données de consultation de la presse locale ancienne lorraine en version numérisée (Limédia kiosque). Un espace y est également consacré à la réalisation en commun d'expositions virtuelles valorisant les collections croisées des bibliothèques du réseau. La mise en réseau est un point central des bibliothèques numériques de référence. La bibliothèque départementale de Saône-et-Loire (BDSL) a accru à partir de 2020 son offre de ressources numériques, dans une stratégie pour obtenir le label et les financements BNR et en faire profiter les bibliothèques de son réseau. La bibliothèque de Chalon-sur-Saône s'est associée au projet, ce qui lui permet de proposer une offre numérique plus riche que ce qu'elle avait commencé à rassembler, et à moindre coût. Désormais inscrite au nombre des BNR, la BDSL bénéficie également du deuxième plan de développement des bibliothèques et de la

¹²⁶ MINISTÈRE DE LA CULTURE, IPSOS, 2022. Synthèse de l'étude ressources numériques en bibliothèque de lecture publique [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Etude-sur-les-ressources-numeriques-en-bibliotheque-de-lecture-publique> [Consulté le 15 février 2025].

lecture publique en Saône-et-Loire (PDLP) mis en œuvre entre 2021 et 2024¹²⁷. La médiathèque d'Herbès, à Manosque, a bénéficié de la même évolution de son offre numérique grâce au projet commun BNR des deux bibliothèques départementales des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes qui ont déployé leur portail numérique en 2022. Grâce à l'inscription du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération « dans le projet BNR de ces BD, il y a vraiment eu une montée en offre qu'on n'avait pas les moyens de proposer, en particulier sur la vidéo à la demande »¹²⁸. Dans le cas de Manosque, le rattachement au projet BNR des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes s'est doublé d'un contrat territoire lecture (CTL) signé avec la DRAC pour la période 2020-2023, dont le but était précisément le développement de l'offre numérique. Comme l'achat des ressources numériques était dès lors pris en charge par les BD, le réseau des bibliothèques de l'agglomération Durance Luberon Verdon a pu utiliser les financements du CTL pour mettre en valeur les ressources partagées et former ses agents à la médiation numérique (sur laquelle nous reviendrons par la suite).

Qui est la cible de ces ressources numériques ?

Chercher la cible des ressources numériques des bibliothèques de lecture publique revient à chercher qui, parmi les publics de la bibliothèque, utilise le numérique et a le réflexe de se tourner vers cette institution pour consulter des contenus culturels, éducatifs ou informationnels. La question sous-jacente est celle de l'impact de la crise sanitaire causée par la covid-19, sur la « fracture numérique ». Les effets de la pandémie dans ce domaine sont multiples et contradictoires. C'est une période d'accélération de la dématérialisation des services et des démarches : administrations, commerces, école, travail et même consultations médicales basculent sur internet, ce qui creuse la fracture numérique et isole d'autant plus les publics qui ne sont pas initiés ou mal équipés. En 2021, alors que les deux confinements les plus contraignants sont terminés, « l'illectronisme concerne 15,4 % des 15 ans ou plus résidant en France hors Mayotte »¹²⁹, d'après le site vie-publique.fr, qui reprend les chiffres d'une étude de l'Insee parue le 22 juin 2023¹³⁰. La même source pointe que les personnes parmi lesquelles l'illectronisme est le plus répandu sont les plus âgées, les plus modestes, celles qui habitent les départements et régions d'outre-mer, les moins diplômées et celles qui vivent seules. Même entre les personnes qui n'ont pas à faire face à l'illectronisme, des égalités demeurent, notamment géographiques. Comme le rappelle *Le Monde* dans un article de décryptage du 30 août 2020, le confinement retarde d'autant « le déploiement de la

¹²⁷ Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire, 2021. *Développer les bibliothèques et la lecture publique en Saône-et-Loire. Plan départemental 2021-2024 (PDLP)*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://bibliotheques71.fr/presentation/la-bdsl/developper-les-bibliotheques-et-la-lecture-publique-en-saone-et-loire-plan-departemental-2021-2024> [Consulté le 12 février 2025].

¹²⁸ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹²⁹ Vie publique, 2023. *Fracture numérique : l'illectronisme touche plus de 15 % de la population* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290057-fracture-numerique-lillectronisme-touche-plus-de-15-de-la-population> [Consulté le 11 février 2025].

¹³⁰ INSEE, 2023. 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654> [Consulté le 11 février 2025].

couverture très haut débit du territoire »¹³¹, renforçant les inégalités entre collectivités urbaines et collectivités rurales pour l'accès au numérique.

Pour autant, les années 2020 et 2021 sont aussi un temps de nette augmentation du nombre de personnes qui s'équipent en appareils numériques et saisissent cette occasion pour se former à l'utilisation des nouvelles technologies. Ce recul de l'illectronisme n'atténue pas les inégalités sociales, les foyers les plus modestes restent les moins bien équipés en appareils informatiques, mais fait décroître l'écart intergénérationnel, car une partie des seniors sont prompts à aller vers le numérique pendant la pandémie¹³². De manière générale, l'observation faite en bibliothèque de lecture publique, à Lyon notamment, témoigne d'un désengorgement de la demande de postes informatiques au profit de l'utilisation d'ordinateurs personnels. À la réouverture des bibliothèques, à Lyon, la connexion Wi-Fi a dû être améliorée, car le nombre des connexions était devenu trop fort, mais « l'utilisation des postes informatiques avait baissé, ce qui a permis d'augmenter les quotas de temps pour l'utilisation »¹³³.

La population à laquelle sont destinées les ressources numériques des bibliothèques de lecture publique peut être distinguée en deux parties selon les ressources concernées. Les contenus culturels produits par la bibliothèque et les bases de données de documents patrimoniaux numérisés par exemple, visent à être consultés par un public le plus large et divers possible, des curieux aux chercheurs, locaux ou non. De fait, les bibliothèques qui ont mis en valeur leurs collections patrimoniales locales pendant la crise sanitaire, comme ce fut le cas notamment à Rennes ou à Nancy, ont capté l'intérêt d'un public d'habitants de la collectivité qui ont découvert ce qui les entourait à l'occasion du confinement. Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas de Nancy, fait l'hypothèse que « le confinement et toutes les restrictions de sortie ont créé un attrait de la part des gens pour leur environnement immédiat. Ils ont voulu se documenter sur ce qu'ils avaient vu en se promenant et se sont mis à utiliser les ressources de la bibliothèque »¹³⁴ (en l'occurrence la base d'image Limédia Galerie). C'est un moyen d'entrée dans les collections des bibliothèques et plus largement dans l'offre de ressources et de services qu'elles proposent qui n'était pas aussi utilisé avant la pandémie. Une autre partie des ressources, d'accès restreint par le paiement d'abonnements ou de jetons d'utilisation, est réservée aux inscrits. Dans la mesure où cette partie constitue le pendant des collections physiques, et en temps de fermeture, leur substitut, la crise sanitaire est dans certains cas l'occasion d'en étendre l'accès. Nous citons plus haut l'exemple de Nancy et de ses trois portails numériques Limédia. Les bases Limédia Kiosque (presse locale ancienne) et Limédia Galerie (iconographie) sont libres d'accès, mais la médiathèque numérique Limédia mosaïque est en temps normal réservée aux abonnés des bibliothèques de Nancy. Durant le temps de la pandémie, l'urgence de mettre à la disposition du plus grand nombre les ressources des

¹³¹ DE LAUBIER, Charles, 2020. « La fracture numérique au révéléur du Covid-19 », 2020. [en ligne]. *Le Monde*, 30 août 2020. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/08/30/la-fracture-numerique-au-revele-ur-du-covid-19_6050380_3234.html [Consulté le 11 février 2025].

¹³² Vie publique, 2023. *Fracture numérique : l'illectronisme touche plus de 15% de la population* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290057-fracture-numerique-lillectronisme-touche-plus-de-15-de-la-population> [Consulté le 11 février 2025].

¹³³ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹³⁴ Entretien avec Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

bibliothèques a entraîné la décision d'en étendre l'accès à la collectivité régionale du Sillon lorrain¹³⁵. Bien que l'accès en ait été à nouveau réduit par la suite, cette offre a permis de faire découvrir les trois facettes de Limédia à un public plus vaste. L'extension du service des ressources en ligne a donc un effet sur le temps long en termes de visibilité des services numériques des bibliothèques.

Quelles évolutions à la sortie de crise ?

À la fin de la pandémie de covid-19, continuer à être identifiées pour leurs ressources numériques et à proposer une offre de qualité devient un enjeu pour les bibliothèques de lecture publique. Elles doivent en effet recalibrer la charge de travail liée au numérique par rapport aux services sur place qui reprennent. Afin de continuer à mettre en valeur leurs ressources électroniques, les bibliothèques maintiennent une communication à leur sujet, en particulier au moment de l'inscription. Cette communication est sans doute moins soutenue que pendant la pandémie de covid-19 mais a plus d'impact qu'avant celle-ci. L'équipe de la bibliothèque des Champs Libres, à Rennes, fait le constat que la présentation des ressources en ligne lors de l'inscription des nouveaux lecteurs – qui était déjà d'usage avant la crise sanitaire – suscite un intérêt plus important et plus généralisé depuis 2020, y compris après la sortie de la crise. Il est nécessaire que les agents soient formés à présenter et à mettre en avant l'offre numérique proposée par la bibliothèque auprès des publics et de faire le lien entre les collections numériques et les collections physiques pour apporter un accompagnement efficace et complémentaire. Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services de la bibliothèque municipale de Lyon insiste sur l'importance de ce lien entre collections physiques et numériques notamment pour la presse¹³⁶. Le nombre de parutions ne permet pas d'avoir une offre aussi conséquente dans les abonnements physiques des bibliothèques que dans les bouquets proposés par les distributeurs comme Cafeyn, mais encore faut-il que les publics soient guidés des uns aux autres. Pour résumer, les publics connaissent de mieux en mieux l'offre numérique des bibliothèques municipales et intercommunales, mais il ressort de ces observations qu'une importante communication est nécessaire pour maintenir et développer le lien qui s'est créé entre les bibliothèques et leurs usagers via le numérique pendant les confinements. Dans le but de faire fructifier le lien avec les amateurs d'histoire locale qui avaient commencé à exploiter les ressources de Limédia Galerie pendant les confinements, la bibliothèque Stanislas de Nancy a lancé une démarche volontariste et contacté « toutes les associations d'histoire locale de la métropole et les ateliers de quartier de Nancy » pour leur proposer un accompagnement plus complet par le biais de soutien à la documentation ou de soutien méthodologique.

On peut avancer que les bibliothèques de lecture publique ont une offre numérique qui entre de plus en plus en adéquation avec les usages des publics à la sortie de la crise, et qu'elles sont identifiées à la fois pour ces ressources et pour l'accompagnement qu'elles sont en mesure d'apporter en lien avec le numérique. En mai 2024, le centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) a publié la synthèse d'une enquête intitulée « Baromètre du numérique, la

¹³⁵ Entretien avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹³⁶ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société ». Ce baromètre part du constat que « la période de la pandémie a incité de nombreuses personnes à devoir se familiariser rapidement et en autonomie avec de nouveaux outils numériques » et analyse notamment les institutions associées par les publics à une offre et à un accompagnement numérique (notamment pour l'accès à l'information), en fonction des franges de la population¹³⁷. 32 % des personnes interrogées citent la bibliothèque ou la médiathèque comme lieu d'information et espace ressource où trouver un accompagnement aux démarches numériques. La population mineure identifie bien mieux les bibliothèques dans ce rôle d'appui numérique que la génération de leurs parents (50 % des 12-17 ans contre 27 % des plus de 40 ans). Il est probable que cette identification des missions des bibliothèques quant au numérique soit liée à la mise en contact des jeunes avec leur bibliothèque de proximité par le biais de la sphère scolaire. La population inactive et spécifiquement étudiante également, déclare à 47 % avoir le réflexe de se tourner vers les bibliothèques pour accéder à l'information ou pour demander un accompagnement numérique. Néanmoins le baromètre du Crédoc ne précise pas la typologie des bibliothèques et il est à prévoir que dans le cas des étudiants, les bibliothèques universitaires soient plus identifiées pour ces types d'usages que les bibliothèques municipales ou intercommunales.

Pour conclure, sur le plan des ressources numériques, la période de la crise sanitaire a permis de faire converger les offres des bibliothèques et les attentes des publics. Malgré la soudaineté du début de la pandémie, le temps de travail à distance imposé par le confinement du printemps 2020 a largement été employé pour développer l'offre en ligne des bibliothèques. Ce travail est facilité par l'ouverture exceptionnelle de certaines ressources à la même époque. Le maintien d'une offre riche et actualisée après la sortie de crise demande un effort supplémentaire dans les bibliothèques qui ne proposaient pas encore de ressources électroniques en 2019. Toutefois ce développement des services des bibliothèques de lecture publique correspond à l'évolution des usages culturels des publics : il y a donc lieu de penser qu'ils auraient été mis en place dans les prochaines années et que la crise a eu pour effet d'accélérer la transformation. Si les ressources numériques continuent à être développées après la sortie de la crise, d'autres services dématérialisés apparus pendant la pandémie ont eu plus de peine à être maintenus, soit faute de public, soit faute de temps de travail dans les équipes. Nous allons à présent traiter l'adaptation de l'action culturelle et de la médiation au contexte de la crise et de manière plus durable.

¹³⁷ CREDOC, 2024. Baromètre du numérique, La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société. [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/barometre-numerique2023.pdf?v=1718381329 [Consulté le 4 février 2025]. Enquête réalisée en commun par l'Arcep, l'Arcom, la CGE et l'ANCT. Au total, 4 267 personnes de 12 ans et plus ont donc été interrogées dont 218 mineurs (12-17 ans). 3 448 adultes ont répondu à une enquête en ligne, et 601 autres ont répondu par téléphone car ne disposant pas à leur domicile de connexion fixe à internet (éloignés du numérique)

3. ACTION CULTURELLE : ENTRE EVOLUTION DES SERVICES ET ATTENTE DE RETOUR A LA NORMALE.

L'action culturelle en bibliothèque de lecture publique recouvre plusieurs aspects qu'il conviendra de traiter séparément. Ainsi que le définit Mathilde Thiriet dans un mémoire de DCB consacré à la formalisation de l'action culturelle, celle-ci « fait la synthèse entre des animations qui sont de l'ordre de la pratique, et la médiation, qui est plutôt une conception du rôle des bibliothécaires dans la relation entre publics et bibliothèque »¹³⁸. Le lien entre bibliothécaires et publics passe donc par la médiation, cet ensemble protéiforme d'actions regroupant communication et accueil, dont l'adaptation au contexte de la crise sanitaire témoigne de la richesse. En parallèle, les animations culturelles, portées à la fois par les équipes des bibliothèques et des partenaires extérieurs sont probablement le service qui a pâti le plus de la pandémie, mais a regagné en activité dès la fin des restrictions sanitaires.

Médiation et communication, former et maintenir le lien avec les publics

Adaptation des missions de valorisation et de conseil

Lorsque les collections physiques sont accessibles, les équipes des bibliothèques ont un rôle à jouer dans leur mise en valeur, dans leur présentation et leur médiation par le biais de sélections thématiques ou de valorisation dans des endroits spécifiques des espaces de libre-accès. Avant les confinements, au fur et à mesure de l'accroissement des offres de ressources en ligne, se développent sur les sites internet des bibliothèques des « contenus de signalisation et d'accompagnement, tels que des recommandations, des critiques, des listes de "coups de cœur" »¹³⁹. Pour reprendre les mots d'Arnaud Laborderie au sujet de l'éditorialisation des ressources en bibliothèques, l'objectif est de « sélectionner, structurer, hiérarchiser, documenter, donner du sens »¹⁴⁰, tant aux collections physiques qu'aux ressources électroniques. La période des confinements permet à ce travail de médiation numérique de gagner en visibilité dans les bibliothèques où il était déjà mis en place. Elle est également l'occasion pour les équipes de former leurs agents à cet aspect de leur mission sur lequel les attentes des publics grandissent rapidement.

Au-delà de la création de contenus de médiation numérique, les bibliothèques cherchent à dépasser la rupture du lien à leurs publics par le biais de techniques de communication en ligne. Les établissements de lecture publique développent notamment leur présence sur les réseaux sociaux numériques. L'usage institutionnel de ces réseaux existait déjà avant la pandémie, mais celle-ci pousse à la création

¹³⁸ THIRIET, Mathilde, 2005. *La formalisation de l'action culturelle*. [en ligne]. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/788-la-formalisation-de-l-action-culturelle> [Consulté le 5 février 2025].

¹³⁹ KOVACS, Susan, Bibliothèques en mouvement : édition, éditorialisation, et repositionnements pour les professionnels de l'information. In : *I2D - Informations, données & documents*. 30 novembre 2020. p. 107 à 112. DOI <https://doi.org/10.3917/i2d.202.0107>.

¹⁴⁰ LABORDERIE, Arnaud, 2015. Éditorialisation des bibliothèques numériques : le cas des Essentiels de Gallica. In : *Colloque International sur le Document Electronique : « Documents et dispositifs informationnels à l'ère post-numérique »*. [en ligne]. Paris : Europa. 18 novembre 2015. Disponible à l'adresse : <https://bnf.hal.science/hal-01239425> [Consulté le 15 février 2025].

d'un contenu plus riche et plus créatif, car il devient important d'y consacrer du temps. « Les réseaux sociaux numériques deviennent les plateformes les plus fréquentées et les plus utilisées par les internautes, et il est démontré que les usagers sont plus intéressés par les informations diffusées sur ces médias plutôt qu'aucun autre »¹⁴¹. Dans son étude sur l'usage de Twitter (actuel X) par les bibliothèques au printemps 2020, Ugo Roux présente l'activité des bibliothèques sur les réseaux sociaux comme une continuité de leur mission de service public¹⁴². Dans le prolongement de l'éditorialisation en ligne pour mettre en valeur des collections, la communication via les réseaux sociaux des bibliothèques de lecture publique gagne en qualité pendant la pandémie : à la médiathèque Manufacture de Nancy, les agents proposaient déjà des recommandations sur les réseaux sociaux avant 2019, mais l'activité est devenue plus intense et de meilleure qualité à partir de 2020, et ce développement a permis de continuer à innover dans ce domaine après la sortie de la crise¹⁴³. À Lyon, c'est le développement des contenus vidéos de type « BookTube » qui est mis en avant comme une « transformation durable de la bibliothèque »¹⁴⁴. Les bibliothèques du Mans font réagir leur public à des quiz, leur proposent des playlists sur la plateforme Deezer, et réinventent sans cesse leurs propositions dans une logique de personnalisation de l'offre malgré la distance impliquée par la dématérialisation¹⁴⁵. La montée en compétence sur les questions de médiation numérique culturelle et de communication pendant la pandémie de covid-19 relevait d'une volonté de maintenir un lien de qualité entre les publics et les bibliothèques. Ce lien ne s'est pas perdu à l'arrêt des restrictions sanitaires quoique le rythme de publications numériques (tous canaux confondus) ait connu une nette décroissance. En effet, la création de contenus numériques prend beaucoup de temps, et s'il y a eu une réelle montée en compétence, cela ne signifie pas que des fiches de postes ont été aménagées ou des organigrammes repensés pour donner plus de place à la médiation numérique des ressources et des services des bibliothèques de lecture publique.

Continuité de l'accueil de groupes scolaires

Les bibliothèques municipales et intercommunales en France créent des partenariats avec les services publics de la collectivité, les institutions et associations qui les entourent. Leurs missions d'éducation, d'information et d'accompagnement au sens large en font des lieux d'accueil et d'accès à la culture privilégiés pour la coopération avec les établissements scolaires, les centres de loisirs, de santé ou de détention, les services de l'emploi, etc. Le partenariat le plus répandu dans des structures de lecture publique de toutes les tailles, est l'accueil de classes, du cycle élémentaire principalement mais également du cycle secondaire. Le critère H101 de l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique permet de demander aux établissements si oui ou non ils accueillent des classes de primaire. Le critère H104 est son équivalent pour les classes de collège, et le critère

¹⁴¹ ROUX, Ugo, Bibliothèques en temps de COVID-19 : étude des tweets « ressource » à travers le lien hypertexte. *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*. 2022. Vol. 15, n° 1, p. 205-232. DOI [10.21409/20T3-4E20](https://doi.org/10.21409/20T3-4E20).

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ Entretien avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁴⁴ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

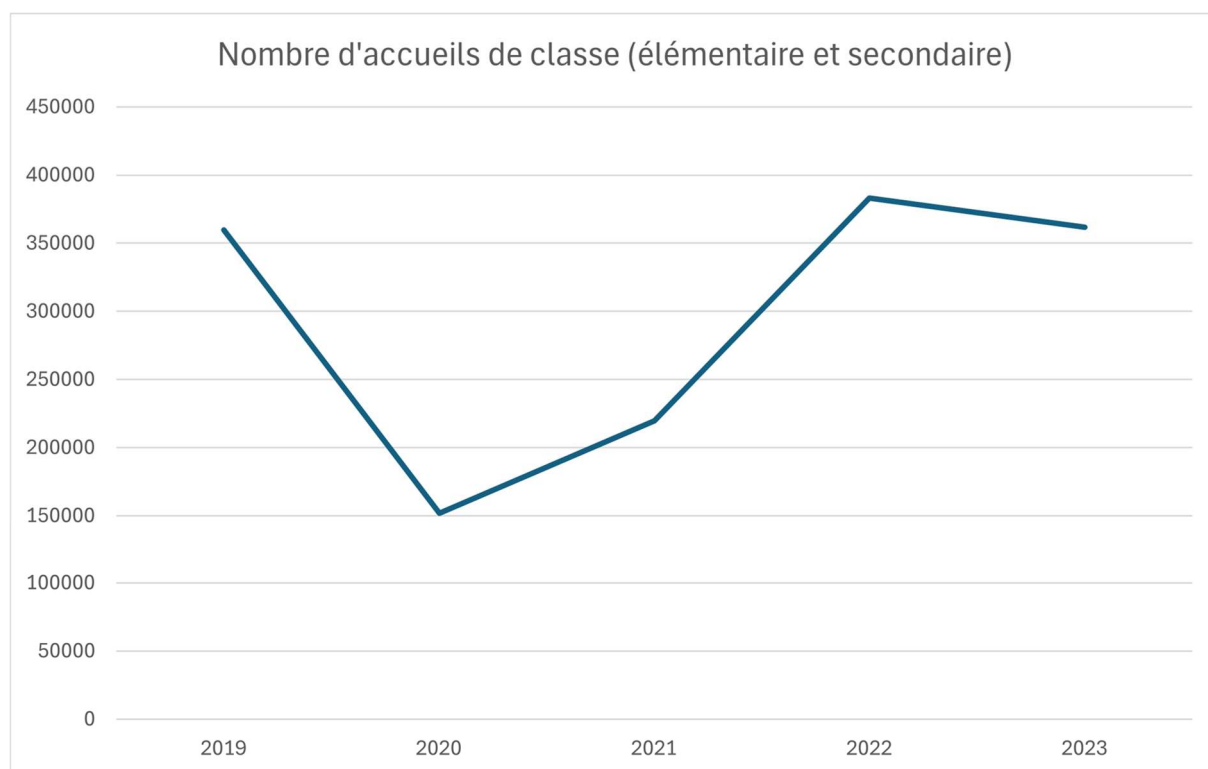
¹⁴⁵ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

II – Services traditionnels et nouveaux services : évolution des usages en bibliothèques de lecture publique

H107 pour le lycée. 90 % des bibliothèques répondent tous les ans à ces questions. Par ailleurs les critères H130, H131 et H132 permettent de renseigner le nombre de classes accueillies chaque année. Ces trois derniers critères sont moins assidûment complétés mais avec toutefois suffisamment de rigueur pour que la courbe d'évolution du nombre de classes accueillies par an soit cohérente. Elle peut être analysée à condition de considérer que les données chiffrées qu'elle indique sont inférieures à la réalité.

	H101	H104	H107
2019	91%	35%	15%
2020	86%	26%	10%
2021	85%	28%	12%
2022	90%	34%	14%
2023	92%	35%	15%

Tableau 3 : Proportion de bibliothèques de lecture publique desservant une population de 2 000 habitants, qui déclarent effectuer des accueils de classes de primaire (H101), de collège (H104) et de lycée (H107), entre 2019 et 2023.



Graphique 16 : Évolution de la somme d'accueils de classes (cycles élémentaire et secondaire confondus) effectués par an, en bibliothèques de lecture publique desservant une population de 2 000 habitants, entre 2019 et 2023.

Si le nombre d'accueils de classes effectués chute en 2020, la proportion de bibliothèques qui déclarent en faire ne faiblit que très peu, en particulier en ce qui concerne le cycle élémentaire. Cela montre que même si les conditions pour réaliser des accueils scolaires sont dégradées en 2020 et 2021, il y a une véritable volonté de ne pas perdre le lien avec l'Éducation nationale. De fait, la première année presque sans restriction, 2022, marque un « retour à la normale » qui efface très rapidement les traces de la pandémie.

Médiation à destination des publics éloignés : évolution du service de portage à domicile

En évoquant plus haut la communication comme élément central de la médiation, nous évoquons l'idée « d'aller vers » les publics. Le développement de ce principe est marqué par l'intérêt croissant porté à la bibliothèque hors les murs. Le portage de documents à domicile, en particulier, est une question qui passe au-devant de la scène pendant la crise sanitaire. Cela ne signifie pas que toutes les bibliothèques l'adoptent, loin de là, mais la question devient un vrai sujet de réflexion. L'évolution des données de l'enquête annuelle de l'OLP témoigne de cet intérêt croissant, notamment parce que le taux de réponse aux questions sur le portage double entre 2019 et 2025. Il faut pour cela observer le critère H504 qui correspond à la question : « la bibliothèque propose-t-elle un service de portage à domicile ? ». Celui-ci est complété par le critère H505 qui permet aux bibliothèques ayant répondu positivement à la question précédente de préciser le nombre d'actions de portage qu'elles mettent en place chaque année.

	Nombre de bibliothèques interrogées	H504		H505	
		Nombre de réponses	Nombre de réponses "OUI"	Nombre de réponses	Somme des actions déclarées
2019	5612	2723	793	706	11833
[...]	[...]	[...]	[...]	[...]	[...]
2022	5888	5494	1564	1249	22245
2023	5829	5612	1542	1255	23026

Tableau 4 : Comparaison du nombre de bibliothèques proposant un service de portage à domicile (H504) et du nombre d'actions réalisées par an (H505) en 2019, 2022 et 2023.

En 2019, sur 5 612 bibliothèques interrogées, 2 723 répondent à la question de savoir si elles proposent ou non un service de portage à domicile à leurs usagers et usagers. En 2022, sur 5 888 bibliothèques interrogées, elles sont 5 494 à répondre. Même si la proportion de réponses positives reste similaire (29 %), cette information est visiblement devenue un véritable enjeu. En 2023, le nombre de bibliothèques proposant le portage à domicile diminue très légèrement (1 %), alors que le nombre total d'actions menées augmente de 5 %. On peut y lire le signe que ce service encouragé pendant la pandémie de covid-19 – notamment pour éviter aux publics les plus fragiles l'exposition au virus – n'est pas toujours poursuivi. En revanche les établissements qui maintiennent ce service ont tendance à amplifier leur offre.

Ainsi, l'enjeu de maintenir le lien avec les publics pendant la crise sanitaire a permis le maintien et l'adaptation des missions de médiation en bibliothèque de lecture publique. Les établissements ont su transformer leurs services en tirant parti des outils numériques, en intensifiant leur présence sur les réseaux sociaux et en conservant et développant des partenariats solides, notamment avec l'Éducation nationale et le champ social. L'animation en bibliothèques, c'est-à-dire l'autre branche de l'action culturelle, semble ne pas avoir été transformée aussi durablement par les tentatives de dématérialisation qu'elle a connues en 2020 et 2021, ainsi que nous allons le voir.

L'animation culturelle, difficile à ancrer dans le virtuel

L'animation culturelle en bibliothèque rassemble une typologie de propositions qui peut s'étendre à la mesure de la créativité des équipes des bibliothèques et des acteurs culturels avec lesquels elles peuvent s'associer. Sans perdre de vue cette dimension protéiforme de l'animation culturelle, on peut néanmoins dégager de grands ensembles en suivant les délimitations du bloc H4 du formulaire de l'enquête annuelle de l'OLP :

H401	Expositions
H409	Conférences, rencontres
H413	Concerts, projections
H417	Séances de conte
H420	Club de lecture ou d'écriture
H424	Fêtes ou salons du livre

Tableau 5 : Types d'animations culturelles en bibliothèque de lecture publique, associés au critère qui leur correspond dans l'enquête annuelle de l'OLP.

Au début de la crise sanitaire, de nombreuses bibliothèques ont dû arrêter ou dématérialiser leurs activités culturelles. À Paris, les ateliers de jeux de société dans les bibliothèques du cinquième arrondissement et les « répéthèques » à la bibliothèque Rilke ont été suspendus, sans laisser place à une proposition de format similaire en version dématérialisée¹⁴⁶. Certains établissements ont innové en diffusant des événements culturels en ligne, tels que des séances de contes en vidéo à Chalon-sur-Saône, et des clubs thématiques virtuels (de lecture, de conversation en langue étrangère, etc.) à Lyon ou encore une résidence d'autrice à la bibliothèque de Nancy. En effet, l'autrice Sophie Loubière, accueillie entre octobre 2020 et mars 2021 à la bibliothèque Stanislas, a eu peu d'occasions de rencontrer des publics pour des ateliers d'écriture contraints par le contexte de pandémie. Pourtant, le basculement de certains événements au format numérique a paradoxalement permis à un nombre plus important de personnes de profiter d'événements comme le webinaire « Dyslexie, en parler, se former »¹⁴⁷, ou le lancement du festival *12 000 signes* sous la forme d'un *Facebook Live* réunissant Sophie Loubière, Nicolas Mathieu et Benoît Fourchard¹⁴⁸. Ces différentes initiatives ont permis de maintenir un lien avec les publics – et même de l'étendre – malgré la fermeture physique des établissements. Néanmoins la plupart des programmations culturelles n'ont pu être maintenues, et cela a créé un effet d'attente au moment de la réouverture, tant de la part des équipes des bibliothèques que des partenaires culturels et des publics.

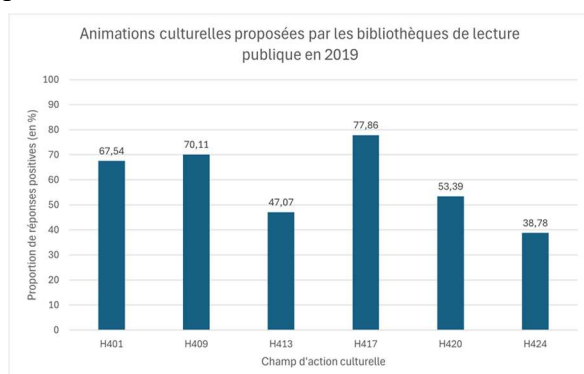
¹⁴⁶ Les « répéthèques » désignent, à la bibliothèque Rainer Maria Rilke (Paris, 5^e), la mise à disposition d'un espace de la bibliothèque pour un groupe de musique amateur qui peut ainsi se produire de manière informelle pour les publics présents à ce moment-là. Ces répéthèques avaient du succès avant le premier confinement et ont repris à la fin des restrictions, car c'est une bonne opportunité pour des musiciens de se produire : il y a une demande de leur part, mais le public est moins nombreux qu'il ne l'était avant la pandémie.

¹⁴⁷ *Dyslexie... en parler, se former | #5 De la dyslexie au métier d'écrivain, Sophie Loubière raconte*, 2021. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=7yQbxwnZJPQ> [Consulté le 15 février 2025].

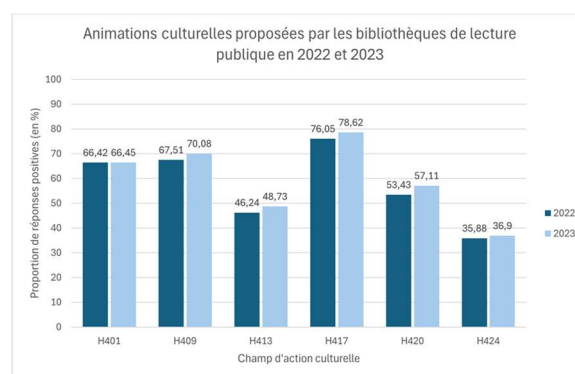
¹⁴⁸ Festival les 12 000 signes, 2021. *La nouvelle, un genre à remettre en lumière, table ronde littéraire*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=zPF3c8doKAw> [Consulté le 15 février 2025].

Sortie de crise et reprise des programmations culturelles en bibliothèque de lecture publique

Après la crise, un retour progressif à la normale s'est opéré, aux dépens de certaines formes de médiations en ligne abandonnées. Les événements *Facebook Live* et les clubs virtuels notamment, n'ont pas résisté au retour « en présentiel ». L'équipe de la bibliothèque des Champs-Libres témoigne d'une « euphorie générale au moment de la réouverture »¹⁴⁹, difficile à quantifier, car les jauges de public pour l'action culturelle y sont toujours remplies. Toutefois, en observant les données à l'échelle de l'ensemble des bibliothèques desservant des collectivités de plus de 2 000 habitants, l'activité culturelle reprend plus rapidement dans certains domaines que dans d'autres.



Graphique 17 : Proportion d'établissements de lecture publique qui proposent des animations culturelles en 2019, par type d'animation.



Graphique 18 : Proportion d'établissements de lecture publique qui proposent des animations culturelles en 2022 et 2023, par type d'animation.

Ainsi qu'en témoignent ces graphiques, les fêtes et salons du livre (H424) sont encore deux points en dessous de leur niveau de 2019 lorsque sont calculées les données d'activités de 2023. Ces résultats semblent symptomatiques du climat général à la suite de la pandémie de covid-19. Les grands rassemblements ont perdu en popularité à cause du fort risque de contagion auxquels ils étaient associés pendant deux ans et du coût financier important qu'ils représentent. On peut également avancer que les fêtes et salons du livre tendent à être de plus en plus organisés de façon mutualisée par des réseaux de bibliothèques. Cela expliquerait leur recul dans l'enquête annuelle diffusée par lieux, mais on pourrait sans doute les retrouver dans le formulaire que l'Observatoire de lecture publique fait remplir aux unités de coopérations (UC) entre bibliothèques depuis 2019. Les expositions (H401), conférences et rencontres (H409) engendrent des réticences similaires mais moindres, et il est probable qu'elles aient retrouvé voire dépassé leur niveau de 2019 dans le courant de l'année 2024. En revanche les rassemblements conviviaux en petits comités autour d'intérêts communs comme la lecture ou l'écriture (H420) ont largement manqué en 2020 et 2021, et sont plébiscités dès 2022. Même les établissements qui ne proposaient pas ce genre de clubs avant la pandémie commencent à les développer : d'une offre dans 53,39 % des bibliothèques desservant des collectivités de plus de 2 000 habitants en 2019, on arrive à 57,11 % en 2023. Les séances de contes (H417), concerts et projections (H413), majoritairement à destination de la jeunesse ou d'un public familial, font leur retour en bibliothèque municipale et intercommunale à un rythme que l'on pourrait

¹⁴⁹ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

qualifier de plus « classique », caractérisé par une hausse progressive qui suit celle de la fréquentation des bibliothèques dont le niveau d'avant la crise est rattrapé voire légèrement dépassé entre 2022 et 2023.

Les bibliothèques ont également redoublé d'efforts pour moderniser leur offre d'animations culturelles, intégrant des technologies comme les robots et les jeux vidéo pour attirer de nouveaux publics. Adrien Philippe Moniot, directeur de la bibliothèque de Chalon-sur-Saône à l'époque de la pandémie explique avoir tenu à conserver « cette dynamique de présence numérique »¹⁵⁰, en faisant en sorte que toutes leurs expositions existent en format hybride, accessibles physiquement et virtuellement. Les ateliers Wikipédia proposés par les bibliothèques de la Ville de Nancy en lien avec certaines institutions patrimoniales de la collectivité prennent de l'ampleur et ont reçu le label Wikimedia France. Il faut souligner que, même si le numérique et ses outils ont intégré de façon durable les programmations culturelles des bibliothèques de lecture publique, l'animation culturelle à distance est à peu près réduite à néant. Cela n'enlève rien aux progrès en termes de communication et de médiation en ligne, mais les événements qui remplissent les saisons culturelles de ces établissements ont réintégré complètement les espaces des bibliothèques. La pandémie ne semble pas avoir fait évoluer les usages des publics dans ce domaine précis.

Ainsi, l'évolution de l'action culturelle en bibliothèque pendant et après la crise sanitaire démontre la capacité d'adaptation et l'engagement des bibliothèques à maintenir un lien avec leurs publics. L'utilisation accrue des outils numériques et le renforcement des partenariats avec les acteurs éducatifs et sociaux se sont affirmés de manière durable. Si certaines initiatives en ligne n'ont pas perduré, c'est avant tout que la demande des publics était de retrouver la bibliothèque comme « un lieu habité »¹⁵¹, tout en la faisant correspondre à leurs nouveaux usages tels que la communication des services proposés par le biais des réseaux sociaux.

¹⁵⁰ Entretien avec Adrien Philippe Moniot, Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône jusqu'en janvier 2025. 9 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁵¹ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

III – BOULEVERSEMENT DES PRATIQUES OU ACCELERATION DE DYNAMIQUES EN COURS ?

1. DESORIENTATION ET ADAPTATION

Si nous avons observé jusqu'ici que la majeure partie des activités des bibliothèques reprennent leur cours à partir de 2022 et 2023, il ne faut pas négliger pour autant les bouleversements causés par la crise qui marquent encore le souvenir des équipes de bibliothèques : les changements fréquents de protocole, la vitesse d'adaptation et la gestion d'urgence ressortent en premier lieu dans les échanges. La difficulté à se projeter dans la suite des événements au cours des deux années de pandémie a parfois obligé les institutions à avancer à tâtons. Toutefois si l'on considère non seulement l'année 2020 mais les deux années de restrictions (2020-2021) et celles qui ont suivi (2022-2023), ces difficultés sont relativisées par la capacité d'adaptation des bibliothèques et le retour des publics après la fin des restrictions.

Improvisation et relative autonomie

Fréquence des nouvelles règles protocolaires

La crise sanitaire provoquée par la covid-19 a profondément perturbé la gestion des bibliothèques municipales et intercommunales, entraînant des changements significatifs et immédiats dans leur fonctionnement. Les bibliothèques ont dû composer avec des restrictions strictes, des ajustements fréquents des règles et la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence pour continuer à offrir leurs services à la population. Thierry Fouillet, directeur adjoint des BM de Rennes explique que, pendant l'année 2020 en particulier, le constant remaniement des protocoles sanitaires pour les agents comme pour les publics a été un frein aux autres réflexions en cours. Tout ce qui n'était pas en lien direct avec la pandémie passait au second plan, et les transformations rapides engendraient des questionnements « sur la cohérence des protocoles »¹⁵². Dans les réseaux comptant des bibliothèques de tailles très différentes, les règles n'ont pas pu être appliquées partout de la même façon. Le réseau de l'agglomération Durance Luberon Verdon (autour de la ville de Manosque) compte par exemple 15 bibliothèques rurales gérées uniquement par des bénévoles, et six bibliothèques employant des salariés¹⁵³. Les bénévoles ont eu, contrairement aux salariés, le choix de suivre ou non les transformations de service pour permettre la réouverture des sites, mais de fait, les difficultés logistiques ont rendu impraticable la mise en place de services techniques tels que le *click and collect*. Certains bénévoles ont également préféré, pour des raisons sanitaires ou personnelles, ne pas rouvrir les bibliothèques. L'activité de certains établissements de lecture publique a donc été stoppée, et l'équilibre des réseaux municipaux ou intercommunaux bouleversé. Grâce au fonctionnement en réseau intercommunal des

¹⁵² Entretien avec Thierry Fouillet, Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes. 21 novembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁵³ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

bibliothèques et au principe d'inscription et de carte unique, les publics n'ont pas pour autant perdu accès à la lecture. La communication du réseau a permis d'indiquer à la fois les établissements dont les services étaient interrompus, et les établissements ouverts situés dans les communes les plus proches.

Comme il apparaît sur la frise chronologique placée en annexe¹⁵⁴, le premier choc est naturellement celui du premier confinement au printemps 2020. L'adaptation des équipes est rapide mais inégale, car le télétravail est rarement prévu dans le contexte des bibliothèques de lecture publique. Par ailleurs, ainsi qu'il a déjà été traité, la dématérialisation des services et des ressources est une entreprise plus ou moins lourde et coûteuse selon la situation de la structure avant la pandémie. Le deuxième bouleversement de l'organisation des bibliothèques est l'ouverture dite « dégradée », de mai à l'été 2020, puis en novembre de la même année. Seuls les agents des bibliothèques ont accès aux locaux, mais les publics peuvent s'en approcher pour récupérer ou déposer des documents. Le prêt à emporter est une nouvelle transformation qui est inégalement mise en place et oblige à requalifier tout le processus de service public sur les plans technologique, logistique et humain. L'ouverture « sous condition » enfin, est celle qui entraîne le plus grand nombre de protocoles et d'adaptations successives. Les bibliothèques sont ouvertes sur ce mode pour une longue période, de juillet à octobre 2020 puis de décembre 2020 à mars 2022. Les équipes et les publics partagent alors les espaces à condition que soient appliquées des règles sanitaires précises : la distanciation et le port du masque sont obligatoires pendant la majeure partie de la période, de même que le nettoyage des mains et l'installation de vitres aux banques d'accueil. Les jauges fluctuent, les visiteurs n'ont d'abord pas le droit de s'installer dans la bibliothèque et n'y accèdent que pour choisir des documents (principe de la bibliothèque « dynamique » ou « piétonne »), les accueils de groupes sont interdits puis autorisés sous condition, etc. C'est sous ce mode d'ouverture que le passe sanitaire puis vaccinal devient obligatoire en 2021, et ce bouleversement de protocole, à la suite de tous les autres, cristallise les tensions dans les équipes comme parmi les publics ; nous y reviendrons plus précisément. À travers toutes ces étapes, les bibliothèques de lecture publique fonctionnent beaucoup en autonomie, car l'ampleur de la crise à gérer rend la tutelle municipale ou intercommunale relativement peu présente. Les établissements peuvent toutefois se tourner vers les associations professionnelles qui maillent le territoire et joignent leurs efforts au moment de la crise sanitaire pour aider les bibliothèques à s'adapter au contexte.

Adaptation et continuité du service public

En réponse à ces bouleversements, les bibliothèques ont pourtant démontré une capacité d'adaptation exceptionnelle, en s'appuyant sur la coopération et le collectif pour assurer la continuité du service public. La création du site internet ressource Biblio-covid illustre la volonté de la profession de s'adapter aux protocoles en constante évolution. Le communiqué interassociatif publié le 29 avril 2020 sur Biblio-covid a fourni des recommandations précieuses pour un déconfinement progressif des bibliothèques, détaillant les mesures à prendre pour adapter les pratiques professionnelles aux nouvelles règles sanitaires. En parallèle d'un schéma de reprise d'activité progressive adapté aux bibliothèques, on y trouve des ressources plus générales, notamment les liens qui renvoient vers l'ensemble des mesures barrières préconisées par le Haut conseil de la santé publique (HCSP), les

¹⁵⁴ Voir en annexe la Frise chronologique – pandémie de covid-19, p. 98.

fiches techniques élaborées par le ministère du Travail ou encore les textes qui régissent la responsabilité administrative et pénale des établissements publics. La toute première mesure d'adaptation prise lors du premier confinement est la souplesse adoptée quant aux dates de retour des documents. Cela semble une mesure simple, mais elle est symbolique de la prise en compte de la crise et de la nécessité d'éviter que les lecteurs soient sommés de ramener des documents alors que ni les publics ni les agents n'ont le droit de se déplacer à la bibliothèque¹⁵⁵. Par la suite, en relative autonomie et en s'inspirant du reste de la profession, les équipes de bibliothèques ont lancé des initiatives, expérimenté avec des moyens plus ou moins aboutis, et adapté leurs services selon de ce que les agents étaient en mesure d'apporter. L'équipe de la bibliothèque Rainer Maria Rilke s'est ainsi lancée dans le conseil personnalisé à distance, sur la base d'un formulaire en ligne¹⁵⁶. Elles prenaient le temps de rédiger des conseils personnalisés aux lecteurs qui leur exprimaient en quelques mots leurs goûts ou leurs attentes. Ce service lancé sans lien direct avec le reste du réseau de la Ville de Paris relevait complètement de l'expérience et de la bonne volonté des équipes. Le temps de recherches documentaires que ce service engendrait, est la cause de sa suppression au moment de la réouverture.

L'agilité et la détermination d'une majeure partie des équipes à se mobiliser est soulignée dans tous les entretiens menés pour ce travail. Sophie Rouyer, directrice du réseau des bibliothèques et des archives du Mans, résume ce paramètre fondamental de l'adaptation à la crise sanitaire. Elle a mis en lumière l'engagement des équipes par rapport à leur mission de service public. Le contexte de la pandémie agit comme un révélateur, qui dans certains cas amène des agents à remettre en question leur profession, mais la majeure partie du temps exacerbe leur motivation. Dans le cas particulier des bibliothèques du Mans, Sophie Rouyer souligne que l'équipe de direction du réseau de lecture publique a toujours eu la confiance de leur tutelle municipale, mais qu'à l'occasion des confinements cette confiance était encore plus marquée, ce qui a transformé « un aléa soudain en *challenge* stimulant »¹⁵⁷. Il appartenait ensuite à cette équipe de direction de naviguer à vue en établissant au jour le jour des feuilles de route les plus claires possibles pour continuer à s'adapter, à innover et à remplir au mieux leurs missions.

Le cas du passe sanitaire, facteur de conflit

En juillet 2021 une nouvelle phase est instaurée dans la succession de protocoles sanitaires de la période, celle du contrôle des passes sanitaires. Cette règle oblige à opérer un contrôle à l'entrée de la bibliothèque et à ne pas laisser entrer ceux qui ne disposent pas du passe justifiant d'une immunité (relative) au virus de la covid-19. Les équipes de bibliothèques se trouvent alors fortement divisées. Une partie d'entre elles place en priorité la santé publique et le devoir de réserve, et adaptent donc leurs pratiques avec l'espoir que l'application temporaire d'une mesure excluante fasse assez vite reculer le virus afin d'ouvrir à nouveau les bibliothèques. Les opposants au contrôle des passes fondent quant à eux leur argument sur l'universalité de l'accueil en bibliothèque qui est fondamentale et ne

¹⁵⁵ Entretiens avec Éric Pichard, Lucie Poireau, Lucie Cantier. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁵⁶ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁵⁷ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

peut coïncider avec l'obligation de refuser l'accès à la bibliothèque à une partie de la population, même temporairement et pour des raisons de santé publique.

Retour sur les crispations, conflits, grèves

Le passe sanitaire est rendu obligatoire dans les bibliothèques comme dans toutes les institutions culturelles ou encore restaurants, cafés, centres commerciaux et établissements de santé au milieu de l'été 2021 pour les adultes, et à partir du 30 septembre pour les mineurs de plus de 12 ans. Pour obtenir un passe sanitaire valide, il fallait un schéma vaccinal complet ou le résultat négatif d'un test PCR réalisé dans les 24h, ou encore un certificat de rétablissement comme preuve d'une exposition au virus dans les six derniers mois. Cette mesure a rapidement cristallisé les désaccords au sein de la société et a profondément divisé les équipes de bibliothécaires, à la fois professionnellement et personnellement. Lucie Cantier, qui dirigeait alors la bibliothèque Rainer Maria Rilke (Paris 5^e) explique que cette réforme « a été ressentie comme une violence et une infraction au code d'accueil inconditionnel, qui a généré beaucoup d'interrogations mais aussi beaucoup d'opposition, beaucoup de résistance »¹⁵⁸.

Ces désaccords ont débouché sur des actions concrètes, d'abord localisées « à Paris, Brest, Grenoble ou encore Lyon, mais aussi dans de nombreuses collectivités de plus petite taille »¹⁵⁹, puis nationales : une grève est déclarée le 1^{er} octobre, au lendemain de l'extension du passe aux mineurs de plus de 12 ans. Les bibliothécaires en colère ont dénoncé l'incohérence d'une mesure qui, selon eux, allait contre le principe d'universalité de l'accueil, alors même que les bibliothèques de lecture publique avaient été considérées comme « lieux essentiels » et « seuls lieux culturels gratuits et ouverts à tous » pendant le confinement de l'automne 2021¹⁶⁰. Des lettres ouvertes et des tribunes ont été publiées pour attirer l'attention des autorités et du grand public sur les contradictions et les effets négatifs du passe sanitaire sur la mission des bibliothèques. Il en va de même lors de la transformation du passe sanitaire en passe vaccinal encore plus restrictif, au tournant de l'année 2022. Ce n'est pas dans une position anti-vaccinale mais bien pour défendre l'importance du droit d'accès libre aux bibliothèques de lecture publique que les associations professionnelles se positionnent, dans un communiqué du 11 février 2022¹⁶¹. Considérant la récente adoption de la loi sur les bibliothèques qui met précisément en avant leur accès libre et gratuit¹⁶², et considérant par ailleurs la fragilité des équipes dont une partie du temps de travail se trouve mobilisée par le contrôle des

¹⁵⁸ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁵⁹ OURY, Antoine, Grève du 1^{er} octobre : les bibliothèques frappées en plein cœur [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 1^{er} octobre 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/102681/bibliotheque greve du 1er octobre les-bibliotheques-frappees-en-plein-coeur> [Consulté le 13 décembre 2024].

¹⁶⁰ GARY, Nicolas, Paris : des bibliothèques en grève contre le Pass sanitaire [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 24 janvier 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/101581/politique-publique/paris-des-bibliotheques-en-greve-contre-le-pass-sanitaire> [Consulté le 13 décembre 2024].

¹⁶¹ ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Suspension du pass dans les bibliothèques : mobilisons nos forces pour retrouver les usagers* [en ligne] Février 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/955/ABF/-communiqu-suspension-du-pass-dans-les-bibliotheques-mobilisons-nos-forces-pour-retrouver-les-usagers>. [Consulté le 16 février 2025].

¹⁶² LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, 2021. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/12/21/MICX2115869L/jo/texte> [Consulté le 4 février 2025].

passes avec des moyens inégaux selon les collectivités, les associations déclarent « urgent de programmer rapidement la suppression de cette mesure »¹⁶³.

Toutefois, il convient de nuancer cette opposition virulente car, si l'opposition au passe en bibliothèque a été largement relayée et médiatisée, sa mise en application s'est tout de même faite de manière relativement fluide dans de nombreuses bibliothèques. Pour beaucoup de structures, il s'agissait d'une simple adaptation du service public, à l'instar des mesures précédentes comme la mise en quarantaine des documents, le prêt à emporter, et autres protocoles sanitaires. Dans les bibliothèques municipales rennaises, la réglementation a ajouté à la fatigue des équipes mais n'a pas rencontré de vive opposition, démontrant une certaine souplesse dans la gestion de la crise sanitaire et une volonté de continuer à servir le public malgré les contraintes.

En somme, le passe sanitaire en bibliothèque a révélé des fractures au sein de la profession et de la société, mais il a aussi montré la capacité des bibliothèques à s'adapter et à poursuivre leur mission d'accueil et de service public dans des circonstances difficiles.

Les bibliothèques se sentent-elles armées au cas où une crise sanitaire de cette ampleur ressurgirait ?

Lors des entretiens réalisés en amont de ce travail, la même question a été posée en fin d'échange avec chacun des interlocuteurs : est-ce que la pandémie et ses conséquences sont un sujet de réflexion aujourd'hui ou est-ce que le sujet a été clos d'une certaine manière ? Serait-on prêt, en bibliothèque, à affronter une nouvelle crise de cette ampleur ? Est-ce que ça a été pensé, et que reste-t-il des outils ou des pratiques instaurés dans l'urgence en 2020 ?

Une page s'est tournée et la gestion en contexte de pandémie reste un impensé...

Pour Adrien Philippe Moniot, Lucie Cantier, ou encore Thierry Fouillet, la période Covid-19 a laissé un traumatisme qui est encore présent, surtout parmi les équipes. Le sujet est souvent ignoré, car il est douloureux à aborder. La situation actuelle est celle d'un oubli rapide de la réalité de ce qu'a été la crise sanitaire : « la gestion d'urgence a prévalu et comme cette gestion d'urgence a fonctionné, cela n'a pas entraîné de plan massif de préparation si le cas se reproduisait »¹⁶⁴. On peut également considérer qu'il est encore tôt pour mener une réflexion étayée sur la gestion qui a été celle de la covid-19 et sur la manière dont on pourrait envisager des crises futures. En effet, comme le souligne l'ancien responsable des bibliothèques de Chalon-sur-Saône, la profession « se nourrit de données et de publications »¹⁶⁵ pour prendre un recul réflexif sur les événements, et peu de chiffres sont pour le moment accessibles à l'échelle nationale. Comme nous l'avons déjà

¹⁶³ ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Suspension du pass dans les bibliothèques : mobilisons nos forces pour retrouver les usagers* [en ligne] Février 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/955/ABF/-communiqu%C3%A9-suspension-du-pass-dans-les-biblioth%C3%A9ques-mobilisons-nos-forces-pour-retrouver-les-usagers>. [Consulté le 16 février 2025].

¹⁶⁴ Entretien avec Thierry Fouillet, Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes. 21 novembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁶⁵ Entretien avec Adrien Philippe Moniot, Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône jusqu'en janvier 2025. 9 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

souligné, les données brutes 2022 et 2023 de l'enquête annuelle de l'Observatoire de lecture publique qui fondent la présente étude doivent encore faire l'objet d'un redressement statistique et d'une synthèse avant d'être publiées. Même si les usages évoluent, le retour des publics en bibliothèque dans les deux à trois années qui suivent la fin des restrictions sanitaires peut être analysé comme une preuve que l'importance de la bibliothèque, « malgré sa capacité à s'adapter, est dans le lieu, dans le présentiel, dans la mixité des publics, dans la proximité du service »¹⁶⁶. Cet état d'esprit tend à encourager le mouvement naturel des équipes à se concentrer sur la reprise de l'activité de la bibliothèque plutôt que de se projeter vers l'éventualité d'une nouvelle fermeture contrainte.

Néanmoins, Lucie Cantier pose l'hypothèse que « si l'on devait traverser une crise comme celle-ci, on serait quand même mieux armés, moins démunis matériellement et psychologiquement »¹⁶⁷. Les différentes tutelles des bibliothèques de lecture publique, ayant en mémoire la récente crise de 2020 et 2021, seraient en mesure de réagir plus rapidement ; il y aurait plus de directives, plus de communication entre les institutions.

...mais l'expérience, les réflexes acquis et les difficultés rencontrées pourraient être réactivés

« Ce que l'on a déjà fait, on sait le refaire »¹⁶⁸, expliquent les équipes des bibliothèques de lecture publique en soulignant que le deuxième confinement a été beaucoup moins complexe à gérer que le premier, mais sans omettre que chaque crise qui pourrait se déclencher serait évidemment unique, et sa gestion différente de celle de la pandémie de covid-19. Il n'empêche que les bibliothèques semblent avoir développé une plasticité et une capacité à s'adapter aux différentes situations de fermeture et de réouverture. Isabelle Huber rappelle que de fait, les différentes phases de la pandémie étaient autant de situations de crise différentes : « il y a eu tellement de cas sur les différentes années entre la fermeture totale et la fermeture partielle, qu'on s'améliorait au fil du temps. On gérait plus efficacement puisque tout le monde reprenait des schémas utilisés, les adaptait, etc. »¹⁶⁹. Au-delà du contexte de pandémie, la mise en application de protocoles d'urgence s'est ancrée dans les équipes comme un problème qui ne peut plus être considéré comme insurmontable. Claire Haquet évoque l'exemple des protocoles « forte chaleur » mis en place en été sur un mode de « petit confinement puisque l'objectif est que les gens ne sortent pas de chez eux, que ce soit les agents ou les publics, mais qu'on puisse continuer quand même à rendre un service »¹⁷⁰. Les bibliothèques seraient donc en mesure de fonctionner en mode dégradé de manière efficace, capitalisant sur les expériences et les protocoles mis en place durant la pandémie. Cette relative préparation signifie aussi que, si le cas devait se présenter à nouveau, la réponse des bibliothèques aux mesures d'urgence imposées, serait éclairée de l'expérience de la

¹⁶⁶ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁶⁷ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁶⁸ Entretien avec Adrien Philippe Moniot, Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône jusqu'en janvier 2025. 9 janvier 2025, Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁶⁹ Entretien avec Isabelle Huber, responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁷⁰ Entretien avec Claire Haquet, responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy, 16 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

covid-19. De ce fait, la directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès suppose que « les réactions seraient beaucoup plus rapides et peut-être plus militantes », c'est-à-dire que les équipes des bibliothèques et les associations professionnelles se sentiraient « plus à même de défendre et de maintenir un service ouvert » si les pouvoirs publics voulaient leur imposer une fermeture de précaution »¹⁷¹.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, il ressort de tous les échanges que l'une des clefs de la gestion d'une bibliothèque de lecture publique en contexte de pandémie est la mobilisation de la majorité des équipes de manière « engagée »¹⁷², « naturelle et volontaire »¹⁷³. Pourtant l'organisation de leur travail a été fortement bousculée. Le sujet du télétravail mis en place à l'occasion de la pandémie revient beaucoup lorsqu'on parle de cette période avec des équipes de bibliothèque, même si c'est une question très en marge des sujets de nouveaux services publics et de retour des usagers à la sortie de la crise. Il n'en est pas moins un marqueur des périodes de fermeture et un argument évident en faveur de l'adaptabilité des établissements si une nouvelle crise se présentait. Très peu pratiqué en bibliothèque de lecture publique avant 2020, le télétravail a largement diminué à nouveau après le retour des publics mais reste une pratique courante. Lorsque la bibliothèque est ouverte normalement, le télétravail « peut donner le sentiment d'une iniquité entre ceux qui ont beaucoup de service public et ne peuvent pas télétravailler et ceux qui en ont moins. Les organisations internes se sont efforcées de favoriser l'accès au télétravail, mais les fiches de postes, mais les fiches de postes n'ont pas évolué pour autant. »¹⁷⁴ Le fait que les établissements se soient équipés pour permettre le télétravail aide à appréhender le risque de fermeture soudaine de façon plus sereine.

Pour résumer, si d'un point de vue pragmatique, les bibliothèques de lecture publique seraient en mesure de réagir plus rapidement et efficacement grâce aux expériences passées, il manque toutefois une réflexion construite et des plans spécifiques pour faire face à une crise similaire à celle de la covid-19. Les usages des bibliothèques ont changé plus soudainement qu'ils ne l'auraient fait sans la crise mais celle-ci a été porteuse de réflexions et d'actions fructueuses. Pour de nombreux projets et de nombreux établissements de lecture publique, la pandémie a permis l'accélération de dynamiques en cours, ainsi que nous allons le développer à présent.

2. ACCELERATION DE DYNAMIQUES EN COURS

La pandémie de covid-19, bien qu'elle ait perturbé de nombreux aspects de la société, n'a pas complètement freiné l'évolution des bibliothèques de lecture publique. Au contraire, elle a souvent servi de catalyseur pour des projets déjà en gestation et a permis de redéfinir certains processus. Nous avons déjà observé que la majorité des indicateurs avaient retrouvé entre 2022 et 2023 leur progression

¹⁷¹ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁷² Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁷³ Entretien avec Lucie Poireau.

¹⁷⁴ Entretien avec Béatrice Pallud-Burbaud, directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon, 17 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

d'avant la crise, voire une progression accrue. Il faut maintenant se détacher des données chiffrées pour s'approcher de ce qu'elles peuvent signifier concrètement au sein des institutions.

Confirmation de projets envisagés ou déjà lancés

Ainsi que nous l'avons noté en plusieurs points de ce mémoire, les temps de fermeture ou d'ouverture partielle des bibliothèques de lecture publique pendant la crise sanitaire ont été propices à une réflexion sinon nouvelle, du moins enrichie, sur les services aux publics. Il s'agissait d'envisager le retour des publics en anticipant leurs attentes, et de faire en sorte que la reprise des services corresponde au mieux à celles-ci. Parmi les bibliothèques qui se sont prêtées au jeu de l'entretien, celles de Nancy, du Mans et des Champs Libres, à Rennes soutiennent que « la crise sanitaire ne les a pas fait dévier de leurs objectifs, les a même confortés »¹⁷⁵. La relation entre les bibliothèques et leurs publics se transforme en continu à mesure que la société évolue, et à ce titre la crise sanitaire n'a pas provoqué de rupture durable dans les comportements, mais a confirmé les transformations à l'œuvre. Cela a permis à certains projets qui avaient déjà été réfléchis, d'être justifiés, confortés par le contexte.

Nombre de projets de transformation avaient été initiés avant la crise sanitaire et ont trouvé dans cette période un terreau fertile pour se concrétiser. Sans revenir sur la progression du nombre de bibliothèques pour lesquelles la crise sanitaire a pesé dans la décision de passer à la gratuité des services, ni sur la rapide prise en main des outils de communication numérique devenus indispensables, on peut remarquer par exemple que l'idée d'encourager l'accompagnement des publics et de mieux répondre à leurs besoins spécifiques a été renforcée par la pandémie. Ces besoins spécifiques peuvent être ceux des chercheurs, pour lesquels la bibliothèque patrimoniale Stanislas a accéléré pendant la pandémie le développement du service « Sara ». Sur la base de l'outil utilisé par la ville de Nancy pour l'échange avec les habitants, le formulaire de contact en ligne « Sara » permet une meilleure gestion des demandes de courrier scientifique. De même, à la bibliothèque municipale de Lyon, un projet de numérisation des collections rares et précieuses, déjà en cours avant la pandémie, a été accéléré pour permettre un accès en ligne facilité pendant les périodes de confinement. Sur un autre plan, le développement rapide d'un accompagnement spécifique à l'espace Vie du Citoyen (VDC) de la bibliothèque des Champs Libres était déjà théorisé mais pas encore ancré dans l'esprit des équipes comme service fondamental de la bibliothèque. Cet espace propose, en plus des collections de presse de la bibliothèque, l'accès à des postes informatiques, à des imprimantes et à une cabine d'information sociale. Le besoin en accompagnement dans des démarches administratives, en accompagnement numérique et social est un point tellement saillant pendant la pandémie que la bibliothèque des Champs Libres ouvre les portes de la VDC plus tôt que le reste de la bibliothèque au prix d'un protocole sanitaire particulièrement strict. Ce geste de priorisation du retour des publics ayant besoin de se connecter à internet, avec ou sans aide, permet d'aligner la vision des équipes et du public sur l'importance donnée à ce service, qui n'était pas acquis aussi clairement avant la crise. Tant du côté des publics que du côté des

¹⁷⁵ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

équipes, il s'agissait d'entrer « en phase avec les habitudes des usagers, avec ce qu'ils attendent et ce qui était proposé ».¹⁷⁶

Les bibliothèques de lecture publique, lieux de vie

La sortie de la crise sanitaire et le retour des publics en bibliothèque ont entériné une dynamique déjà à l'œuvre auparavant, que les confinements ont exacerbée. La recherche de lieux de vie dans la ville, le besoin d'espaces multimodaux qui permettent à la fois des activités individuelles ou collectives hors de chez soi et hors du travail, s'exprime de plus en plus. Les bibliothèques avaient pour certaines déjà entamé cette évolution, et d'autres ont rejoint le mouvement face à l'attente grandissante suscitée par ces pratiques culturelles. Depuis longtemps déjà, les bibliothèques étaient fréquentées par des personnes de tous âges et de toutes catégories socio-professionnelles, intéressées non seulement par les collections de documents des bibliothèques mais aussi par leurs espaces libres d'accès, éclairés, chauffés et sécurisants. La plupart des bibliothèques répondent à cet usage en aménageant les lieux pour correspondre notamment à des lieux d'étude, prisés des étudiants en quête de place, de lumière, de concentration, sans lien avec les collections proposées. Dépasant le public étudiant, ce phénomène de fréquentation des bibliothèques comme des espaces inclusifs et multi-usages, dissociés du lieu de travail et du lieu d'habitation est de plus en plus reconnu, d'autant plus rapidement depuis 2022. Il s'agit cette fois d'une adaptation des institutions à un usage déjà largement existant mais qui s'intensifie, et a été mis en avant par l'adoption de la loi sur les bibliothèques en décembre 2021. Déjà un an avant l'entrée en vigueur de cette loi, alors que le premier confinement venait de s'achever, les sénatrices Sylvie Robert et Colette Mélot ont donné au Sénat cette définition de la bibliothèque de lecture publique, « véritable lieu de vie connecté, propice à la réflexion, au repos, au travail en groupe ou à des activités annexes »¹⁷⁷. Elles ajoutent que, « de temples de la culture » réservés aux seuls initiés, les bibliothèques deviennent progressivement les foyers d'un champ culturel réinventé, plus ouvert et inclusif »¹⁷⁸.

Cette définition rencontre nécessairement celle du « tiers-lieu », mais cette notion est insuffisante à cerner les nouveaux usages auxquels les bibliothèques s'adaptent. Ce concept, plutôt qu'un objectif à part entière, est devenu une source d'inspiration pour repenser les services des bibliothèques. Le tiers-lieu, inspiré du « third place » défini par le sociologue Ray Oldenburg aux États-Unis, est un lieu où « les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (first-place) et de l'entreprise (second-place) »¹⁷⁹. Les tiers-lieux sont pris comme modèles par les bibliothèques depuis la fin des années 2000. Ils sont devenus une composante de projets pour le réaménagement ou la création de bibliothèques qui sont plutôt qualifiées de « troisième lieu » ou « lieu de vie ». La

¹⁷⁶ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁷⁷ MÉLOT, Colette, ROBERT, Sylvie. *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires des bibliothèques publiques*. [en ligne]. 1er juillet 2020. Sénat, Session extraordinaire de 2019-2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69572-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-de-la-culture-de-l-education-et-de-la-communication-sur-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques.pdf>. [Consulté le 27 février 2025].

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ France Tiers-lieux, 2025. *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? France Tiers-lieux vous explique !* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/> [Consulté le 21 février 2025].

nuance n'est pas tant lexicale que symbolique, le tiers-lieu étant bien pensé comme une source d'inspiration, mais pas comme une alternative à la bibliothèque. Aux Champs Libres, « la dynamique de création d'une bibliothèque « lieu de vie » date de 2016 » et se fonde sur une volonté des équipes de changer l'image du lieu, qui pour une bonne partie des publics était assimilé à une bibliothèque universitaire. La transformation engagée influe sur les choix de services proposés pendant et après covid. « La pandémie et les années qui ont suivi sont une période test de cette dynamique et de confirmation ou non de son succès auprès des publics ». Nous évoquerons ci-après l'étape importante constituée par la rénovation du 4^e étage de la bibliothèque.

Le réseau des bibliothèques de Lyon est l'un de ceux qui ont déjà étudié le retour des publics dans les établissements de lecture publique à la sortie de la crise sanitaire. En effet, le baromètre de satisfaction a été mené en 2022 à Lyon et a fait ressortir « l'attachement à la bibliothèque comme un lieu refuge, un lieu ressource, important dans le quotidien des usagers ». Ce questionnaire existe depuis 2013, et les services proposés n'ont pas tant évolué : cette fois, il semblerait que l'alignement entre les services proposés et les usages des publics se soit fait, non pas parce que la bibliothèque a reconnu le besoin de s'adapter à un usage naissant, mais grâce à la prise de conscience des publics de ce que la bibliothèque avait à offrir.

Le même réseau lyonnais a invité en novembre 2024 le laboratoire de recherches LALCA et la professeure en sciences de l'Homme et de la société Céline Bonicco-Donato de l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble à évoquer la question des publics dits « séjournateurs » en bibliothèque. Le laboratoire LALCA étudie depuis 2018 les manières d'habiter la ville quand on n'a pas d'espace privé à soi, notamment pour trouver du repos. Les bibliothèques sont un lieu public et accessible, qui permet aux personnes sans logement conventionnel de se reposer et de se créer des habitudes alors même que la ville est assez largement aménagée pour ne pas leur laisser de refuges. Céline Bonicco-Donato pointe notamment la normalisation, encore en cours, de la cohabitation au sein d'un lieu où « les différences doivent être indifférentes ». Cette dimension est mieux identifiée depuis la pandémie par les organes du champ social. C'est ce qui a déjà été rappelé au sujet du réseau des bibliothèques de Manosque, où les échanges et les partenariats ont été facilités pendant la crise sanitaire. La période a « fait prendre conscience à d'autres partenaires de l'importance d'avoir un lieu ouvert à une dimension de construction citoyenne ». Il convient de développer à présent cette dimension « citoyenne » et coopérative des bibliothèques de lecture publique, autre facette antérieure à la crise sanitaire mais qui prend plus d'ampleur depuis la fin de cette crise.

Renforcement de la coopération et de la co-construction, vers une « bibliothèque de demain » ?

Paradoxalement, la bibliothèque « post-pandémie » semble se rapprocher toujours plus des publics, soit parce que les réseaux de lecture publique se développent, soit parce que les ressources proposées se dématérialisent et peuvent être consultées depuis chez-soi. C'est aussi un lieu ancré dans le monde actuel et qui se propose d'aider les citoyennes et les citoyens à éclairer leurs opinions sur le monde qui les entoure, la politique, etc.

Renforcement des réseaux de coopération

Dans le cinquième arrondissement de Paris, la synergie entre bibliothèques n'a pas attendu l'élan de solidarité provoqué par la pandémie pour se mettre en place, et s'est poursuivie lorsque les bibliothèques ont rouvert, même si la pandémie et le renouvellement rapide des équipes a rendu plus complexe la reprise de cette dynamique en sortie de crise. La création de réseaux de coopération – dans ce cas au sein même du réseau plus vaste des bibliothèques de la Ville de Paris – permet aux publics de se voir proposer un plus grand nombre de ressources ou d'activités, et aux équipes de « se rencontrer, de discuter, d'échanger tout simplement sur [leurs] réalités »¹⁸⁰. On peut citer en exemple le principe des animations avec des jeux de société, développées avant la crise sanitaire notamment par des agents de la bibliothèque Rainer Maria Rilke et de la bibliothèque Buffon (qui dispose d'un important fonds de jeux de société). Ce travail coopératif a repris sa pleine mesure malgré plusieurs années d'arrêt ou de ralentissement pendant et après la pandémie de covid-19.

Dans des réseaux urbains où les établissements de lecture publique sont moins nombreux et parfois plus espacés que les bibliothèques parisiennes, la mise en réseau s'enrichit de nouvelles formes de coopération. Les trois sites principaux des bibliothèques de Chalon-sur-Saône alimentent un petit réseau de cinq points lecture dans des maisons de quartier situées à 20 minutes maximum de chaque Chalonnais, complété par une bibliothèque associative pré-existante avec laquelle un partenariat s'est noué¹⁸¹. De même, les bibliothèques de Nancy, en plus de fortifier les échanges entre bibliothèques du sillon lorrain, ont ouvert des partenariats avec trois maisons des jeunes et de la culture (MJC) et deux commerces, qui servent de points relais pour le service Kraft de prêt-retour distant. Ces rapprochements participent à la mise en valeur des bibliothèques et de leurs partenaires par le rapprochement de leurs usagers¹⁸².

À plus grande échelle, la période des confinements a entraîné une émulation au sein du large réseau des bibliothèques de lecture publique de France. Nous avons déjà évoqué le maillage dense du territoire par les associations professionnelles : ce réseau a accru encore sa capacité à s'inspirer de ce que proposaient les autres, a favorisé l'échange de pratiques. Le site ressource inter-associatif Biblio-covid a déjà été mentionné comme une réalisation du collectif pour le collectif. Y sont proposées des ressources législatives et réglementaires, ainsi que de nombreux exemples de la manière dont les bibliothèques se sont adaptées au fur et à mesure à l'évolution de leurs conditions d'ouverture. À travers un mémoire de DCB intitulé *Les bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de covid-19*, Mona Oiry traite son sujet précisément sous cet angle des capacités de « coordination et de collaboration » des bibliothèques de lecture publique pendant la pandémie¹⁸³. Elle conclut sur le rôle clef qu'ont en effet représenté la coopération

¹⁸⁰ Entretien avec Lucie Cantier, responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, Ville de Paris, 22 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁸¹ Entretien avec Adrien Philippe Moniot, Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône jusqu'en janvier 2025. 9 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁸² Réseau des Bibliothèques et Médiathèques de l'Agglomération Nancéienne, 2025. *Bibliothèques de Nancy* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.reseau-colibris.fr/iguana/www.main.cls?surl=kraft> [Consulté le 20 février 2025].

¹⁸³ OIRY, Mona, 2022. *Les bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de Covid-19* [en ligne]. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70659-les-bibliotheques-territoriales-face-aux->

et le dialogue entre les bibliothèques, et plus largement entre les « différents acteurs de la lecture publique, qui ont apporté un accompagnement aux structures sur le terrain »¹⁸⁴.

Implication croissante des publics dans la vie des bibliothèques

Les bibliothèques ont multiplié les initiatives pour impliquer les usagers dans la co-construction des services. Dans ce domaine à nouveau, la crise sanitaire liée à la covid-19 a été un accélérateur et un révélateur du succès de ce type de démarche. À Rennes, par exemple, la rénovation du quatrième étage des Champs Libres a été réalisée en concertation avec le public, qui a conseillé certains aménagements comme l'installation de plantes. De ce fait, la réouverture, le 1^{er} octobre 2020, de ce pôle où se trouvent les collections de fiction adulte symbolise « une nouvelle version de la bibliothèque, un nouveau rapport et un souffle après un événement traumatique pour tout le monde »¹⁸⁵.

La logique de co-construction, de participation active des publics, peut être rattachée à l'idée de bibliothèque troisième lieu, car elle désigne entre autres « un lieu où l'on nivelle les différences entre les gens (horizontalité des rapports), un lieu créateur de communauté » et « un lieu où la conversation est prioritaire (propice au débat) »¹⁸⁶, selon la définition de Marie D. Martel. En synthétisant l'enquête de l'ABF « L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques », Hovig Ananian, Julie David et Eleonora Le Bohec posent notamment cette question : « quel rôle les médiathèques ont-elles à jouer dans les débats, les décryptages des fausses informations et comme remparts contre les théories complotistes, notamment celles liées à la crise sanitaire ? »¹⁸⁷. Depuis la fin de la pandémie, on se pose de plus en plus cette question d'encourager le débat citoyen, de créer un espace d'expression et d'argumentation autour d'opinions politiques ou de sujets de société. En tant que lieu public ouvert à tous et regroupant des missions d'information et d'éducation, la bibliothèque de lecture publique semble un lieu propice à une forme de débats encadrés et enrichissants, mais la formation des équipes pour l'animation de ces débats n'en est qu'à ses débuts. Cette mission d'organisation des temps et des espaces de débat public est déjà bien intégrée dans les bibliothèques allemandes. Elles s'inscrivent depuis 2001 dans la stratégie du gouvernement fédéral qui considère les services publics dont les bibliothèques comme vecteurs de promotion de la démocratie à l'échelle de leurs publics¹⁸⁸. En France, les réflexions locales menées depuis la crise sanitaire prennent forme peu à peu et gagnent en importance et en visibilité. L'association des directrices et directeurs des bibliothèques

[bouleversements-de-la-pandemie-de-covid-19-la-collaboration-entre-acteurs-de-la-lecture-publique-element-cle-de-leur-adaptation.pdf](#).

¹⁸⁴ *Ibid.* p. 83.

¹⁸⁵ Entretien avec Éric Pichard, responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole. 27 septembre 2024. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

¹⁸⁶ MARTEL, Marie D., 2017. Trois générations de tiers lieux en Amérique du Nord. In : *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes.

¹⁸⁷ ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques [en ligne]. Bulletin des bibliothèques de France. 26 octobre 2021. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliothèques_70145 [Consulté le 16 janvier 2025].

¹⁸⁸ DIE BUNDESREGIERUNG, *Strategie der Bundesregierung zur Extremismusprävention und Demokratieförderung* [en ligne], juillet 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/109002/5278d578ff8c59a19d4bef9fe4c034d8/strategie-der-bundesregierung-zur-extremismuspraevention-und-demokratiefoerderung-data.pdf> [Consulté le 20 février 2025].

municipales et groupements intercommunaux des villes de France (ADBGV) a d'ailleurs choisi ce thème pour sa journée d'étude du printemps 2025 intitulée « Que peut apporter la bibliothèque pour le débat entre citoyens ? »¹⁸⁹.

En somme, on peut avancer que malgré les bouleversements causés par la pandémie de covid-19 dans les bibliothèques de lecture publique, la reprise d'activité et le retour des publics ont permis de revenir à une évolution des services et de la fréquentation similaire à celle qui aurait pu être projetée en 2019. Deux à trois ans après la sortie de la crise, les dynamiques qui étaient en cours avant qu'elle ne se déclenche ont été confirmées voire accélérées. La directrice de la médiathèque d'Herbès à Manosque, considère qu'au vu de l'activité de la bibliothèque à l'heure actuelle, « c'est comme si la bibliothèque avait pu poursuivre son évolution logique sur toute la période »¹⁹⁰. La crise a provoqué des doutes et des tensions, mais elle a également confirmé l'importance des projets en gestation et a attiré de nouveaux publics, consolidant ainsi le rôle des bibliothèques comme lieux de vie essentiels, ouverts et inclusifs. Loin de se refermer sur elles-mêmes après le traumatisme des fermetures et de la pandémie, les bibliothèques maintiennent et renforcent leurs liens entre elles, avec les autres acteurs du territoire et avant tout avec leurs publics.

¹⁸⁹ ADBGV, 2025. *Journées de printemps – 10-11 mars 2025* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.adbgv.fr/journees-de-printemps-10-11-mars-2025/> [Consulté le 21 février 2025].

¹⁹⁰ Entretien avec Lucie Poireau, cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque jusqu'en janvier 2025, 13 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

CONCLUSION

La réappropriation des bibliothèques territoriales par les publics après la pandémie est un processus complexe marqué par des dynamiques de retour progressif et d'évolution des pratiques. La question de savoir quand les publics ont véritablement été de retour en bibliothèque peut recevoir plusieurs réponses, selon la taille de la collectivité desservie par la bibliothèque et selon l'usage sur lequel porter son attention. On peut répondre que les critères d'emprunts, d'accueils éducatifs ou sociaux et de participation aux animations tendent à retrouver leur niveau de 2019 à partir de 2022, au cours des mois qui suivent la levée des dernières restrictions sanitaires. La fréquentation moyenne des bibliothèques en revanche, remonte de manière généralement plus progressive. Elle atteint les chiffres de 2019 à partir de 2024 voire plus tôt dans certaines bibliothèques, mais il semblerait que pour la plupart des institutions, il faille poser à nouveau cette question dans quelques années pour observer un résultat plus complet. Les pratiques des publics ont évolué, intégrant davantage les ressources numériques et les services en ligne mis en place pendant la pandémie. La demande pour des espaces de vie, de travail et de détente au sein des bibliothèques s'est également intensifiée, reflet d'une société en quête de lieux sécurisants et inclusifs. Du point de vue des équipes, cet élargissement du spectre des services proposés n'enlève rien au fait que la crise sanitaire fut un moment de retour aux fondamentaux de leurs missions. Les bibliothèques se sont battues pour maintenir pendant la pandémie une partie des services qui répondaient à des besoins considérés comme plus prégnants que les autres (le prêt autant que possible, la médiation et la communication). Ces priorités permettent de dégager une ligne de conduite qui cristallise l'engagement des agents tout en laissant se développer une offre périphérique plus large.

Pour intéresser les publics et s'adapter à ces nouvelles attentes, les bibliothèques et leurs équipes ont usé de plusieurs leviers d'action. Parmi eux, l'extension des horaires d'ouverture et la gratuité des services ont été particulièrement soutenues au niveau professionnel et politique à la sortie de la crise sanitaire, même s'il est probable que l'analyse des données encore inexistantes de 2024 et 2025 témoignera d'un certain recul provoqué par les difficultés économiques et budgétaires croissantes. La mise en place de nouveaux services comme le prêt à emporter et les offres numériques enrichies ont constitué un surcroît de travail souvent intenable pour les équipes après la réouverture, mais ces services ont été en partie conservés, et le simple fait de les avoir mis en place temporairement a montré que c'était possible, et a ouvert la réflexion à leur sujet. La communication et la médiation numériques ont également joué un rôle crucial pour maintenir et renforcer le lien avec les usagers.

En somme, malgré sa soudaineté et le poids du traumatisme qu'elle a engendré dans la société en général et dans les bibliothèques de lecture publique en particulier, la crise sanitaire a favorisé une dynamique d'évolution rapide des services, accélérant des projets déjà en cours et en initiant de nouveaux. Elle a poussé les bibliothèques à faire preuve d'esprit d'initiative, de créativité et d'adaptabilité face à des situations imprévues, tout en renforçant les coopérations entre établissements et avec les partenaires locaux. Cette période a ainsi permis aux bibliothèques de se réinventer et de se positionner comme des lieux essentiels, capables de répondre aux besoins diversifiés de leurs publics.

Presque trois ans après la fin de la crise sanitaire, on peut faire un double constat. D'une part les bibliothèques de lecture publique espèrent laisser la covid-19 derrière elles, c'est un sujet qui est peu évoqué et la documentation produite pendant cette période a été « archivée par optimisme »¹⁹¹. D'autre part elles sont intéressées par la publication de données afin de pouvoir mener leurs analyses de la pandémie avec le souci de comprendre les dynamiques à l'œuvre pendant et après la crise, l'évolution du métier et le retour des publics. Paradoxalement, le moment où se situe ce travail, au premier trimestre 2025, est à la fois assez tardif, car sur le plan émotionnel et de la mémoire collective, la crise sanitaire s'éloigne très vite, et pourtant encore précoce, car les indicateurs étudiés démontrent que la reprise d'activité est très progressive, et que les données des années 2024 et suivantes enrichiront beaucoup les résultats de cette étude.

¹⁹¹ Entretien avec Sophie Rouyer, Directrice du réseau des médiathèques du Mans, 29 janvier 2025. Voir la Trame des entretiens en annexe, p. 119.

SOURCES

ENQUETES

MINISTERE DE LA CULTURE, OLP, Enquête annuelle sur les données d'activité des bibliothèques de lecture publique. Données brutes des années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023.

MINISTERE DE LA CULTURE, 2022. Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse :

[MC_enquete_frequentation_bibliotheques_version_definitive_01_04_2022.pdf](#)

[Consulté le 4 février 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, OLP, 2025 (à paraître). Synthèse nationale des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales 2021, p. 12. Sera disponible à l'adresse :

<https://www.culture.gouv.fr/fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/donnees-sur-les-bibliotheques/activites-des-bibliotheques-syntheses-annuelles>.

Nouvelles pratiques et retour des publics après la crise sanitaire. Enquête mise en place pour ce mémoire et diffusée entre le 15 octobre et le 8 décembre 2024, questionnaire intégral en annexe.

ENTRETIENS

Prénom et nom	Fonction	Date de l'entretien	Mode d'entretien
Éric Pichard	Responsable du département des réseaux de la bibliothèque des Champs Libres – Rennes métropole (35)	27/09/2024	Présentiel
Thierry Fouillet	Directeur Adjoint, Responsable des services aux publics, du numérique et des bibliothèques de quartier de la Ville de Rennes (35)	21/11/2024	Présentiel
Adrien Philippe Moniot	Directeur de la bibliothèque municipale classée de Chalon-sur-Saône (71) jusqu'en janvier 2025	09/01/2025	Visioconférence
Lucie Poireau	Cheffe de service du réseau des médiathèques Durance Luberon Verdon agglomération, directrice de la médiathèque intercommunale d'Herbès à Manosque (04) jusqu'en janvier 2025	13/01/2025	Visioconférence

Claire Haquet	Responsable de la bibliothèque Stanislas et du Patrimoine, Ville de Nancy (54)	16/01/2025	Visioconférence
Isabelle Huber	Responsable de la médiathèque Manufacture et des services aux publics des bibliothèques de la Ville de Nancy (54)	16/01/2025	Visioconférence
Béatrice Pallud-Burbaud	Directrice du développement des publics et des services, bibliothèque municipale de Lyon (69)	17/01/2025	Présentiel
Lucie Cantier	Responsable de la bibliothèque Rainer Maria Rilke au moment de la pandémie, actuelle responsable adjointe de la bibliothèque Edmond Rostand, Ville de Paris (75)	22/01/2025	Visioconférence
Sophie Rouyer	Directrice du réseau des médiathèques du Mans (72)	29/01/2025	Appel téléphonique

TEXTES JURIDIQUES

Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP), [en ligne]. Journal officiel du 14 août 1980. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000290033/> [Consulté le 24 février 2025].

LOI n° 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs, 2003. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2003/6/18/2003-517/jo/texte> [Consulté le 4 février 2025].

Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, [en ligne]. Journal officiel, n°0064, 15 mars 2020, Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2020/3/14/SSAZ2007749A/jo/texte> [Consulté le 17 décembre 2024].

Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0133, 1er juin 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/5/31/SSAZ2013547D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0153, 22 juin 2020. Disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042020786>
[Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid - 19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, [en ligne]. Journal officiel, n°0170, 11 juillet 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042105897> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, 2020. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/10/29/SSAZ2029612D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0267 du 3 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042486870> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0288, 28 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042574467> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2021-384 du 2 avril 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, [en ligne]. Journal officiel du 3 avril 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043327303> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire. [en ligne]. Journal officiel, n°0166, 20 juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/7/19/SSAZ2122429D/jo/texte> [Consulté le 19 décembre 2024].

Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0183 du 8 août 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/8/7/SSAZ2123898D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, [en ligne]. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2021/12/21/MICX2115869L/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2021-1957 du 31 décembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie

de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0001 du 1er janvier 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/12/31/SSAZ2139247D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

LOI n° 2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique (1), 2022. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2022/1/22/PRMX2138186L/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2022-247 du 25 février 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel, n°0048 du 26 février 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/2/25/SSAZ2206679D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

Décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, [en ligne]. Journal officiel n°0061 du 13 mars 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2022/3/12/SSAZ2208149D/jo/texte> [Consulté le 24 février 2025].

PUBLICATIONS OFFICIELLES

ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Communiqué interassociatif : recommandations pour un déconfinement progressif des bibliothèques* [en ligne] Avril 2020. [Consulté le 04 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://biblio-covid.fr/wp-content/uploads/2020/04/Recommandations-29-04-2020.pdf>

ABF, ADBGV, ABD, Acim, Biliopat. *Suspension du pass dans les bibliothèques : mobilisons nos forces pour retrouver les usagers* [en ligne] Février 2022. [Consulté le 16 février 2025]. Disponible à l'adresse : <https://www.abf.asso.fr/1/22/955/ABF/-communiqu%C3%A9-suspension-du-pass-dans-les-biblioth%C3%A9ques-mobilisons-nos-forces-pour-retrouver-les-usagers>

COMMISSION DE NORMALISATION AFNOR 46, *La fréquentation en bibliothèque, Normes d'évaluation, outils de mesure et retours d'expérience*. [en ligne], 2023. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/content/uploads/sites/3/2023/07/la-frequentation-en-bibliotheque-normes-devaluation-outils-de-mesure-e.pdf> [Consulté le 4 février 2025].

DGMIC, *Guide pratique, Programme des bibliothèques numériques de référence (BNR)* [en ligne], 2024. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Livre-et-lecture/Files/Biblioth%C3%A9ques/BNR/BNR_Guide-pratique-2024_V2.pdf [Consulté le 4 avril 2025].

FNCC, MINISTRE DE LA CULTURE, *Guide Bibliothèques territoriales : dispositifs d'accompagnement de l'État et témoignages d'élus* [en ligne], juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/biblios-fncc-2022-aout-guidebib.pdf> [Consulté le 14 janvier 2025].

LUCCHINI, Françoise, JORDAN, Lola (dir.), 2024. *Atlas des bibliothèques territoriales*. [en ligne]. Service du livre et de la lecture, Ministère de la Culture. Disponible à l'adresse : <https://shs.hal.science/halshs-04444109> [Consulté le 4 février 2025].

MÉLOT, Colette, ROBERT, Sylvie. *Rapport d'information fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur l'extension des horaires des bibliothèques publiques*. [en ligne]. 1^{er} juillet 2020. Sénat, Session extraordinaire de 2019-2020. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/69572-rapport-d-information-fait-au-nom-de-la-commission-de-la-culture-de-l-education-et-de-la-communication-sur-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques-publiques.pdf>. [Consulté le 27 février 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, « *Voyage au pays des bibliothèques* », le rapport de la mission Orsenna, février 2018. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/actualites/Voyage-au-pays-des-bibliotheques-le-rapport-de-la-mission-Orsenna> [Consulté le 4 février 2025].

DIE BUNDESREGIERUNG, *Strategie der Bundesregierung zur Extremismusprävention und Demokratieförderung* [en ligne], juillet 2016. Disponible à l'adresse : <https://www.bmfsfj.de/resource/blob/109002/5278d578ff8c59a19d4bef9fe4c034d8/strategie-der-bundesregierung-zur-extremismuspraevention-und-demokratieforderung-data.pdf> [Consulté le 20 février 2025].

SITES INSTITUTIONNELS

Biblio-covid, Site ressource pour accompagner les bibliothèques [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://biblio-covid.fr/> [Consulté le 17 décembre 2024].

La Sofia [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.la-sofia.org/> [Consulté le 4 février 2025].

Ministère de la Culture, 2025. *Livre et lecture* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture> [Consulté le 24 février 2025].

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, 2022. *Plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/plan-investissement-exceptionnel-bibliotheques> [Consulté le 24 février 2025].

France Tiers-lieux, 2025. *Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ? France Tiers-lieux vous explique !* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://francetierslieux.fr/quest-ce-quun-tiers-lieu/> [Consulté le 21 février 2025].

Direction interministérielle du numérique, 2023. *Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, version 4.1.2* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/> [Consulté le 11 février 2025].

World wide web consortium (W3C), 2025. *Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2 – Vue d'ensemble* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://www.w3.org/WAI/standards-guidelines/wcag/fr> [Consulté le 11 février 2025].

Sentobib France, 2025. *Enquête publique pour bibliothèques françaises*
[en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.sentobib.fr>
[Consulté le 24 février 2025].

BIBLIOGRAPHIE

COVID-19, GENERALITES

Monographies et chapitres de monographies

DUMEZ, Hervé, LOVELUCK, Benjamin et MALLARD, Alexandre, 2022. *Innover en temps de crise, Réactions et adaptation face à la crise Covid-19*. Paris : Presses des Mines. Sciences sociales.

LAFAY, Denis, FLEURY, Cynthia et VIARD, Jean, 2020. *Maintenant, on fait quoi ?* La Tour-d'Aigues : éditions de l'Aube. Le monde en soi.

TROUSSELLE, Yves et TENEAU, Gilles, 2021. *Comment rebondir durablement après le Covid-19 ?* Paris : L'Harmattan. Perspectives organisationnelles.

Articles de périodique

DE LAUBIER, Charles, La fracture numérique au révélateur du Covid-19. [en ligne]. *Le Monde*. 30 août 2020. Disponible à l'adresse : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/08/30/la-fracture-numerique-au-revelateur-du-covid-19_6050380_3234.html [Consulté le 11 février 2025].

GIQUEL, Jérôme, Comment les lieux culturels préparent leur réouverture à Rennes [en ligne]. 20 *Minutes*. 18 mai 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.20minutes.fr/rennes/2780819-20200518-deconfinement-rennes-comment-lieux-culturels-preparent-reouverture> [Consulté le 5 février 2025].

COVID-19 ET BIBLIOTHEQUES

Monographies et chapitres de monographies

ACCART, Jean-Philippe, AMAR, Muriel, BARTH, Isabelle Barth. *et al*, 2021. 2020, *Effets et conséquences de la crise sanitaire*. Villeurbanne : Bulletin des bibliothèques de France.

BERT-ERBOUL, Clément, FAYET, Sylvie, WIART, Louis (dir.), 2022. *À l'ombre des bibliothèques : enquête sur les formes d'existence des bibliothèques en situation de fermeture sanitaire*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib.

OIRY, Mona, 2022. *Les bibliothèques territoriales face aux bouleversements de la pandémie de Covid-19* [en ligne]. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70659-les-bibliotheques-territoriales-face-aux-bouleversements-de-la-pandemie-de-covid-19-la-collaboration-entre-acteurs-de-la-lecture-publique-element-cle-de-leur-adaptation.pdf>.

Articles de périodique

ANANIAN, Hovig, DAVID, Julie et LE BOHEC, Eleonora, L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques [en ligne]. *Bulletin des bibliothèques de France*.

26 octobre 2021. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/l-impact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques_70145 [Consulté le 16 janvier 2025].

ANTOINE, Thierry, Le drive, plus qu'un pis-aller pour crise sanitaire ? [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039508t> [Consulté le 4 février 2025].

BASSALER, Laurence, Clic et collecte [en ligne]. *Bibliothèque publique d'information*. 1^{er} février 2021. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10039507t> [Consulté le 4 février 2025].

DE SEPAUSY, Victor, Pass vaccinal : pour entrer en bibliothèque, un test ne suffit plus [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 27 décembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/104011/politique-publique/pass-vaccinal-pour-entrer-en-bibliotheque-un-test-ne-suffit-plus> [Consulté le 13 décembre 2024].

DUBOIS, Claire, Confinement à Nantes. À la médiathèque, des paniers de livres pour combler l'appétit des lecteurs [en ligne]. *Ouest-France*. 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.ouest-france.fr/sante/virus/coronavirus/confinement/confinement-a-nantes-a-la-mediathèque-des-paniers-de-livres-pour-combler-l-appetit-des-lecteurs-7058458> [Consulté le 14 février 2025].

GARY, Nicolas, Paris : des bibliothèques en grève contre le Pass sanitaire [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 24 janvier 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/101581/politique-publique/paris-des-bibliotheques-en-greve-contre-le-pass-sanitaire> [Consulté le 13 décembre 2024].

GERMAIN, Aurélien, Les bibliothèques se mettent au *Click and collect* [en ligne]. *TMV Tours*. 20 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.tmv-tours.fr/detail-article/article%252Fles-bibliotheques-se-mettent-au-click-and-collect> [Consulté le 4 février 2025].

GUYOMARD, Fanny, Les cinq effets de la crise sanitaire sur les bibliothèques [en ligne]. *Livres Hebdo*. 4 avril 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/les-cinq-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques> [Consulté le 16 janvier 2025].

MARTELLA, Annabelle, « *Click and collect* » : les bibliothèques cherchent un remède au confinement des livres [en ligne]. *Libération*. 15 novembre 2020. Disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/culture/2020/11/15/click-and-collect-les-bibliotheques-cherchent-un-remede-au-confinement-des-livres_1805652/ [Consulté le 4 février 2025].

MOULIN, Mylène, Les bibliothèques autorisées officiellement à faire du drive et du portage [en ligne]. *Livres Hebdo*. 30 octobre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/les-bibliotheques-autorisees-officiellement-faire-du-drive-et-du-portage> [Consulté le 4 février 2025].

OURY, Antoine, Au-delà de 50 personnes, pass sanitaire exigé dans les bibliothèques [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 20 juillet 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/101491/bibliotheque/au-dela-de-50-personnes-pass-sanitaire-exige-dans-les-bibliotheques> [Consulté le 13 décembre 2024].

OURY, Antoine, Grève du 1^{er} octobre : les bibliothèques frappées en plein cœur [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 1 octobre 2021. Disponible à l'adresse :

<https://actualitte.com/article/102681/bibliotheque/greve-du-1er-octobre-les-bibliotheques-frappees-en-plein-coeur> [Consulté le 13 décembre 2024].

OURY, Antoine, Pass sanitaire en bibliothèques : suspensions, sanctions et « perte de sens » [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 15 novembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/103298/bibliotheque/pass-sanitaire-en-bibliotheques-suspensions-sanctions-et-perde-de-sens> [Consulté le 13 décembre 2024].

OURY, Antoine, Fréquentation, inscriptions... Les effets de la crise sanitaire sur les bibliothèques [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 20 avril 2022. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/105667/bibliotheque/frequentation-inscriptions-les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-les-bibliotheques> [Consulté le 16 janvier 2025].

ROUX, Ugo, Bibliothèques en temps de COVID-19 : étude des tweets « ressource » à travers le lien hypertexte. *ESSACHESS – Journal for Communication Studies*. 2022. Vol. 15, n° 1, p. 205-232. DOI [10.21409/20T3-4E20](https://doi.org/10.21409/20T3-4E20).

SOLYM, Clément, Pass sanitaire : la borne de contrôle de la Gendarmerie au secours des bibliothèques [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 29 novembre 2021. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/103572/politique-publique/pass-sanitaire-la-borne-de-contrôle-de-la-gendarmerie-au-secours-des-bibliotheques> [Consulté le 13 décembre 2024].

TURCEV, Nicolas, Bibliothèques : les premières pistes pour rétablir l'accueil du public [en ligne]. *Livres Hebdo*. 14 mai 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/bibliotheques-les-premieres-pistes-pour-retablir-laccueil-du-public> [Consulté le 16 janvier 2025].

Marcillac-Vallon. La bibliothèque propose des prêts surprise, [en ligne]. *Centre Presse Aveyron* 15 novembre 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.centrepresseaveyron.fr/2020/11/15/la-bibliotheque-propose-des-prets-surprise-9202156.php> [Consulté le 14 février 2025].

Enquêtes

ABF, 2021. Enquête pass sanitaire en bibliothèque [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/70277-enquete-pass-sanitaire-en-bibliotheque.pdf> [Consulté le 4 février 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, IPSOS, 2022. Synthèse de l'étude ressources numériques en bibliothèque de lecture publique [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Etude-sur-les-ressources-numeriques-en-bibliotheque-de-lecture-publique> [Consulté le 15 février 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, SLL, 2020. Enquête : « l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques des bibliothèques territoriales ». [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Enquete-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-des-bibliotheques-territoriales> [Consulté le 27 janvier 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, SLL, 2020. Ressources numériques en bibliothèque : 2^e volet de l'enquête sur l'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques des bibliothèques territoriales [en ligne].

Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/Actualites/Ressources-numeriques-en-bibliotheque-2e-volet-de-l-enquete-sur-l-impact-de-la-crise-sanitaire-Covid-19-sur-l-offre-numerique-des-bibliotheques-d> [Consulté le 27 janvier 2025].

Vidéos

BPI, 2021. *Bibliogrill : crise sanitaire, crise salubre ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://agenda.bpi.fr/ark:/34201/ev10040857t> [Consulté le 16 avril 2024].

IFLA PUBLIC LIBRARIES (réal.), 2022. *Public Libraries in Times of Crisis* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=eFMuDE61pVU> [Consulté le 15 janvier 2025].

Billet de blog

BATS, Raphaëlle, 2020. Atelier #BiblioCovid19 : épisode 5 : Du confinement à la bibliothèque de l'après ! [en ligne]. *Atelier #BiblioCovid19*. Disponible à l'adresse : <https://raphaellebats.blogspot.com/2020/06/bibliocovid19-episode5.html> [Consulté le 16 avril 2024].

Page web

Normandie Livre & Lecture, 2021. *Retour sur le colloque « Les bibliothèques à l'épreuve de la crise... Et après ? » – 21 et 22 octobre 2021* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.normandielivre.fr/retour-sur-le-colloque-les-bibliotheques-a-lepreuve-de-la-crise-et-apres-21-et-22-octobre-2021/> [Consulté le 14 janvier 2025].

DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Monographies et chapitres de monographies

DARTIGUEPEYROU, Carine et SALOFF-COSTE, Michel, 2022. *Futurs, Regards internationaux et pluridisciplinaires sur l'avenir du monde*. Londres : Iste editions. Innovation et technologies.

TAVERNIER, Jean-Luc, MAINAUD, Thierry et RAYNAUD, Émilie, 2022. *France, portrait social*. INSEE. Insee Références.

Enquêtes

ADEME, 2022. Streaming vs CD ou DVD, liseuse vs livre papier : quels sont les impacts environnementaux de la digitalisation des services culturels ? [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.ademe.fr/presse/communiquenational/streaming-vs-cd-ou-dvd-liseuse-vs-livre-papier-quels-sont-les-impacts-environnementaux-de-la-digitalisation-des-services-culturels/> [Consulté le 14 janvier 2025].

ADEME, 2024, Numérique : quel impact environnemental en 2022 ? [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/numerique-quel-impact-environnemental-en-2022/> [Consulté le 23 janvier 2025].

CENTRE-VILLE EN MOUVEMENT, 2022. 7^e baromètre du centre-ville et des commerces [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.centre-ville.org/wp-content/uploads/2020/04/Rapport-CSA-7e-Barome%CC%80tre-centre-ville-Revu-POST-PREZ.pdf> [Consulté le 4 février 2025].

CREDOC, 2024. Baromètre du numérique, La diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société. [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/barometre-numerique2023.pdf?v=1718381329 [Consulté le 4 février 2025].

INSEE, 2023. 15 % de la population est en situation d'illectronisme en 2021 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7633654> [Consulté le 11 février 2025].

Pages web

Vie publique, 2023. *Fracture numérique : l'illectronisme touche plus de 15 % de la population* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/290057-fracture-numerique-lillelectronisme-touche-plus-de-15-de-la-population> [Consulté le 11 février 2025].

DYNAMIQUES D'EVOLUTION DES BIBLIOTHEQUES

Monographies et chapitres de monographies

ACCART, Jean-Philippe, 2021. *Les stratégies de transformation des bibliothèques*. Londres : Iste editions. Série Bibliothèques et collections numériques, volume 3.

BARBIER-BOUVET, Jean-François, POULAIN, Martine, 1986. *Publics à l'œuvre*, Paris, Bibliothèque publique d'information.

DI PIETRO, Christelle, 2014. *Produire des contenus documentaires en ligne: quelles stratégies pour les bibliothèques ?* Villeurbanne : Presses de l'Enssib. La Boîte à outils, #30.

JACQUET, Amandine, 2017. *Bibliothèques troisième lieu*. 2^e édition revue et augmentée. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes.

LABORDERIE, Arnaud, 2015. Éditorialisation des bibliothèques numériques : le cas des Essentiels de Gallica. In : *Colloque International sur le Document Electronique : « Documents et dispositifs informationnels à l'ère post-numérique »*. [en ligne]. Paris : Europa. 18 novembre 2015. Disponible à l'adresse : <https://bnf.hal.science/hal-01239425> [Consulté le 15 février 2025].

LE MAREC, Joëlle, 2021. *Essai sur la bibliothèque : volonté de savoir et monde commun*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB. Papiers.

MARTEL, Marie D., 2017. Trois générations de tiers lieux en Amérique du Nord. In : *Bibliothèques troisième lieu*. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes.

MULLER, Françoise et RIGEADE, Marine, 2014. *Ouvrir grand la médiathèque: faire évoluer les horaires d'ouverture*. Paris : ABF, Association des bibliothécaires de France. Collection Médiathèmes.

THIRIET, Mathilde, 2005. *La formalisation de l'action culturelle*. [en ligne]. Mémoire d'étude diplôme de conservateur des bibliothèques. Villeurbanne : ENSSIB. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/788-la-formalisation-de-l-action-culturelle> [Consulté le 5 février 2025].

Articles de périodique

GUCHEREAU, Alexiane, L'abolition des frais de retard pour encourager la fréquentation en bibliothèque [en ligne]. *Livres Hebdo*. 18 août 2020. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/labolition-des-frais-de-retard-pour-encourager-la-frequentation-en-bibliotheque> [Consulté le 2 février 2025].

GUYOMARD, Fanny, Bibliothèques : moins d'inscrits en 2022, mais plus qu'en 2019 [en ligne]. *Livres Hebdo*. 11 octobre 2022. Disponible à l'adresse : <https://www.livreshebdo.fr/article/bibliotheques-moins-dinscrits-en-2022-mais-plus-quen-2019> [Consulté le 2 février 2025].

KOVACS, Susan, Bibliothèques en mouvement : édition, éditorialisation, et repositionnements pour les professionnels de l'information. In : *I2D - Informations, données & documents*. 30 novembre 2020. p. 107 à 112. DOI <https://doi.org/10.3917/i2d.202.0107>.

LAMOTTE, Caroline, La réception des contenus éditoriaux et éditorialisés produits par les bibliothèques de lecture publique [en ligne]. In : *I2D - Informations, données & documents*, 2020/2 n° 2, p. 90 à 95. Disponible à l'adresse : <https://doi.org/10.3917/i2d.202.0090> [Consulté le 27 février 2025]

OURY, Antoine, Bibliothèques et librairies, le rêve des usagers de centres-villes [en ligne]. *ActuaLitté.com*. 19 juillet 2022. Disponible à l'adresse : <https://actualitte.com/article/107011/bibliotheque/bibliotheques-et-librairies-le-reve-des-usagers-de-centres-villes> [Consulté le 2 février 2025].

Enquêtes

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON, 2023. Enquête « J'aime ma bibliothèque ! », les résultats du baromètre de satisfaction 2022. [en ligne]. Disponible à l'adresse : https://www.bm-lyon.fr/IMG/pdf/enquete_2022.pdf [Consulté le 4 février 2025].

MINISTERE DE LA CULTURE, OLP, 2018. Les non-usagers des bibliothèques, Enquête qualitative [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68823-les-non-usagers-des-bibliotheques-enquete-quantitative.pdf>. [Consulté le 27 février 2025].

Vidéos

BPI, 2023. *Bibliogrill : à qui profite l'achat public de livres pour les bibliothèques ?* [en ligne] Disponible à l'adresse : <https://replay.bpi.fr/ark:/34201/tx10047119t> [Consulté le 16 avril 2024].

BPI, 2023. *Bibliogrill : ressources numériques : que choisir ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://replay.bpi.fr/ark:/34201/tx10047364t> [Consulté le 16 avril 2024].

BPI, 2022. *Bibliogrill : Une médiathèque augmentée et hybride imaginée avec ses usagers* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://agenda.bpi.fr/ark:/34201/ev10044675t> [Consulté le 16 avril 2024].

BPI, 2022. *Bibliogrill : Gratuité totale, impact maximal ?* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://pro.bpi.fr/ark:/34201/tx10045212t> [Consulté le 4 février 2025].

Billet de blog

BEUDON, Nicolas, 2020. Le paradoxe du choix - Pourquoi le « prêt surprise » fonctionne-t-il si bien en bibliothèque ? [en ligne] *Chemins faisants*. Disponible à l'adresse : <https://www.cheminsfaisants.fr/2020/07/06/le-paradoxe-du-choix-pourquoi-le-pret-surprise-fonctionne-t-il-si-bien-en-bibliotheque/> [Consulté le 14 février 2025].

Pages web

ABF, 2022, *La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner !* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://abf.asso.fr/4/212/930/ABF/la-bibliotheque-gratuite-on-a-tout-a-y-gagner-> [Consulté le 4 février 2025].

ABF, 2023. *Gratuité en bibliothèque, des élus témoignent*. [en ligne]. Disponible aux adresses : <https://www.abf.asso.fr/4/212/1024/ABF/mairie-d-argenteuil> et <https://www.abf.asso.fr/4/212/1022/ABF/communaute-d-agglomeration-du-niortais> [Consulté le 4 février 2025].

ADBGV, 2025. *Journées de printemps – 10-11 mars 2025* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://www.adbgv.fr/journees-de-printemps-10-11-mars-2025/> [Consulté le 21 février 2025].

Afnor, Norm'info, 2024. *Norme NF ISO 2789 Information et documentation - Statistiques internationales de bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://norminfo.afnor.org/norme/nf-iso-2789/information-et-documentation-statistiques-internationales-de-bibliotheques/189185> [Consulté le 12 février 2025].

Bibliothèque départementale de Saône-et-Loire, 2021. *Développer les bibliothèques et la lecture publique en Saône-et-Loire. Plan départemental 2021-2024 (PDLP)*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://bibliotheques71.fr/presentation/la-bdsl/developper-les-bibliotheques-et-la-lecture-publique-en-saone-et-loire-plan-departemental-2021-2024> [Consulté le 12 février 2025].

CNL Centre national du livre, 2022. *Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://centrenationaldulivre.fr/actualites/aide-exceptionnelle-a-la-relance-des-bibliotheques-deposez-vos-dossiers> [Consulté le 6 février 2025].

Guides thématiques de l'Enssib, 2025. *LibGuides : Services aux publics : L'essentiel* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://enssib.libguides.com/c.php?g=675325&p=4807284> [Consulté le 17 décembre 2024].

Ministère de la Culture, service Livre et lecture, 2025. *Aides à l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques* [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels->

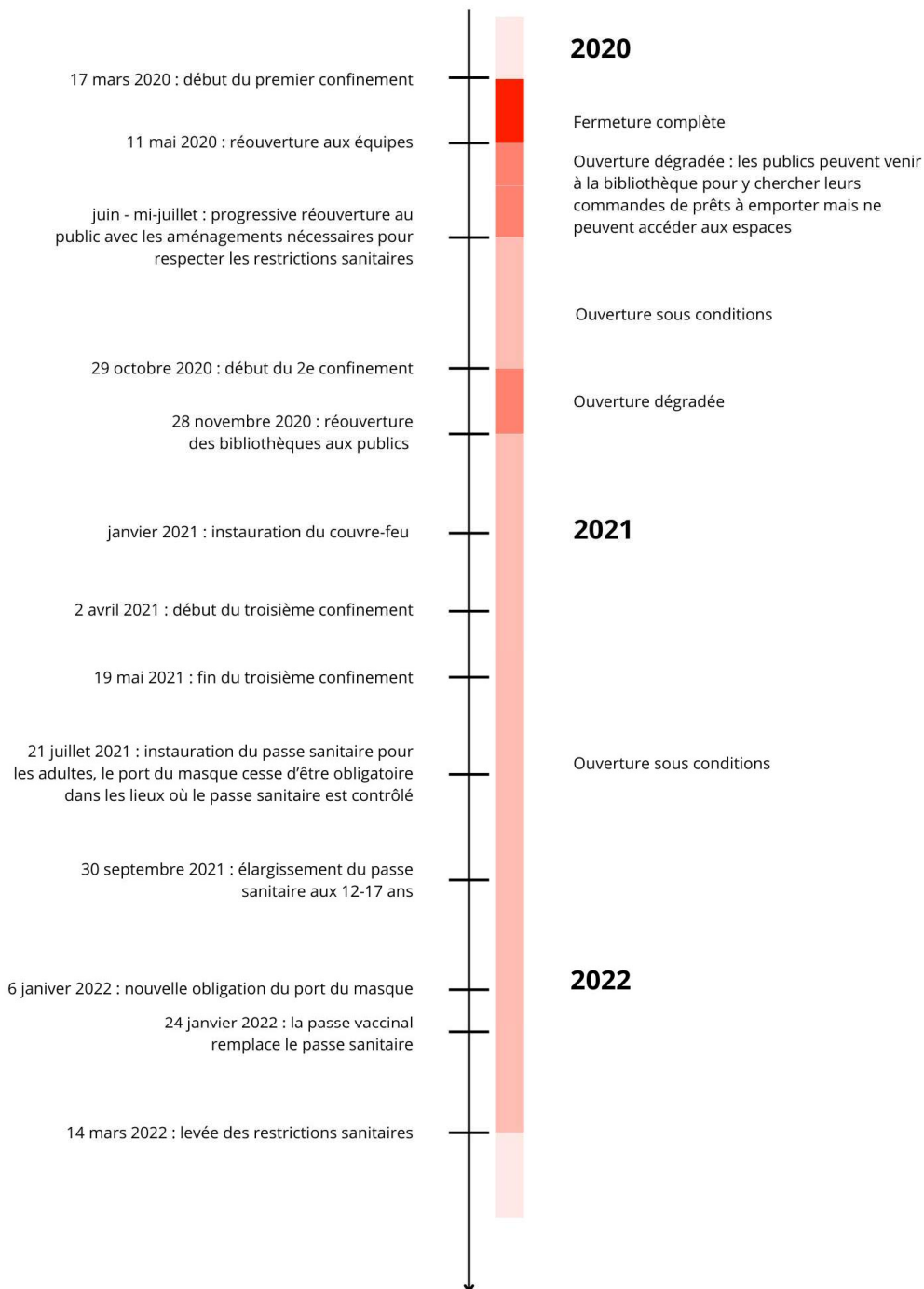
[des-bibliotheques/aides/aides-a-l-extension-des-horaires-d-ouverture-des-bibliotheques](#) [Consulté le 4 février 2025].

ANNEXES

Table des annexes

FRISE CHRONOLOGIQUE – PANDEMIE DE COVID-19	96
ENQUETE ANNUELLE DE L’OLP – FORMULAIRE ABREGE	97
ENQUETE ANNUELLE DE L’OLP – CRITERES ANALYSES.....	109
ENQUETE ANNUELLE DE L’OLP – METHODE D’ANALYSE	111
ENQUETE NOUVELLES PRATIQUES ET RETOUR DES PUBLICS APRES LA CRISE SANITAIRE – FORMULAIRE.....	113
TRAME DES ENTRETIENS	117

FRISE CHRONOLOGIQUE – PANDEMIE DE COVID-19



ENQUETE ANNUELLE DE L'OLP – FORMULAIRE ABREGE



ÉVALUATION DES BIBLIOTHÈQUES TERRITORIALES

RAPPORT ANNUEL 2022 – FORMULAIRE ABRÉGÉ

DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES ET DE GROUPEMENTS DE COMMUNES

Coordonnées de la bibliothèque ou du service de lecture répondant

Nom de l'établissement				A101			
				A102			
Complément d'adresse				A103			
N°/Type voie/ Nom voie		A104		A105		A106	
Code postal/Ville/Cedex		A107		A108		A109	
Responsable de l'établissement	Mme ☐	M ☐	A130		A131		A132
Statut et/ou grade du responsable						A133	
Téléphone *			A112	Fax *		A113	
Courrier électronique *						A114	

* Dans la mesure du possible indiquer ici les coordonnées génériques de la bibliothèque, ces données sont susceptibles d'être réexploitées dans les outils de signalement et les répertoires d'adresses.



Rapport annuel 2022 des bibliothèques municipales et de groupements de communes

1

A – Site internet

A1 – Site internet

Site internet		A115
Statut site internet		
☐ Site internet propre	Pages dédiées au sein du site internet de la collectivité	Absence de page internet
		A116
Si A116="site internet propre", la bibliothèque a-t-elle déposé une attestation de conformité de son site web aux exigences du Référentiel général d'accessibilité pour les administrations RGAA ?		☐ Oui ☐ Non
		A121

C - Accès et installations

C1 - Accès et installations

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics		C101	Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires		C115
Nombre de jours d'ouverture annuels		C102			
La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?			☐ Oui	☐ Non	C116
Nombre de places assises disponibles		C103			
Nombre de postes informatiques publics		C105	avec accès internet		C106
Nombre de postes informatiques professionnels		C107	avec accès internet		C108
Tablettes mises à la disposition du public		C117			
Liseuses mises à la disposition du public		C118			
Connexion wifi publique			☐ Oui	☐ Non	C120

C2 - Catalogue

Le catalogue de la bibliothèque est-il informatisé ?	☐ oui ☐ non	C201
Nom et version du système de gestion de la bibliothèque		C206

C3 - Surfaces des locaux

Surface utile nette totale en m²		C301
Votre bâtiment est-il accessible au sens de la loi du 11 février 2005 ?	☐ Oui ☐ Non	C309
Précisez		C310



D - Collections**D1 - Imprimés**

Livres imprimés	Fonds (hors desserte BDP)		Documents en dépôt de la BDP au 31 décembre 2022		Acquisitions		Éliminations	
Adultes		D101		D144		D102		D103
Jeunesse		D116		D142		D117		D118
Total		D128		D143		D129		D130
dont nombre de dons						D131		

D2 – Publications en série en cours

	Adultes		Jeunesse		Total	
Nombre d'abonnements en cours (périodiques, revues, journaux)		D201		D203		D211

D3 – Autres documents

	Fonds		Acquisitions		Éliminations	
Total autres documents (partitions, cartes, jeux, ...)		D321		D322		D320

D4 - Documents audiovisuels et multimédia sur support

	Fonds		Acquisitions		Éliminations		Documents en dépôt de la BDP au 31 décembre 2022	
Documents sonores		D409		D410		D418		D447
Documents vidéo		D411		D412		D419		D448
Jeux vidéo		D444		D445		D446		

E - Usages et usagers de la bibliothèque

E1 - Usagers		Nouveaux inscrits		Emprunteurs actifs	
Particuliers					
Enfants (de 0 à 14 ans)		E111		E112	
Adultes (de 15 à 64 ans)		E120		E121	
Adultes (de 65 ans et plus)		E129		E130	
Total adultes		E138		E139	
Total		E102		E103	
<i>dont résidents dans la commune ou les communes adhérentes au réseau</i>					
		E141		E142	
Collectivités		E143		E144	
Fréquentation : entrées dans l'établissement		E147			

E2 - Prêts						Prêt aux collectivités		
	Adultes		Jeunesse		Total			
Livres		E201		E202		E203		E204
<i>Dont prêts sur des documents BDP</i>							E241	
Périodiques, revues, journaux		E205		E206		E207		E208
Documents sonores		E233		E234		E235		E236
<i>Dont prêts sur des documents BDP</i>							E242	
Documents vidéo		E217		E218		E219		E220
<i>Dont prêts sur des documents BDP</i>							E243	
Autres documents		E221		E222		E223		E224
Total		E237		E238		E239		E240
<i>Dont prêts sur des documents BDP</i>							E244	

E5 - Services et ressources électroniques proposés par la bibliothèque			
	oui	non	
Site internet de la bibliothèque	☐	☐	E501
Catalogue en ligne	☐	☐	E504
Ressources numériques	☐	☐	E515
Accès à internet dans la bibliothèque	☐	☐	E529
Réseaux sociaux	☐	☐	E541

Toutes les valeurs doivent être exprimées en euros, sans décimales

F - Budget**F1/5 - Dépenses**

F1 - Dépenses d'investissement		F101		
Dépenses de fonctionnement (F2, F5)				
Dépenses pour le personnel salarié		F201	Dépenses liées à l'action culturelle	F502
Équipement		F507	Dépenses informatiques	F504
			Communication	F508
F7 - Dépenses d'acquisitions de documents (investissement + fonctionnement)				
Livres imprimés		F701	Documents sonores sur support	F705
Périodiques, revues, journaux imprimés		F703	Documents vidéo sur support	F707
Autres documents non électroniques		F709		
Jeux vidéo sur support		F710		
Ressources numériques		F713	Total des dépenses d'acquisition de documents	F714

F6 - Ressources propres et subventions

Subventions d'origine publique		F601
Autres ressources d'origine privée (sociétés, particuliers, ...)		F602
Recettes propres		F603
<i>dont droits d'inscription</i>		F604
<i>dont droits d'usage pour les services de la bibliothèque</i>		F605

G – Personnel

G1 - Personnel

La bibliothèque emploie-t-elle du personnel salarié ? ☐ Oui ☐ Non G143

	Personnes	ETPT	Dont qualifiés (en nb de personnes)	ETPT qualifiés
Professionnels de la filière culture				
Conservateurs		G103		G104
Bibliothécaires ou attachés de conservation		G105		G106
Assistants territoriaux de conservation		G133		G134
Adjointes du patrimoine		G111		G112
				G113
				G136
Fonction publique autres filières				
Catégorie A		G114		G115
				G116
Catégorie B		G117		G118
				G119
Catégorie C		G120		G121
				G122
Non titulaires		G123		G124
<i>Dont contrats d'accompagnement dans l'emploi</i>		G126		G127
				G128
Total salariés		G135		G102
Bénévoles		G129		G131
				G130
Nombre total d'agents		G101		G132

G2 - Formation

	Nombre d'heures	Nombre de personnes formées
Formation du personnel		

G201 G202

G3 - Répartition du personnel par catégories de services / fonctions

Service aux scolaires (Nombre d'heures hebdomadaires)		G309
Accueil périscolaire (Nombre d'heures hebdomadaires)		G310



H - Action culturelle

Partenariat et coopération

H1 - Institutions									
	oui	non	Nombre de classes		Nombre d'accueils de classe dans l'année		Estimation de la population touchée		
Écoles	☐	☐	H101		H102		H130		H103
Collèges	☐	☐	H104		H105		H131		H106
Lycées	☐	☐	H107		H108		H132		H109
Enseignement Supérieur	☐	☐	H110						H111
Hôpitaux	☐	☐	H112						H113
Prisons, Centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse	☐	☐	H114						H115
Maisons de retraite	☐	☐	H116						H117
Centres sociaux	☐	☐	H118						H119
Centres de loisirs	☐	☐	H120						H121
Services de la petite enfance	☐	☐	H122						H123
Services de l'emploi	☐	☐	H124						H125
Établissements médico-sociaux	☐	☐	H128						H129
Autres institutions	☐	☐	H126						H127

Activités et services

H4 - Actions au sein de l'établissement									
	oui	non	Nombre d'actions pour tous publics		Nombre d'actions pour enfants		Nombre de personnes touchées		
Expositions	☐	☐	H401		H402		H403		H404
Conférences, rencontres, lectures	☐	☐	H409		H410		H411		H412
Concerts, projections	☐	☐	H413		H414		H415		H416
Séances de conte	☐	☐	H417		H436		H418		H419
Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture	☐	☐	H420		H421		H422		H423
Fêtes, salons du livre, festivals	☐	☐	H424		H425		H426		H427
Autres	☐	☐	H428		H429		H430		H431
Formations au public	☐	☐	H432		H433		H434		H435

H5 - Actions hors de l'établissement									
	oui	non	Nombre d'actions		Population touchée				
Portage à domicile	☐	☐	H504		H505		H505		



H6 - Actions de coopération

	oui	non		Nombre d'actions	
Coopération locale	☐	☐	H601		H602
dont actions de coopération intercommunale (avec des bibliothèques n'appartenant pas à votre collectivité) :					
Catalogue commun	☐	☐	H610		
Portail documentaire commun	☐	☐	H612		
Politique documentaire commune	☐	☐	H613		
Navette documentaire	☐	☐	H614		
Carte unique de lecteur	☐	☐	H615		
Action culturelle commune	☐	☐	H617		
Autre action de coopération intercommunale	☐	☐	H616		

H7 - Actions et services à destination de publics à besoins spécifiques
(en et hors établissement)

	oui	non		Nombre d'actions		Population touchée	
Enfants accueillis en TAP	☐	☐	H722		H723		H724
Autres activités (bookcrossing..)							H728

I – Commentaires

I101		I101
------	--	------

J – Données locales

J1 – Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture au public		Matin				Après-midi										
Lundi	Ouvert/fermé	J701	De	h	J101	à	h	J102	Ouvert/fermé	J702	De	h	J103	à	h	J104
Mardi	Ouvert/fermé	J703	De	h	J105	à	h	J106	Ouvert/fermé	J704	De	h	J107	à	h	J108
Mercredi	Ouvert/fermé	J705	De	h	J109	à	h	J110	Ouvert/fermé	J706	De	h	J111	à	h	J112
Jeudi	Ouvert/fermé	J707	De	h	J113	à	h	J114	Ouvert/fermé	J708	De	h	J115	à	h	J116
Vendredi	Ouvert/fermé	J709	De	h	J117	à	h	J118	Ouvert/fermé	J710	De	h	J119	à	h	J120
Samedi	Ouvert/fermé	J711	De	h	J121	à	h	J122	Ouvert/fermé	J712	De	h	J123	à	h	J124
Dimanche	Ouvert/fermé	J713	De	h	J125	à	h	J126	Ouvert/fermé	J714	De	h	J127	à	h	J128
Horaires d'ouverture pour public spécifique (écoles, crèches...)																
Lundi	Ouvert/fermé	J715	De	h	J129	à	h	J130	Ouvert/fermé	J716	De	h	J131	à	h	J132
Mardi	Ouvert/fermé	J717	De	h	J133	à	h	J134	Ouvert/fermé	J718	De	h	J135	à	h	J136
Mercredi	Ouvert/fermé	J719	De	h	J137	à	h	J138	Ouvert/fermé	J720	De	h	J139	à	h	J140
Jeudi	Ouvert/fermé	J721	De	h	J141	à	h	J142	Ouvert/fermé	J722	De	h	J143	à	h	J144
Vendredi	Ouvert/fermé	J723	De	h	J145	à	h	J146	Ouvert/fermé	J724	De	h	J147	à	h	J148
Samedi	Ouvert/fermé	J725	De	h	J149	à	h	J150	Ouvert/fermé	J726	De	h	J151	à	h	J152
Dimanche	Ouvert/fermé	J727	De	h	J153	à	h	J154	Ouvert/fermé	J728	De	h	J155	à	h	J156
Horaires de présence du personnel																
Lundi	Ouvert/fermé	J729	De	h	J157	à	h	J158	Ouvert/fermé	J730	De	h	J159	à	h	J160
Mardi	Ouvert/fermé	J731	De	h	J161	à	h	J162	Ouvert/fermé	J732	De	h	J163	à	h	J164
Mercredi	Ouvert/fermé	J733	De	h	J165	à	h	J166	Ouvert/fermé	J734	De	h	J167	à	h	J168
Jeudi	Ouvert/fermé	J735	De	h	J169	à	h	J170	Ouvert/fermé	J736	De	h	J171	à	h	J172
Vendredi	Ouvert/fermé	J737	De	h	J173	à	h	J174	Ouvert/fermé	J738	De	h	J175	à	h	J176
Samedi	Ouvert/fermé	J739	De	h	J177	à	h	J178	Ouvert/fermé	J740	De	h	J179	à	h	J180
Dimanche	Ouvert/fermé	J741	De	h	J181	à	h	J182	Ouvert/fermé	J742	De	h	J183	à	h	J184



Commentaire sur les horaires d'ouverture

	J185
--	------



J2 – Inscription et tarifs

L'inscription et le prêt sont-ils gratuits pour tous les usagers ?

☐ oui☐ non

J201

Détail des tarifs

J202

J4 – Accès public à Internet

Dans la commune, existe-t-il un service d'accès public à internet (hors bibliothèque) ?

☐ oui☐ non

J401

Détail

Nombre de postes

dans d'autres locaux municipaux

☐ Oui ☐ Non

J402

J403

J404

dans une autre structure (bureau de poste...)

☐ Oui ☐ Non

J405

J406

J407

J5 – Projets**Concernant votre bibliothèque, la commune ou la communauté de communes a un projet :**

oui

non

de construction

☐☐

J501

d'extension

☐☐

J502

de réaménagement mobilier

☐☐

J503

d'informatisation de la gestion de la bibliothèque

☐☐

J504

de création de portail Web et/ou de catalogue en ligne

☐☐

J505

de création d'un service d'accès public à Internet

☐☐

J506

de coopération intercommunale

☐☐

J507

de création de poste

☐☐

J508

de création de nouveau fonds (musique, vidéo, etc.)

☐☐

J509

J6 – Usage des locaux

Disposez-vous d'un local spécifique pour la bibliothèque ?

☐ oui☐ non

J601



ENQUETE ANNUELLE DE L'OLP – CRITERES ANALYSES

Tous les critères étudiés figurent dans les formulaires abrégé, complet et patrimonial, c'est-à-dire dans plus de 80 % des formulaires envoyés.

Dans la mesure du possible :

- sont étudiés en priorité des critères également présents dans le questionnaire très abrégé de l'enquête annuelle, afin de recueillir des données les plus représentatives possible ;
- sont analysées les données de 2020 et 2021 pour les mettre en perspective avec celles de 2019, 2022 et 2023, mais leur imprécision et leur trop grande différence de remplissage sur certains critères limitent cette étude.

Indicateurs	Libellé
C101	Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaires tous publics
C115	Nombre de jours d'ouverture hebdomadaires
C116	La bibliothèque est-elle ouverte le dimanche ?
Usagers	
E101	Inscrits actifs
E102	Nouveaux inscrits
E103	Emprunteurs actifs
E147	Fréquentation : entrées dans l'établissement
Prêt	
E203	Livres – Total
E239	Tous documents – Total
Dépenses globales détaillées d'acquisition documentaire	
F713	Total ressources numériques
Partenariat et coopération	
H101	Écoles
H104	Collèges
H107	Lycées
H118	Centres sociaux
H130	Écoles – Nombre d'accueils de classes
H131	Collèges – Nombre d'accueils de classes
H132	Lycées – Nombre d'accueils de classes
Actions au sein de l'établissement	
H401	Expositions
H409	Conférences, rencontres, lectures
H413	Concerts, projections
H417	Séances de conte
H420	Clubs de lecteurs, ateliers d'écriture
H424	Fêtes, salons du livre, festivals
Actions hors de l'établissement	
H504	Portage à domicile
Inscription et tarifs	
J201	L'inscription et le prêt sont-ils gratuits pour tous les usagers ?
Horaires d'ouverture au public	
J701	Horaires d'ouverture – Lundi – Matin
J702	Horaires d'ouverture – Lundi – Après-midi
J703	Horaires d'ouverture – Mardi – Matin
J704	Horaires d'ouverture – Mardi – Après-midi
J705	Horaires d'ouverture – Mercredi – Matin
J706	Horaires d'ouverture – Mercredi – Après-midi
J707	Horaires d'ouverture – Jeudi – Matin
J708	Horaires d'ouverture – Jeudi – Après-midi
J709	Horaires d'ouverture – Vendredi – Matin
J710	Horaires d'ouverture – Vendredi – Après-midi
J711	Horaires d'ouverture – Samedi – Matin
J712	Horaires d'ouverture – Samedi – Après-midi
J713	Horaires d'ouverture – Dimanche – Matin
J714	Horaires d'ouverture – Dimanche – Après-midi

ENQUETE ANNUELLE DE L'OLP – METHODE D'ANALYSE

PRECAUTIONS VIS-A-VIS DES DONNEES BRUTES

Depuis 2019, chaque lieu de lecture doit remplir l'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, tandis qu'auparavant un réseau de plusieurs sites pouvait proposer une réponse commune. Cette mise à jour a entraîné une baisse dans le taux de réponses complètes envoyées par les établissements au ministère de la Culture. Elle a également causé une hétérogénéisation des méthodes de réponses, dans la mesure où certains champs n'ont pas été remplis de la même manière par tous les participants.

De plus, les données pour une année étant récoltées dans le premier trimestre de l'année $n+1$, l'enquête OLP 2019 a été complétée au début de l'année 2020, précisément lorsque les bibliothèques ont fait face, comme le reste de la société, au début de la pandémie de covid-19 et au premier confinement. Pour les années 2020 et 2021, le manque de données est encore plus important du fait du contexte de pandémie, et lorsque les formulaires sont complétés par les bibliothèques, les chiffres annuels ne sont pas pertinents pour comprendre l'évolution de la situation, puisqu'ils lisent de grandes différences entre les mois au rythme des changements de protocoles sanitaires.

Cela étant, il convient de préciser que la difficulté de remplissage de l'enquête annuelle de l'OLP est un phénomène systématique. La covid-19 fait figure d'aléa majeur, mais chaque année est sujette à des aléas de moindre importance : problème informatique, manque d'agents pour remplir l'enquête ou erreur de remplissage de certains champs sont courants. C'est pourquoi avant leur publication officielle, les données d'activité des bibliothèques territoriales font l'objet d'un redressement statistique professionnel.

Ce n'est pas le cas de mon travail, qui se base précisément sur les données brutes de l'enquête annuelle, et se distingue donc fondamentalement d'une publication officielle de l'Observatoire de la lecture publique. Les données brutes montrent certains éléments qu'on ne voit pas dans la synthèse des données redressées statistiquement, au premier rang desquelles, le taux réel de réponses renseignées par les bibliothèques pour une question donnée.

TRAVAIL CONCRET SUR LES DONNEES

Les tableaux complets des résultats de l'enquête annuelle pour les années 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 se présentent sous la forme suivante : chaque ligne correspond à un établissement de lecture publique, et chaque colonne correspond à un critère issu du formulaire, pour lequel sont renseignées toutes les réponses que les établissements ont données. Afin de pouvoir analyser et comparer ces données, voici le traitement que je leur ai appliqué :

- Filtrage des bibliothèques desservant des collectivités dont la population dépasse 2 000 habitants. En-deçà, les établissements remplissent le formulaire très abrégé et n'analysent pas leurs données de fréquentation. Leurs réponses manquent donc de pertinence pour évaluer la sortie de crise, la reprise de la fréquentation et les nouveaux usages en bibliothèque.

- Extraction des critères retenus pour l'analyse afin de rendre les tableaux plus lisibles.
- Établissement des taux de réponses : pour chaque année, étude du nombre de bibliothèques interrogées et du nombre de réponses renseignées pour les critères retenus, et répétition de la même opération en filtrant plus finement les données par tranche de population.
- Selon la nature des données, calculs de moyennes, de sommes et de pourcentage afin d'arriver à une démonstration claire, intéressante et aussi représentative que possible : détermination de comparaisons entre 2019 et 2022/2023, voire d'évolutions sur toute la période.
- Visualisation des résultats obtenus par l'extraction de tableaux ou la génération de graphiques, ensuite insérés dans le corps de ce travail.

ENQUETE NOUVELLES PRATIQUES ET RETOUR DES PUBLICS APRES LA CRISE SANITAIRE – FORMULAIRE

INTRODUCTION

Cette enquête intervient dans le cadre d'une étude pour mon mémoire de DCB sur le retour des usagers en bibliothèque après la fin des restrictions dues à la pandémie de Covid-19. Elle tend à analyser le lien entre la proposition de nouveaux services mis en place entre 2020 et 2022, et le retour des publics en bibliothèque. Il s'agit également de poser la question des attentes de ces publics et de la dynamique dans laquelle la bibliothèque était engagée avant la crise sanitaire. Celle-ci a-t-elle créé un effet d'accélérateur de l'évolution des services ou a-t-elle forcé à remettre en question les pratiques à l'œuvre ? À travers cette série de questions, vous pourrez esquisser le profil de votre bibliothèque. Je vous remercie par avance de votre participation.

PRESENTATION ET DONNEES CHIFFREES CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE

Nom et adresse de la bibliothèque

Texte libre

Nombre d'agents (ETT) et répartition par catégorie

Tableau (Textes) : « A » ; « B » ; « C »

Statistiques pour l'année 2019 (si vous ne pouvez communiquer une ou plusieurs données, remplir NC)

Tableau (Textes) : « Nombre d'inscrit.e.s » ; « Nombre de prêts » ; « Nombre d'actions culturelles proposées » ; « Nombre de participant.e.s aux actions culturelles »

Statistiques pour l'année 2022 (si vous ne pouvez communiquer une ou plusieurs données, remplir NC)

Tableau (Textes) : « Nombre d'inscrit.e.s » ; « Nombre de prêts » ; « Nombre d'actions culturelles proposées » ; « Nombre de participant.e.s aux actions culturelles »

Avez-vous accès à ces mêmes statistiques pour l'année 2023 ?

« Oui » / « Non »

Si « Oui » : Statistiques pour l'année 2022 (si vous ne pouvez communiquer une ou plusieurs donnée.s, remplir NC)

Tableau (Textes) : « Nombre d'inscrit.e.s » ; « Nombre de prêts » ; « Nombre d'actions culturelles proposées » ; « Nombre de participant.e.s aux actions culturelles »

Avez-vous remarqué une évolution de la demande du public dans l'accompagnement numérique depuis la pandémie de Covid-19 ?

Liste (choix unique) : « Oui, la demande d'accompagnement numérique à la bibliothèque a augmenté depuis 2020 » ; « Oui, la demande d'accompagnement numérique à la bibliothèque a diminué depuis 2020 » ; « Non, il n'y a pas eu de changement notable dans ce domaine »

Si « Oui, la demande d'accompagnement numérique à la bibliothèque a augmenté depuis 2020 », les agents de la bibliothèques sont-ils les seuls à fournir ce service ?

Liste (choix unique) : « Oui » ; « Non, les agents de la bibliothèque travaillent conjointement avec des intervenants extérieurs (médiateurs France services ; associations spécialisées dans l'EMI etc.) » ; « Non, la médiation numérique est uniquement confiée à des intervenants extérieurs » ; « Autre, précisez »

Si « Oui, la demande d'accompagnement numérique à la bibliothèque a diminué depuis 2020 », pourquoi, selon vous ?

Liste (choix multiple) : « Les publics qui recherchaient une aide numérique se sont massivement équipés et formés à l'occasion des confinements » ; « Les médiateurs des maisons France services ont pris le relais sur les missions d'accompagnement numérique à l'échelle locale » ; « Autre, précisez »

NOUVEAUX SERVICES MIS EN PLACE

Pendant la pandémie, quels services ont été mis en place pour maintenir un lien avec les publics (ex : augmentation de l'offre en ressources numériques, mise en valeur d'ouvrages ou de ressources sur les réseaux sociaux, prêt en *click and collect*, livraisons etc.)

Texte libre

Est-ce uniquement le contexte de la crise sanitaire qui a fait émerger le besoin de ces innovations, ou bien ce contexte a-t-il servi dans certains cas d'accélérateur à une réflexion, à un projet déjà évoqué précédemment ?

Texte libre

Ces nouveaux services ont-ils été supprimés ou poursuivis après la réouverture complète et la fin des restrictions sanitaires (fin de l'obligation du pass sanitaire et du port du masque à la fin de l'hiver 2021-2022) ?

Liste (choix unique) : « Poursuivis » ; « Partiellement poursuivis » ; « Supprimés »

Si « Supprimés » ou « Partiellement poursuivis », pourquoi ?

Liste (choix multiple) : « Manque de moyens » ; « Manque de temps et d'agents avec la reprise de leurs missions "habituelles" » ; « Baisse de la demande du public » ; « Autre, précisez »

Si « Poursuivis », pourquoi ?

Liste (choix multiple) : « En réponse à un besoin qui existait déjà avant la pandémie » ; « Par intérêt du public qui est désormais en demande de ces nouveaux usages de la bibliothèque » ; « Pour évaluer l'intérêt de ces services dans le temps et dans des conditions "normales" » ; « Autre, précisez »

QUELQUES MESURES PHARES

Est-ce que la gratuité de l'inscription a été mise en place dans la bibliothèque où vous exercez ?

« Oui » / « Non »

Si « Oui », quand ? ; Avez-vous pu évaluer le résultat de cette mesure en termes de fréquentation et/ ou de satisfaction des publics ?

Date ; Texte libre

Si « Non », la question a-t-elle été abordée, et quelles raisons ont mené au choix de ne pas la mettre en place ?

Texte libre

Votre bibliothèque a-t-elle fait l'objet d'une politique d'extension de ses horaires d'ouvertures ?

« Oui » / « Non »

Si « Oui », quand ? ; Comment évaluez-vous l'impact de l'extension des horaires d'ouverture ?

Date ; Tableau (Textes) : « sur les publics » ; « sur les agents »

Si « Non », la question a-t-elle été abordée, et quelles raisons ont mené au choix de ne pas la mettre en place ?

Texte libre

POUR TERMINER

Dans l'ensemble, diriez-vous que dans le contexte de votre bibliothèque, les effets de la crise sanitaire ont favorisé la dynamique d'évolution des services (en débloquant des financements, ponctuels ou pérennes, en appuyant des réflexions déjà engagées) ? Ont-ils plutôt contraint le fonctionnement préalable de l'institution à s'adapter à des demandes imprévues voire impensées pour entrer en adéquation avec les nouveaux usages de la bibliothèque ?

Texte libre

Seriez-vous d'accord pour répondre à un entretien un peu plus poussé que ce questionnaire pour approfondir ces sujets et recueillir votre témoignage ?

« Oui » / « Non »

Si « Oui », comment puis-je vous contacter après la fin de cette enquête ?

Tableau (Textes) : « Nom, Prénom » ; « Intitulé du poste occupé » ; « Adresse mail »

TRAME DES ENTRETIENS

QUESTIONS INTRODUCTIVES

- Accord de principe pour la citation des échanges.
- Présentation du réseau / de la bibliothèque.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

- Mise en place de la gestion de crise (organisation du télétravail, redistribution des missions, relation avec la tutelle).
- Comportement des équipes par rapport aux protocoles sanitaires ; cas particulier du passe sanitaire puis vaccinal.
- Reprise de la question de synthèse du questionnaire « nouvelles pratiques et retour des publics après la crise sanitaire » (seules deux personnes rencontrées en entretien n'avaient pas participé à l'enquête) : Dans l'ensemble, diriez-vous que dans le contexte de votre bibliothèque, les effets de la crise sanitaire ont favorisé la dynamique d'évolution des services ? Ont-ils plutôt contraint le fonctionnement préalable de l'institution à s'adapter à des demandes imprévues voire impensées pour entrer en adéquation avec les nouveaux usages de la bibliothèque ?
- Question de « l'après » : niveau de préparation des bibliothèques au risque d'une nouvelle crise de l'ampleur de celle de la covid-19.

NOUVEAUX SERVICES

- Mise en place du prêt à emporter (calendrier, moyens, réflexion préalable, postérité).
- Modalités de développement des ressources numériques de la bibliothèque (croissantes / décroissantes, gratuites / payantes, partagées ou non).
- Présence et activité sur les réseaux sociaux.
- Positionnement sur les questions d'extension des horaires d'ouverture et de gratuité des services (selon les réponses apportées au questionnaire « nouvelles pratiques et retour des publics après la crise sanitaire »).

RETOUR DES PUBLICS

- Ressenti du rythme de retour des publics (réticences / curiosité / enthousiasme).
- Réaction à une citation de la sociologue Joëlle Le Marec, dans *Essai sur la bibliothèque : volonté de savoir et monde commun* : « Le public est plus fidèle au lieu physique qu'à l'institution. Le covid est ainsi assez vite balayé et n'a pas trop d'impact sur la fréquentation qui bénéficie d'un effet d'attachement ».
- Reprise et structuration de l'action culturelle (quels partenaires, quel succès, quelle postérité pour sa version dématérialisée).

TABLE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du nombre moyen de nouveaux inscrits par an entre 2019 et 2023.	26
Graphique 2 : Fréquentation en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).....	27
Graphique 3 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2019, en fonction de la tranche population desservie.	28
Graphique 4 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2022, en fonction de la tranche population desservie.	28
Graphique 5 : Nombre moyen de visites en bibliothèques de lecture publique en 2023, en fonction de la tranche population desservie.	28
Graphique 6 : Fréquentation en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).....	30
Graphique 7 : Proportion d'emprunteurs actifs en bibliothèque de lecture publique par rapport à 2019 (en %).	30
Graphique 8 : Amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire des établissements de lecture publique en 2019.	33
Graphique 9 : Amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire des établissements de lecture publique en 2022 et 2023.	33
Graphique 10 : Évolution du nombre de bibliothèques de lecture publique ouvertes le dimanche, entre 2019 et 2023.....	36
Graphique 11 : Évolution du nombre de documents prêtés par an en bibliothèques de lecture publique de 2019 à 2023.....	42
Graphique 12 : Évolution du nombre moyen de documents prêtés par an de 2019 à 2023, en fonction de la tranche de population desservie.	42
Graphique 13 : Comparaison du prêt de livres par rapport à l'ensemble des prêts en bibliothèque de lecture publique en 2019, selon la tranche de population desservie.	44
Graphique 14 : Comparaison du prêt de livres par rapport à l'ensemble des prêts en bibliothèque de lecture publique en 2023, selon la tranche de population desservie.	44
Graphique 15 : Évolution de la proportion de bibliothèques de lecture publique proposant une offre de ressources numériques entre 2019 et 2023.	50
Graphique 16 : Évolution de la somme d'accueils de classes (cycles élémentaire et secondaire confondus) effectués par an, en bibliothèques de lecture publique desservant une population de 2 000 habitants, entre 2019 et 2023.....	60
Graphique 17 : Proportion d'établissements de lecture publique qui proposent des animations culturelles en 2019, par type d'animation.	63
Graphique 18 : Proportion d'établissements de lecture publique qui proposent des animations culturelles en 2022 et 2023, par type d'animation.	63

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution du pourcentage d'établissements de lecture publique ouverts le dimanche..... 35

Tableau 2 : Évolution des dépenses en ressources numérique des établissements déclarant proposer une offre numérique, entre 2019 et 2023..... 53

Tableau 3 : Proportion de bibliothèques de lecture publique desservant une population de 2 000 habitants, qui déclarent effectuer des accueils de classes de primaire (H101), de collège (H104) et de lycée (H107), entre 2019 et 2023..... 60

Tableau 4 : Comparaison du nombre de bibliothèques proposant un service de portage à domicile (H504) et du nombre d'actions réalisées par an (H505) en 2019, 2022 et 2023. 61

Tableau 5 : Types d'animations culturelles en bibliothèque de lecture publique, associés au critère qui leur correspond dans l'enquête annuelle de l'OLP. 62

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
<i>Périmètre de l'étude</i>	<i>9</i>
<i>Rappel chronologique de la pandémie.....</i>	<i>11</i>
<i>Documentation de l'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques de lecture publique</i>	<i>14</i>
<i>Problématisation</i>	<i>15</i>
I – 2019 – 2023, EXPRIMER EN CHIFFRES LE RETOUR DES PUBLICS EN BIBLIOTHEQUE APRES LA CRISE SANITAIRE	17
1. Déterminer les données disponibles, leur intérêt et leurs biais. 17	
<i>Parution des premières enquêtes interrogeant l'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques et le retour des publics, 2020-2022.</i>	<i>17</i>
« L'impact de la crise sanitaire Covid-19 sur l'offre numérique des bibliothèques territoriales », volets 1 et 2, puis actualisation en 2021.....	17
« L'impact de la crise sanitaire sur les bibliothèques », les éléments de réponse de l'enquête de l'Association des bibliothécaires de France	18
« Enquête pass (sic) sanitaire en bibliothèque de l'Association des bibliothécaires de France », publication en octobre 2021 de la synthèse du sondage effectué entre le 15 septembre et le 2 octobre 2021	19
« Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021 »	20
Interroger les publics directement, une entreprise complexe	20
<i>L'enquête annuelle de l'Observatoire de la lecture publique, 2019-2023</i>	<i>21</i>
Fréquentation et conditions d'accès	22
Usages et nouveaux services.....	23
2. Évaluer le taux de présence des publics en bibliothèque	25
<i>Fréquentation et nouveaux inscrits.....</i>	<i>25</i>
<i>Nombre d'emprunteurs actifs</i>	<i>29</i>
3. L'extension des horaires d'ouverture et la gratuité, facteurs de retour des publics ?.....	33
<i>L'extension des horaires d'ouverture</i>	<i>33</i>
<i>Cas particulier : l'ouverture le dimanche.....</i>	<i>35</i>
<i>Le choix de la gratuité</i>	<i>36</i>
II – SERVICES TRADITIONNELS ET NOUVEAUX SERVICES : EVOLUTION DES USAGES EN BIBLIOTHEQUES DE LECTURE PUBLIQUE.....	41

1. L'évolution du prêt, service traditionnel et fondamental des bibliothèques de lecture publique	41
<i>Le prêt en bibliothèque de lecture publique, 2019-2023</i>	<i>41</i>
<i>Mise en place du prêt à emporter</i>	<i>44</i>
<i>Postérité du prêt à emporter</i>	<i>47</i>
2. L'offre de ressources numériques	50
<i>Explosion du recours aux ressources numériques 2019-2025</i>	<i>50</i>
<i>Quelles sont ces ressources, et comment les financer ?</i>	<i>51</i>
<i>Qui est la cible de ces ressources numériques ?</i>	<i>54</i>
<i>Quelles évolutions à la sortie de crise ?</i>	<i>56</i>
3. Action culturelle : entre évolution des services et attente de retour à la normale.	58
<i>Médiation et communication, former et maintenir le lien avec les publics</i>	<i>58</i>
Adaptation des missions de valorisation et de conseil.....	58
Continuité de l'accueil de groupes scolaires.....	59
Médiation à destination des publics éloignés : évolution du service de portage à domicile	61
<i>L'animation culturelle, difficile à ancrer dans le virtuel</i>	<i>62</i>
Sortie de crise et reprise des programmations culturelles en bibliothèque de lecture publique.....	63
III – BOULEVERSEMENT DES PRATIQUES OU ACCELERATION DE DYNAMIQUES EN COURS ?	65
1. Désorientation et adaptation	65
<i>Improvisation et relative autonomie</i>	<i>65</i>
Fréquence des nouvelles règles protocolaires	65
Adaptation et continuité du service public	66
<i>Le cas du passe sanitaire, facteur de conflit</i>	<i>67</i>
Retour sur les crispations, conflits, grèves	68
<i>Les bibliothèques se sentent-elles armées au cas où une crise sanitaire de cette ampleur ressurgirait ?</i>	<i>69</i>
Une page s'est tournée et la gestion en contexte de pandémie reste un impensé... ..	69
...mais l'expérience, les réflexes acquis et les difficultés rencontrées pourraient être réactivés.....	70
2. Accélération de dynamiques en cours	71
<i>Confirmation de projets envisagés ou déjà lancés.....</i>	<i>72</i>
<i>Les bibliothèques de lecture publique, lieux de vie</i>	<i>73</i>
<i>Renforcement de la coopération et de la co-construction, vers une « bibliothèque de demain » ?</i>	<i>74</i>

Renforcement des réseaux de coopération.....	75
Implication croissante des publics dans la vie des bibliothèques.....	76
CONCLUSION	79
SOURCES.....	81
Enquêtes	81
Entretiens	81
Textes juridiques	82
Publications officielles	84
Sites institutionnels.....	85
BIBLIOGRAPHIE.....	87
Covid-19, généralités	87
Covid-19 et bibliothèques	87
Dynamiques d'évolution de la société.....	90
Dynamiques d'évolution des bibliothèques	91
ANNEXES.....	95
Frise chronologique – pandémie de covid-19	96
Enquête annuelle de l'OLP – formulaire abrégé	97
Enquête annuelle de l'OLP – critères analysés	109
Enquête annuelle de l'OLP – Méthode d'analyse	111
Enquête Nouvelles pratiques et retour des publics apres la crise sanitaire – formulaire	113
Trame des entretiens	117
TABLE DES GRAPHIQUES.....	119
TABLE DES TABLEAUX.....	121
TABLE DES MATIERES.....	123